



NOM DU PROJET : “ PREVENTION ET REDUCTION DES VIOLENCES SEXUELLES EN MILIEUX SCOLAIRES ”

Lieux de réalisation de l'évaluation : République Démocratique du Congo (RDC), avec visites de terrain dans les provinces de Kinshasa, Kongo Central, Kasai Central, Nord-Kivu, Ituri, Tanganyika et Sud-Kivu ; et contacts en ligne avec les points focaux du projet dans les provinces de Kasai Oriental, Haut Uélé et Maniema.

Période du projet couverte par l'évaluation : janvier 2020- mars 2023

Date du rapport final d'évaluation : 29 Mai 2023

Organisation commanditaire de l'évaluation : Fonds pour les Femmes Congolaises

Evaluateurs : Prof. SADIKI BYOMBUKA ONESIME et Madame FAIDA CHISHIBANJI LEA du Bureau d'études et Cabinet-Conseil **MAX IMPACT SARL**

N.B. Ce rapport d'évaluation a été réalisé par un évaluateur indépendant. Les analyses présentées dans ce rapport reflètent les opinions de l'auteur et peuvent ne pas nécessairement représenter celles du Fonds pour les Femmes Congolaises, de ses partenaires ou du Fonds fiduciaire des Nations Unies.

TABLE DES MATIERES

Titres	Pages
Tables des matières	2
Liste des acronymes et abréviations utilisés	3
Liste des tableaux et graphiques	4
Résumé analytique	5
1. Contexte du projet	10
2. Description du projet	13
3. Finalité, objectifs et portée de l'évaluation	16
4. Equipe d'évaluation	17
5. Plan de travail	18
6. Questions de l'évaluation	21
7. Méthodologie de l'évaluation	24
7.1. Conception générale de la méthodologie	24
7.2. Sources des données	25
7.3. Méthodes de collecte et d'analyse des données	26
7.4. Echantillonnage	26
7.5. Aspects éthiques pris en compte dans l'évaluation	28
7.6. Limites de la méthodologie	29
8. Constatations et analyse par question d'évaluation	30
8.1. Critère d'évaluation : efficacité	30
8.2. Critère d'évaluation : pertinence	42
8.3. Critère d'évaluation : efficience	46
8.4. Critère d'évaluation : durabilité	48
8.5. Critère d'évaluation : impact	52
8.6. Critère d'évaluation : promotion de l'égalité de genre et des droits humains	54
8.7. Critère d'évaluation : coordination et complémentarité avec d'autres intervenants	55
8.8. Critère d'évaluation : production des connaissances	56
8.9. Critère d'évaluation : création de mouvement d'action féministe et renforcement institutionnel	58
8.10. Résumé de l'analyse SWOT du projet	59
9. Conclusions	62
10. Recommandations	66
Annexe 1. Termes de référence de l'évaluation	70
Annexe 2. Matrice de l'évaluation	81
Annexe 3. Fiche des données sur les bénéficiaires du projet	86
Annexe 4. Questions guide d'entretiens	87
Annexe 5. Questionnaire d'enquête auprès des filles formées	94
Annexe 6. Sites visités et nombres des personnes et institutions consultées	95
Annexe 7. Liste des documents consultés	96
Annexes 8 et 9. Formulaire de consentement signés par les parents ou tuteurs	98 - 99

LISTE DES ACRONYMES ET ABREVIATIONS UTILISES

CEDAW : Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes:

COVID-19 : Corona Virus

EPST : Enseignement Primaire, Secondaire et Technique

FFC : Fonds pour les Femmes Congolaises

GNUE : Groupe de travail des Nations Unies sur l'Evaluation

OCHA : Office des Nations Unies pour la Coordination de l'Aide Humanitaire

ONG : Organisation Non Gouvernementale

Prof. : Professeur

RDC : République Démocratique du Congo

SARL: Société par Actions à Responsabilité Limitée

UNTF : Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes

UNHAS : *'United Nations Humanitarian Air Service'*

USD : Dollars des Etats-Unis

VBG: Violences Basées sur le Genre

VS : Violences Sexuelles

LISTE DES CARTES, TABLEAUX ET GRAPHIQUES

Tableaux et graphiques	Pages
Carte no 1. Carte des zones d'intervention du projet (10 provinces) en RDC	12
Tableau no 1. Plan du travail de l'évaluation	13
Tableau no 2. Questions de l'évaluation	16
Tableau no 3. Composition, taille prévue et taille réelle de l'échantillon	22
Tableau no 4. Analyse de l'efficacité du projet par types d'actions menées	30
Tableau no 5. Comparaison entre budget prévu et dépenses réelles de l'année 3 pour quelques aspects clés du budget du projet	38
Tableau no 6. Analyse de la durabilité du projet : facteurs favorisants et obstacles	41
Tableau no 7. Tableau du résumé de l'analyse SWOT du projet	50
Graphique 1 : Proportion de filles interrogées pendant l'enquête qui avaient au moins une fois dénoncé une violence sexuelle subie pendant la période du projet (2020-2023)- Réponse " OUI"	26
Graphique no 2 : Proportion des cas de violences sexuelles dénoncés par les filles auprès des responsables d'écoles qui ont abouti à des sanctions contre les coupables	27
Graphique 3 : Perception du niveau de leurs capacités de lutte contre les violences sexuelles par les filles membres des clubs scolaires	28
Graphique 4 : Perception par les filles de leur niveau de motivation et de détermination à poursuivre la lutte contre les violences sexuelles	28
Graphique 5. Proportion des jugements obtenus par rapport au nombre de cas accompagnés en justice	29
Graphique no 6. Proportion des filles enquêtées ayant connu personnellement au moins une situation de violence sexuelle en milieu scolaire pendant la période du projet (2020-2023)	36
Graphique no 7. Répartition par province des réponses des filles confirmant avoir connu une situation de violence sexuelle pendant la période du projet	37

RESUME ANALYTIQUE

Le projet qui fait objet de la présente évaluation finale est intitulé «**Prévention et réduction des violences sexuelles en milieux scolaires**». Ce projet a été réalisé en République Démocratique du Congo (RDC) par l'organisation **Fonds pour les Femmes Congolaises (FFC)**, avec l'appui du **Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour mettre fin à la violence à l'égard des femmes (UN Trust Fund)** de 2020 à 2022 et a connu une extension sans coût de trois mois de janvier à mars 2023. La zone d'intervention du projet en RDC couvre 10 provinces, à savoir Kinshasa, Kongo Central, Kasai oriental, Kasai Central, Haut Uélé, Ituri, Maniema, Nord-Kivu, Sud-Kivu et Tanganyika.

La RDC est un grand pays d'Afrique centrale, vaste de 2.345.000 kilomètres carré de superficie, et qui compte actuellement une population estimée à 95 millions d'habitants dont 49,7% de population masculine et 50,3% de population féminine¹. Doté d'immenses ressources naturelles, surtout les minerais, l'eau et la forêt, le pays est pourtant parmi les plus pauvres du monde. Selon la Banque Mondiale, la RDC est l'une des cinq nations les plus pauvres du monde. En 2022, environ 62 % de la population du pays vivaient avec moins de 2,15 dollars par jour².

Sur le plan politico-institutionnel, malgré l'organisations des élections en 2006, en 2011, en 2018 et une première passation pacifique de pouvoir entre deux présidents dans l'histoire du pays en janvier 2019, les défis de corruption, d'insécurité, de guerres à répétition dans l'Est du pays et de faiblesse des institutions étatiques restent très forts et mettent à mal les efforts de développement et de stabilisation économique et sociale du pays.

Parmi les phénomènes de société qui affectent négativement la vie des femmes en RDC figure le fléau des violences basées sur le genre et des violences sexuelles à l'égard des femmes et des filles. Ce fléau existe dans toutes les provinces du pays, favorisé entre autres par l'insécurité, les traditions avilissantes pour les femmes, la pauvreté et la faiblesse du système légal national pour réprimer les crimes de violences sexuelles. Les déplacements des populations aussi favorisent ces violences. Selon l'Office des Nations Unies pour la Coordination de l'Aide Humanitaire, il y aurait plus de 6,29 millions de personnes déplacées dans le pays. Les femmes représentent 51% de la population déplacée. Plus de 94% des déplacements sont dus aux attaques et affrontements armés. Ces derniers mois, la situation sécuritaire s'est gravement détériorée dans les provinces du Nord-Kivu et de l'Ituri, où des milliers de personnes ont dû fuir les affrontements entre l'armée congolaise et des groupes armés principalement dans les zones frontalières avec l'Ouganda et le Rwanda³.

¹ <https://fr.countryeconomy.com/pays/republique-democratique-du-congo>

² <https://www.banquemondiale.org/fr/country/drc/overview>

³ OCHA, *RDC-Factsheet : Mouvement des Populations*, mars 2023.

C'est dans ce contexte que le projet qui fait objet de ce rapport d'évaluation a été conçu et réalisé pour la prévention et la réduction des violences sexuelles en milieux scolaires en mettant au centre de l'action des jeunes filles élèves dans les écoles secondaires. 600 filles élèves de 60 écoles identifiées dans les 10 provinces ont constitué la cible directe du projet, tandis que la cible indirecte était composée des membres des communautés et particulièrement les autorités scolaires, judiciaires, les acteurs de la société civile et les parents des élèves. De manière spécifique 300 enseignants, autorités scolaires et membres des comités de parents ont aussi bénéficié du renforcement des capacités en tant qu'encadreurs à qui les parents confient les enfants pour poursuivre et compléter l'éducation commencée en famille, et censés garantir la protection nécessaire à ces derniers.

Plusieurs autres personnes dont le nombre ne peut être exactement déterminé au sein de la communauté ont été touchées par la campagne médiatique (spots publicitaires, émissions radiodiffusées, les sensibilisations de masse, les réseaux sociaux, etc.). L'estimation faite à la conception du projet était qu'un minimum de 1500 personnes pouvait être touchées par ces différents messages dans chacune des 10 provinces chaque année du projet, soit 15000 personnes par an et 45000 personnes pendant les trois ans du projet.

Au bout des trois ans du projet, l'évaluation finale a été conduite en avril-mai 2022 par le Bureau d'études et Cabinet-conseil MAX IMPACT SARL basé à Kinshasa. L'objectif principal de l'évaluation était de mesurer le niveau d'atteinte des objectifs et des résultats énoncés dans le descriptif du projet. Il était également question d'analyser les performances du projet et tirer des conclusions et des recommandations sur base des principaux critères suivants : l'efficacité, la pertinence, l'efficacité, la durabilité, l'impact, le niveau d'intégration de l'égalité de sexe et de respect des droits humains en milieux scolaires, ainsi que la contribution à la création d'un mouvement d'action pour les femmes et le renforcement institutionnel.

S'agissant d'un projet dont l'action vise principalement le changement des attitudes et comportements sociaux face aux violences basées sur le genre et aux violences sexuelles, le choix méthodologique pour la conduite de l'évaluation a privilégié une approche participative et analytique.

Dans cette perspective, l'évaluation a visé à interroger et obtenir les informations et données pertinentes auprès des parties prenantes clés ayant contribué à la mise en œuvre du projet, notamment : les gestionnaires du projet au niveau du FCC, les points focaux de FCC, les écoles secondaires ciblées (élèves filles, enseignants, comités des parents), les autorités et services administratifs ou techniques (notamment les services de l'Enseignement et les services du Ministère ayant en charge les questions du genre), des personnalités féminines prises comme mentors pour inspirer les filles formées, les autorités judiciaires, les chefs coutumiers, les médias, et des structures de prise en charge médicale, psychosociale ou d'accompagnement judiciaire. Les autres sources importantes des données ont été les documents et rapports du projet et les visites effectuées sur terrain dans 7 provinces sur les 10 provinces ciblées par le projet.

Les techniques de collecte des données ont été majoritairement qualitatives : analyse documentaire, entretiens et interviews semi-structurés, échanges en focus groups, observations directes. Les techniques quantitatives utilisées sont l'enquête sur questionnaire écrit avec un échantillon occasionnel de 164 filles membres des clubs scolaires dans les 7 provinces visitées, et la comparaison illustrative du niveau de respect du budget entre montants prévus et montants effectivement utilisés pour les lignes budgétaires clés sur base des rapports du projet.

L'analyse des données collectées a été faite par dépouillement des informations, classement, recoupement, traitement des résultats de l'enquête avec le logiciel Excel, comparaison et explication des résultats.

La principale limite de la méthodologie choisie est la contrainte d'usage d'un échantillon occasionnel de portée moyenne pour l'enquête auprès des filles formées (164 filles sur 600) comparativement à la possibilité de recours à un échantillon plus grand qui pouvait être plus avantageux au niveau de la qualité des résultats quantitatifs de l'enquête si les circonstances de voyages et de coûts permettaient de visiter toutes les 10 provinces ciblées par le projet au lieu de 7.

Les résultats de cette évaluation montrent, entre autres changements significatifs, que :

-Suite à la formation reçue, les filles membres des clubs scolaires font montre de connaissances accrues sur les droits des femmes, les droits des filles, les différentes formes de violences sexuelles et les lois qui répriment les violences sexuelles. Pour preuve, elles en parlent aisément au cours des entretiens et utilisent ces connaissances pour sensibiliser d'autres filles dans leurs écoles, dans les écoles voisines, en famille et dans d'autres milieux favorables (groupes d'amis, marchés, églises).

-La plupart des filles rencontrées ont brisé la peur, ont bâti la confiance en soi et ne font plus du tabou à parler et discuter de la question des violences sexuelles, à dénoncer les cas d'abus, de harcèlement et de violence sexuelle commis par leurs collègues élèves garçons ou par les enseignants. Ceci influence le comportement de nombreux enseignants et des élèves garçons qui deviennent plus prudents dans leurs relations avec les filles à l'école.

-Les filles vivant avec handicap, comme les filles malentendantes et les filles muettes, qui ont été elles aussi formées, comme c'est le cas notamment à Kinshasa et à Kindu, font également preuve du courage de sensibilisation et de dénonciation.

- Les clubs scolaires des filles et l'action individuelle des filles formées et de celles qu'elles sensibilisent créent une dynamique d'encouragement mutuel à la prévention et à la réduction des violences sexuelles faites aux femmes et aux filles. Le mouvement des femmes et des filles qui modifient les stéréotypes et prennent en charge la lutte contre les violences sexuelles en est renforcé et influence les communautés environnantes.

-Les différentes parties prenantes impliquées dans le projet, et dans toutes les provinces visitées, ont presque unanimement apprécié et encouragé l'implication des jeunes filles dans la prévention et la lutte contre les violences sexuelles en milieux scolaires. Presque tous les acteurs sociaux rencontrés ont déclaré que l'implication des filles de jeune âge dans la prévention et la lutte contre les violences sexuelles après une formation sur la matière est une bonne approche car cela compense les insuffisances sur l'éducation sexuelle et l'éducation à la vie au niveau des familles et des écoles, et donne les capacités aux filles de savoir se défendre et de dénoncer les tentatives et les abus de violences basées sur le genre et de violences sexuelles.

Des obstacles à la réalisation des changements plus grands ont toutefois limité l'efficacité du projet. Il s'agit notamment : (1) du contexte d'insécurité dans les provinces de l'Est du pays, principalement dans les provinces du Nord-Kivu et de l'Ituri qui vivent sous un régime décrété d'Etat de siège qui limite l'action de l'Administration civile ; (2) des problèmes structurels et de fonctionnement de la justice qui favorisent encore l'impunité ; et (3) de la modestie du budget du projet qui ne permettait pas la répétition ou le suivi nécessaire de certaines activités par exemple en matière de formation, de plaidoyer ou de mentorat des filles par les femmes leaders.

La réalisation efficace et rentable du projet a été effective grâce à une gestion financière et administrative prudente basée sur un grand respect de la conformité des dépenses aux prévisions budgétaires, le pilotage du projet sur terrain par des femmes points focaux expérimentées et dévoués, l'implication volontaire de plusieurs structures de collaboration et autorités en milieux scolaires, administratifs et judiciaires ainsi qu'à l'usage de nouvelles technologies de l'information et de la communication pour la facilitation du travail.

Les changements positifs obtenus par le projet dans la vie des filles en milieux scolaires et dans la situation de lutte contre les violences sexuelles dans leurs communautés peuvent continuer à bénéficier des capacités et de l'engagement actif des filles formées et des acteurs éducatifs et sociaux impliqués dans le projet. Il y a toutefois un besoin de renforcement du plaidoyer pour la poursuite des réformes dans le secteur de la justice en vue d'une répression plus rapide et plus efficace des infractions liées aux violences sexuelles, et un besoin de réflexion et d'action pour la continuation du projet avec des dispositions de renforcement de la durabilité de ses acquis.

Bien que l'impact du projet sur la prévention et la réduction des violences sexuelles en milieux scolaires soit considérable, il a toutefois été limité par le petit nombre d'écoles ciblées par le projet et de filles formées (6 écoles par province et 60 filles formées par province en trois ans) dans un contexte où les écoles se comptent par milliers dans chaque province et le phénomène des violences sexuelles en milieux scolaires est répandu.

L'une des recommandations majeures issue de cette évaluation est que le FFC mène une réflexion, après la clôture du projet, sur les opportunités et les possibilités d'avoir un financement pour une nouvelle phase de 3 ans de ce projet avec une cible plus grande en

nombre d'écoles, en nombre d'élèves filles à former, en nombre d'élèves garçons à inclure dans la formation, et en couverture géographique pour toucher dans chacune des 10 provinces, en plus de la ville capitale provinciale, un ou deux territoires ruraux où les violences sexuelles en milieux scolaires sont le plus signalées.

Une telle action de continuation du projet avec une cible plus élargie devrait aussi inclure des dispositions d'institutionnalisation et de pérennisation des clubs scolaires de lutte contre les violences sexuelles et d'autres dispositions de renforcement de la durabilité des acquis du projet.

Cette perspective est soutenue par une autre recommandation qui suggère que le FCC explore d'utiliser l'expérience des clubs scolaires établis dans les 60 écoles dans le cadre de ce projet pour créer une nouvelle dimension de mouvement féminin de prévention et de lutte contre les violences sexuelles en milieux scolaires et académiques en RDC. Il serait question de pérenniser les clubs scolaires créés dans les écoles, d'ajouter de nouveaux clubs scolaires si une nouvelle phase du projet est obtenu, d'accompagner les filles performantes sortis des clubs scolaires pour démarrer des clubs similaires dans les universités ou écoles supérieures où elles se font inscrire, d'accompagner ces nouveaux clubs des filles en milieux universitaires, de nouer des liens entre les clubs en milieux universitaires et ceux en milieux scolaires dans les mêmes villes, et animer ainsi dans les villes ciblées, en commençant par les 10 provinces actuelles du projet, un mouvement féminin des filles engagées dans la prévention et la lutte contre les violences sexuelles. Ce mouvement pourrait dans l'avenir se doter d'une structuration et des programmes de transformation sociale en matière d'égalité de genres, des droits des femmes et d'élimination des violences sexuelles et celles basées sur le genre.

1. CONTEXTE DU PROJET

Le projet qui fait objet d'évaluation finale est intitulé « Prévention et réduction des violences sexuelles en milieux scolaires ». Ce projet a été réalisé par l'organisation Fonds pour les Femmes Congolaises (FFC), avec l'appui du UN Trust Fund. Il avait pour but, le renforcement de capacités de 600 jeunes filles élèves de 60 écoles ciblées dans 10 provinces pour qu'elles deviennent des championnes de lutte contre les violences et actrices de changement dans leurs écoles et communautés⁴. Le projet a ciblé 10 provinces sur un total de 26 provinces que compte la République Démocratique du Congo (RDC).

En effet, sur le plan géographique, la RDC est un grand pays situé au centre de l'Afrique avec une superficie de 2.345.000 kilomètres carré, une population estimée à 95 millions d'habitants et qui partage les frontières avec 9 pays voisins notamment l'Angola, la Zambie, la République du Congo, la Centrafricaine, le Soudan du Sud, l'Ouganda, la Tanzanie, le Burundi et le Rwanda.

La RDC possède des ressources naturelles exceptionnelles, notamment des gisements de minerais (cobalt, cuivre, or, coltan, cassitérite, etc.), un grand potentiel hydroélectrique, de vastes terres arables, une formidable biodiversité et la deuxième plus grande forêt tropicale du monde. Pourtant, la plupart des habitants de RDC n'ont pas profité de ces richesses. Une longue succession de conflits, d'instabilité, de troubles politiques et de régimes autoritaires a conduit à une crise humanitaire aussi sévère que persistante, à laquelle s'ajoutent des déplacements forcés des populations depuis 1996 suite à une répétition des guerres et conflits.

Selon l'Office des Nations Unies pour la Coordination de l'Aide Humanitaire (OCHA), depuis le début de l'année 2023, près de 677 000 personnes se sont nouvellement déplacées en RDC portant le total à plus de 6,29 millions de personnes déplacées dans le pays. Les femmes représentent 51% de la population déplacée. Plus de 94% des déplacements sont dus aux attaques et affrontements armés. Ces derniers mois, la situation sécuritaire s'est gravement détériorée dans les provinces du Nord-Kivu et de l'Ituri, où des milliers de personnes ont dû fuir les affrontements entre l'armée congolaise et des groupes armés principalement dans les zones frontalières avec l'Ouganda et le Rwanda⁵.

Sur le plan démographique, la population de la RDC se caractérise par son extrême jeunesse. En 2020, le nombre des personnes âgées de moins de 20 ans était estimé à environ 59% de la population totale. Il en découle d'importantes conséquences pour la prise en charge ou non de cette catégorie de la population. Les besoins à satisfaire sont donc énormes, tant au plan de l'éducation que de la formation, de la santé, du logement, de l'emploi, des loisirs.⁶

⁴ The United Nations Trust Fund to End Violence Against Women- 2019 Call for Proposals : Full Fledged Proposal

⁵ OCHA, *RDC-Factsheet : Mouvement des Populations*, mars 2023.

⁶ 'RDC : Positionner les questions des jeunes dans l'agenda national de développement', Document UNFPA, juin 2020

Sur le plan économique, malgré la croissance économique qui a grimpé à 8,6 % en 2022, dans la continuité de la forte dynamique de 6,2% enregistrée en 2021 qui est principalement dû aux recettes du secteur minier, la RDC est, selon la Banque Mondiale, l'une des cinq nations les plus pauvres du monde. En 2022, environ 62 % de la population du pays vivait avec moins de 2,15 dollars par jour. Ainsi, près d'une personne sur six en situation d'extrême pauvreté en Afrique subsaharienne vit en RDC⁷.

Sur le plan politique, malgré l'organisation des élections en 2006, en 2011, en 2018 et une première passation pacifique de pouvoir dans l'histoire du pays depuis son accession à l'indépendance en 1960 effectuée en janvier 2019 entre deux présidents, les défis de corruption, d'insécurité et de faiblesse des institutions étatiques restent très forts et mettent à mal les quelques efforts de développement et de stabilisation économique et sociale du pays.

La République Démocratique du Congo a adhéré et ratifié des instruments juridiques internationaux qui protègent la femme et la fille. Elle dispose également des instruments nationaux notamment la constitution du 18/02/2006, le nouveau code de la famille du 15 juillet 2016, et d'autres qui mettent en exergue les questions des droits de la femme⁸.

Cependant, dans un contexte socio-politique caractérisé par la recrudescence des conflits armés et de l'insécurité généralisée ainsi que des catastrophes naturelles, les femmes continuent à subir des violences sexuelles et celles basées sur le genre ; et les filles n'en sont pas épargnées. Pour la seule année 2020, les équipes de Médecins Sans Frontières qui travaillent en République Démocratique du Congo (RDC) ont pris en charge près de 11 000 victimes de violences sexuelles. Que ce soit dans des provinces touchées par des conflits armés (Ituri, Sud-Kivu, Nord-Kivu) ou d'autres zones considérées comme plus stables (Kasaï central, Maniema, Haut-Katanga), les violences sexuelles sont endémiques, et les victimes peinent à trouver des soins et une prise en charge adéquate⁹.

En RDC, la pandémie de COVID-19 a exacerbé le fléau de violences physiques et sexuelles sur les filles et les femmes. Approximativement 27 000 cas de Violence Basée sur le Genre (VBG) ont été déclarés et pris en charge dans les structures médicales au cours des six premiers mois de l'année 2020, une année particulièrement marquée par l'état d'urgence sanitaire décrété contre la pandémie. Sur les vingt-six provinces du pays, seize ont connu une augmentation sans précédent des violences basées sur le genre cette année-là, comparé à l'année précédente. Le Kasaï Oriental a connu par exemple une hausse de 68% des cas de VBG en comparaison à 2019. Pour le Kasaï Central, la hausse était de 87%¹⁰.

⁷ <https://www.banquemondiale.org/fr/country/drc/overview>

⁸ The United Nations Trust Fund to End Violence Against Women- 2019 Call for Proposals : Full Fledged Proposal

⁹ "RDC : Des violences sexuelles endémiques, amplifiées par les conflits, et un manque critique de prise en charge". Document MSF, juillet 2021.

¹⁰ " En RDC, une lutte soutenue contre les violences basées sur le genre au milieu des tabous", document OMS, janvier 2021

Sur le plan sociodémographique, économique, politique et institutionnel, le projet a été exécuté dans un contexte à plusieurs paramètres qui entrent en ligne de compte dans la précision de cette évaluation car ils influencent les résultats atteints par le projet. Certains de ces paramètres saillants sont les suivants :

-Les provinces de l'Est sont caractérisées par la recrudescence des conflits armés et les crises qui constituent des facteurs aggravant de violences basées sur le genre. Et Il n'est pas toujours évident de dénoncer les cas des violations des droits des personnes, et moins encore des violences faites aux femmes/filles dans un environnement sécuritaire précaire par peur des représailles.

-Dans les provinces du Nord-Kivu et de l'Ituri, la situation d'état de siège décrétée par le président de la république et qui a fait que les autorités civiles soient remplacées par les autorités militaires, et la justice civile par la justice militaire a affecté les aspects du plaidoyer prévus par le projet du fait du caractère institutionnel exceptionnel non sensible à certaines préoccupations sociales et culturelles liées au projet.

-Nombreuses familles des victimes des violences sexuelles recourent aux arrangements à l'amiable à cause de l'état de vulnérabilité économique, mais aussi par manque de confiance aux institutions judiciaires peu objectives et avec faible capacité opérationnelle.

-Les pesanteurs culturelles continuent à influencer et à affecter négativement la dignité de la femme/fille et le respect de ses droits en RDC. Très souvent, ce sont les parents qui s'opposent à la dénonciation par peur de stigmatisation et de sanctions culturelles ou sociales.

-Le modernisme impacte différemment la vie des filles selon qu'elles sont dans les grandes villes, où elles ont accès à l'information formelle ou informelle à travers les medias, l'internet, les réseaux sociaux, la compagnie. Le projet a travaillé essentiellement en milieu urbain mais l'influence des coutumes et normes sociales et culturelles traditionnelles reste importante même dans les milieux urbains congolais.

-La pauvreté des parents ou tuteurs plonge les familles dans des conditions ne leur permettant pas de satisfaire les besoins essentiels de leurs enfants (habillement, argent, nourriture, scolarisation) pendant que la faible éducation à la vie familiale et à la sexualité des filles et des garçons entrave leurs points de repère et leur orientation dans la société¹¹.

¹¹ Etude des risques d'exploitation, abus et harcèlement sexuel en milieu scolaire en RDC, étude réalisée par UNFPA et le Ministère de l'EPST/RDC sous financement de la Banque Mondiale, juillet 2022.

-Le FFC n'est pas la seule organisation qui œuvre dans le domaine de prévention et de lutte contre les violences sexuelles dans les provinces ciblées malgré la spécificité du projet de se focaliser sur les violences sexuelles en milieux scolaires. Les résultats du projet sont donc aussi influencés par l'entourage institutionnel local et le niveau général de conscience et de sensibilisation générale sur la question de lutte contre les violences sexuelles et les violences basées sur le genre.

Au bout des trois ans du projet, il était utile d'examiner à travers cette évaluation la mesure dans laquelle le projet, avec l'action des filles formées et accompagnées, et l'implication de toutes les parties prenantes mises à contribution (notamment les enseignants, autorités scolaires, autorités administratives, autorités judiciaires, autorités coutumières, organisations de prise en charge) a contribué à la prévention et à la réduction des violences sexuelles en milieux scolaires dans ses zones d'intervention.

2. DESCRIPTION DU PROJET

Le projet a porté spécifiquement sur la prévention et la lutte contre les violences sexuelles en milieux scolaires. Il a été mis en œuvre par le Fonds pour les Femmes Congolaises et a couvert la période initiale allant du 1er janvier 2020 au 30 décembre 2022¹² ainsi qu'une extension subséquente de 3 mois. En effet, une prolongation sans coût a été négociée et obtenue jusqu'au 31 Mars 2023.

Le projet a bénéficié de l'expertise avérée du personnel de FFC en matière de violences sexuelles et de violences basées sur le genre et du vaste réseau de connections dans ce domaine dont l'organisation dispose¹³. Il a été réalisé en collaboration avec les parties prenantes principales suivantes :

-Des femmes leaders Points Focaux de FFC dans les différentes provinces qui sont actives dans des ONG ou autres associations féminines. Il y en a eu 10 au total dans le cadre du projet. Les Points Focaux étaient en charge de l'organisation et de la mise en œuvre des activités du projet sur le terrain, chacune dans sa province.

-Des écoles secondaires ciblées, 60 au total dans lesquelles les élèves filles, les enseignants et membres des comités des parents avaient été formés. Ces écoles ont servi de cadre principal de mise en œuvre du projet en mettant sur pied, après la formation, les clubs scolaires des filles à partir desquels les filles pouvaient échanger, s'informer, s'encourager et entreprendre des initiatives de sensibilisation.

¹² Rapport final de l'année 3 du projet soumis le 31 janvier 2023

¹³ The United Nations Trust Fund to End Violence Against Women- 2019 Call for Proposals : Full Fledged Proposal

-Des femmes leaders désignées comme mentors auprès des filles formées. Il y en a eu 10 à raison d'une femme par province. Leur rôle a été d'inspirer par leur exemple les filles, de leur parler pour les motiver et les encourager dans le leadership féminin et dans la lutte pour la dignité de la fille et de la femme.

-Des autorités et services administratifs ou techniques de l'Etat ayant dans leurs attributions des aspects liés à l'enseignement, à la jeunesse ou aux questions de genre et de lutte contre les violences faites aux femmes. En tout 50 personnalités représentant ces différents services ont été directement impliqués comme on peut le voir à l'annexe 3 sur la partie des bénéficiaires indirects du projet. Leur rôle a été surtout d'approuver ou autoriser les activités du projet, de participer à certaines activités pour démontrer le soutien de l'Etat et d'apporter des avis et conseils en cas de besoin. Il s'est agi principalement des Ministères provinciaux et/ou Divisions provinciales de l'EPST, du Genre et de la Jeunesse et des Sous-Divisions et Inspections Provinciales de l'EPST.

- Des autorités judiciaires près les parquets en provinces ont été la cible du plaidoyer menée par les filles pour réclamer la célérité et l'application des lois en matière d'infractions de violence sexuelle.

-Des chefs traditionnels, 20 au total, ont été la cible du plaidoyer menée par les filles pour réclamer la révision de certaines coutumes et pratiques sociales traditionnelles qui avilissent la femme et favorisent les violences basées sur le genre.

-Des structures de médias ont assuré la responsabilité de diffuser des messages de sensibilisation à l'intention de la communauté en général pour la prévention et la lutte contre les violences sexuelles. 20 radios et journaux ont participé comme partenaires à ce travail pour le projet.

-Le projet a aussi collaboré avec des institutions de prise en charge médicale (hôpitaux et centres de santé), des acteurs de prise en charge psychosociale (organisations ou psychologues individuels) et des structures d'accompagnement judiciaire (cabinets d'avocats) auprès desquelles il référerait des victimes pour la prise en charge spécifique.

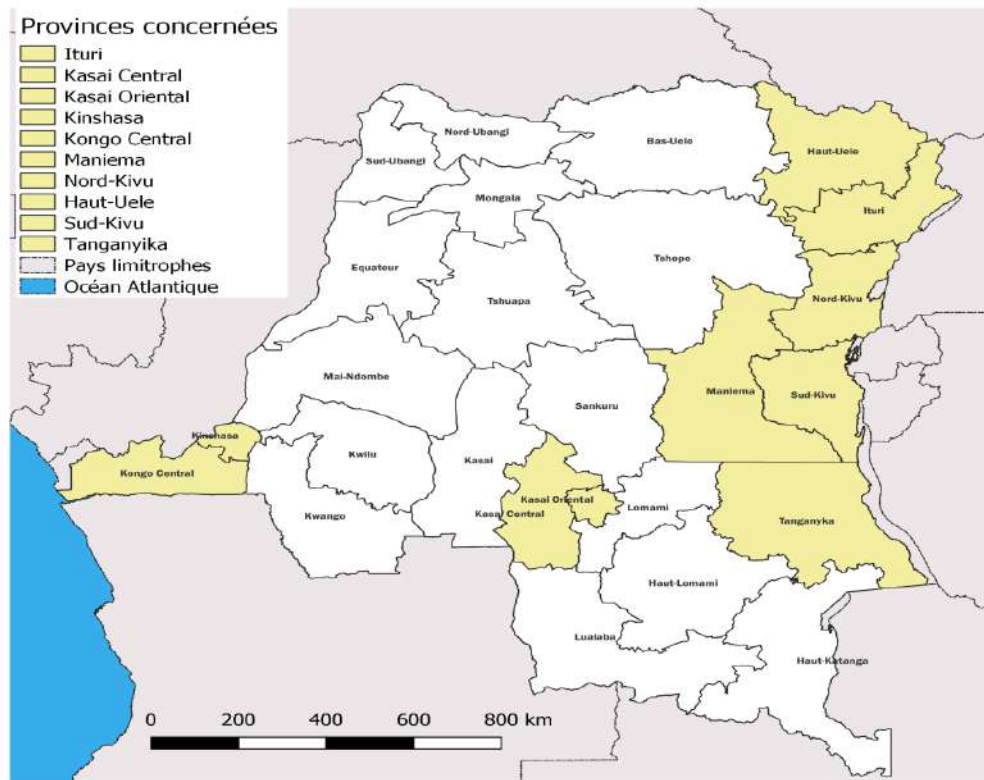
600 filles élèves de 60 écoles identifiées dans les 10 provinces ont constitué la cible directe du projet, tandis que la cible indirecte était composée des membres des communautés et particulièrement les autorités scolaires, judiciaires, les acteurs de la société civile et les parents des élèves. De manière spécifique 300 enseignants, autorités scolaires et membres de comité des parents ont aussi bénéficié de renforcement des capacités, en tant qu'encadreurs à qui les parents confient les enfants pour poursuivre et compléter l'éducation commencée en famille, et censés garantir la protection nécessaire à ces derniers.

Plusieurs autres personnes dont le nombre ne peut être exactement déterminé au sein de la communauté ont été touchées par la campagne médiatique (spots publicitaires, émissions radio, les sensibilisations de masse, les réseaux sociaux, etc.). L'estimation faite à la conception du projet était qu'un minimum de 1500 personnes pouvait être touché par ces

différents messages dans chacune des 10 provinces chaque année du projet, soit 15000 personnes par an et 45000 personnes pendant les trois ans du projet.

La zone d'intervention couvre 10 provinces indiquées sur la carte ci-dessous, à savoir Kinshasa, Kongo Central, Kasai oriental, Kasai Central, Haut Uélé, Ituri, Maniema, Nord-Kivu, Sud-Kivu et Tanganyika. Dans ces provinces, les écoles ciblées sont toutes localisées dans les villes qui sont les chefs-lieux des provinces, à savoir Kinshasa, Mbuji-Mayi pour le Kasai Oriental, Kananga pour le Kasai Central, Isiro pour le Haut Uélé, Bunia pour l'Ituri, Kindu pour la province du Maniema, Goma pour le Nord-Kivu, Bukavu pour le Sud-Kivu et Kalemie pour la province du Tanganyika.

Carte no 1. Provinces d'intervention du projet en RDC



La théorie de changement du projet transparait à travers sa chaîne des résultats qui comprend

- a) L'objectif global : Les 600 jeunes filles de 10 provinces ciblées se sentent plus en sécurité et mieux outillées pour se protéger contre les violences sexuelles faites dans les milieux scolaires en RDC.
- b) L'atteinte de ce changement ultime passe par 4 objectifs spécifiques (outcomes) :
 - 1°) Les jeunes filles des écoles ciblées ont des connaissances accrues des textes de lois réprimant les violences sexuelles et changent leurs perceptions et attitudes sur les violences sexuelles envers les filles
 - 2°) Les jeunes filles bénéficient d'un renforcement des capacités sur les droits des femmes et jeunes filles et deviennent des agents de changement
 - 3°) Le mouvement des filles et des femmes visant à prévenir la violence sexuelle est renforcé et influence les communautés à adopter des attitudes et comportements qui protègent les filles et leurs vies
 - 4°) L'organisation FFC est renforcé institutionnellement pour répondre de manière durable à la pandémie de COVID-19 et à d'autres crises en adaptant les interventions pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes et des filles.
- c) Et les principaux résultats menant à ces objectifs spécifiques sont les suivants
 - 600 écolières sont sensibilisées aux lois qui les protègent (constitution de la RDC, convention pour l'élimination de toutes formes de discrimination à l'égard des femmes, résolution 1325 des Nations Unies et nouveau code de la famille).
 - Pour chacune des 60 écoles ciblées par le projet, un club composé de 10 filles sera mis en place.
 - 60 écoles sont des modèles de lutte contre la violence sexuelle dans 10 provinces ;
 - Les dirigeants communautaires (chefs traditionnels) changent de perceptions et attitudes à l'égard des filles et adoptent des comportements sensibles à la protection des droits des filles, avec un effet d'entraînement sur l'ensemble de la communauté.
 - Les tribunaux s'engagent à punir les auteurs de violence sexuelle à la suite du plaidoyer des filles.
 - Plus de 45 cas de violence sexuelle documentés et renvoyés à d'autres organisations qui fournissent un soutien judiciaire.
 - Création de nouveaux clubs étudiants et mentorat entre femmes adultes et filles formées.
 - Un plus grand nombre d'enseignants, de garçons, d'administrateurs scolaires et de membres de la communauté en général sont sensibles aux effets négatifs de la violence sexuelle et à une réponse plus axée sur la victime.

Les activités prévues en vue d'atteindre l'objectif global du projet ont été réalisées dans leur totalité. Il s'agissait notamment des ateliers de formation, de l'accompagnement de la sensibilisation sur la lutte contre les violences sexuelles, des séances de mentorat, des réunions d'échanges d'expérience, de la sensibilisation par les médias, du suivi des actions

pour les cas référés en justice, des plaidoyers menés auprès des chef traditionnels et autorités politico administratives, du suivi des actions pour les cas référés pour la prise en charge médicale ou psychosociale.

Le montant total de l'allocation pour ce projet a été de 985.146 USD dont les dépenses annuelles se présentent comme suit :

Budget total	Dépenses année 1 (2020)	Dépenses année 2 (2021)	Dépenses année 3 (2022)	Dépenses en période d'extension
985.146 USD	211.069,34 USD	421.555,26 USD	264.712,67 USD	87.808,73 USD

3. FINALITE, OBJECTIFS ET PORTEE DE L'EVALUATION

Cette évaluation a pour finalité d'apporter une appréciation sur la performance d'exécution et d'atteinte des objectifs du projet, et de dégager des leçons susceptibles de guider le FFC, UN Trust et d'autres partenaires dans la conception et la réalisation des projets futurs.

Les objectifs de l'évaluation sont :

- Mesurer le niveau d'atteinte des objectifs et des résultats énoncés dans le descriptif du projet : l'efficacité, la pertinence, l'efficacité, la durabilité, l'impact, le niveau d'intégration de l'égalité de sexe et de respect des droits humains en milieux scolaires, ainsi que la contribution à la création d'un mouvement d'action pour les femmes et le renforcement institutionnel.
- Identifier les enseignements (leçons apprises), les pratiques innovantes et prometteuses dans le domaine de l'élimination de la violence faite à la femme et à la fille qui constituent des connaissances susceptibles d'être documentées et partagées avec d'autres acteurs.

A travers ces objectifs il était question de procéder à la vérification des indicateurs et de s'assurer de leur objectivité. C'était également l'occasion de relever et d'analyser les éléments d'évidence sur les effets et l'impact générés du projet pour infirmer ou confirmer la pertinence et la durabilité du projet.

La portée de l'évaluation a été de couvrir toute la durée du projet qui va de l'année scolaire 2019-2020 à l'année scolaire 2021-2022, en incluant aussi le premier trimestre de l'année 2022-2023 en tant que période d'extension, et ceci dans la zone d'exécution du projet en veillant à toucher les bénéficiaires primaires et secondaires cibles ainsi que de manière plus large les parties prenantes.

4. EQUIPE D'EVALUATION

L'évaluation a été réalisée par le Bureau d'Etudes et Cabinet-Conseil MAX IMPACT SARL, légalement enregistré et opérant en RDC avec un bureau à Kinshasa et un autre bureau à Bukavu dans l'Est du pays. Le Cabinet MAX IMPACT est spécialisé dans les évaluations de projets, l'appui en planification des projets et programmes de développement et d'urgence, le conseil en gestion de projets et la capacitation institutionnelle des structures publiques et des organisations de la société civile.

Une équipe de 2 consultants appuyée sur le plan administratif et logistique par un secrétaire de cabinet a été commise à ce travail. L'équipe d'évaluateurs était ainsi composée :

1°) Consultant Principal et chef de la mission : Professeur SADIKI BYOMBUKA ONESIME. Porteur d'un Doctorat en management de projet, professeur d'universités et consultant avec plus de 25 ans d'expérience dans les évaluations de projets et la planification du développement, ancien gestionnaire de projets de développement et d'urgence avec les ONG nationales et internationales en RDC. Il est le répondant du cabinet vis-à-vis de FFC. Il a coordonné l'équipe. Il a assumé la conception méthodologique de l'évaluation et l'orientation technique du travail de collecte des données sur le terrain. Il a effectué la collecte des données dans 4 provinces dont 1 (Nord-Kivu) conjointement avec l'autre consultant, et a conduit les entretiens en ligne avec les points focaux dans 3 provinces non visitées (Haut Uélé, Kasai Oriental et Maniema). Il est responsable de la production du rapport final de l'évaluation.

2°) Consultante senior Madame FAIDA CHISHIBANJI LEA : Enseignante d'université avec rang de Chef des Travaux, porteuse d'un Master en gestion de projet et une licence (bac+5) en Economie, avec une expérience de 4 ans dans les évaluations de projets et les questions de genre et de protection de la femme, de l'enfant et des groupes vulnérables. Elle a effectué la collecte des données dans 4 provinces dont 1 (Nord-Kivu) conjointement avec le consultant principal. Elle a assisté le consultant principal dans l'analyse des données et dans la rédaction du rapport.

5. PLAN DE TRAVAIL

Le plan de travail qui a été suivi dans la réalisation de l'évaluation se présente comme suit.

Tableau no 1. Plan du travail de l'évaluation

NO	ACTIVITES	LIEU	PERSONNES IMPLIQUEES	PERIODE / DATES	LIVRABLE
1	Réunion de briefing initial sur le projet, les TDR de l'évaluation et échange d'orientation de l'évaluation	Bureau FFC à Kinshasa	Directrice FFC Chargé de Programme Gestionnaire du projet Administrateur	21 mars 2023	
2	Envoi des documents de base du projet à l'équipe d'évaluation (document de proposition du projet, rapports annuels du projet, documents de politique de gestion et d'orientation du projet, liste et contacts des Points Focaux du projet dans les provinces)	Electroniquement	Chargé de Programme	21 et 22 mars 2023	
2.	Signature du contrat	Bureau FFC	Administrateur Consultant Principal	28 mars 2023	Contrat signé entre FFC et le cabinet MAX IMPACT SARL
2	Exploitation initiale de la documentation et rédaction du rapport initial (Inception Report) par le consultant principal			22-25 mars 2023	INCEPTION REPORT soumis à FFC au 25 mars 2023
3	Entretiens d'évaluation sur le projet avec les responsables clés du projet au niveau de FFC, avant le départ pour le terrain	Bureau FFC	-Chargé de programme -Assistante au programme	31 mars 2023	
4.	Intégration dans le rapport initial des observations reçues de FFC et de UN Trust Fund et	Goma	Consultant Prof. Sadiki	6 Avril 2023	Version finale du rapport

	soumission de la version finale du rapport initial				initial
5.	Travail de collecte des données sur le terrain dans 7 provinces: - Goma : les consultants Prof. Sadiki et Mme Faïda, accompagnés par Mr Simon, gestionnaire de l'évaluation et chargé de programme FFC -Bunia- Kalemie et Bukavu : consultante Mme Faïda -Kananga, Matadi et Kinshasa : consultant Prof. Sadiki accompagné de Mr Simon	Nord-Kivu, Ituri, Tanganyika, Kasai Central, Kongo Central, Kinshasa et Sud-Kivu.	-Consultant Prof Sadiki -Consultante Mme Faïda - Chargé de programme Mr Simon -Assistante au programme Mme Flora (pour Kinshasa)	3 Avril- 2 Mai 2023	
6.	Entretiens en ligne avec les Points Focaux du projet pour les provinces du Maniema, du Kasai Oriental et de Haut Uélé	Au téléphone	-Consultant Prof. Sadiki -Point Focal basée à Kindu -Point Focal basée à Mbuji-Mayi Point Focal basée à Isiro	24 Avril 2023	
7.	Entretien d'évaluation avec la gestionnaire du projet	Bureau FFC	-Consultant Prof. Sadiki -Gestionnaire du projet Mme Thérèse	27 Avril 2023	
8.	Rédaction du rapport	Bureau Max Impact	Consultant Prof. Sadiki Envoi des synthèses et fiches d'analyses par la consultante Mme Faïda	8 mai 2023	Rapport provisoire de l'évaluation
9.	Feedback de FFC et de UN Trust Fund sur le rapport			15 mai 2023	

	provisoire et intégration des observations reçues				
10.	Remise du rapport final			20 mai 2023	Rapport final de l'évaluation
11.	Réponse de la direction après le rapport final				

Source : Données du déroulement de l'évaluation

6. QUESTIONS DE L'ÉVALUATION

Les questions obligatoires en rapport avec les principaux critères de l'évaluation sont reprises dans le tableau ci-dessous

Tableau no 2. Questions de l'évaluation

Critères d'évaluation	Questions d'évaluation obligatoires	Explication
<p>1. Efficacité</p> <p>Une mesure de la mesure dans laquelle un projet atteint ses objectifs / résultats (comme indiqué dans le document de projet et cadre de résultats) conformément à la théorie du changement.</p>	<p>1. Dans quelle mesure l'objectif, les résultats et les produits prévus du projet (résultats du projet) ont-ils été atteints et comment ?</p>	<p>Evaluation de la mesure dans laquelle le projet a directement bénéficié aux bénéficiaires cibles. Au niveau des objectifs du projet, cela fait référence aux bénéficiaires primaires (femmes et filles) et au niveau des résultats, aux bénéficiaires secondaires (tels que les hommes et les garçons). Il sera évalué aussi dans quelle mesure le projet a réussi à plaider en faveur des changements sur le plan institutionnel, judiciaire et socio-culturel et en quoi ces changements ont bénéficié positivement aux femmes et aux filles.</p> <p>L'évaluation va démontrer si le projet a obtenu des résultats conformes à la théorie du changement attendue ou non.</p>

<p>2. Pertinence La mesure dans laquelle le projet est adapté aux priorités et aux politiques du groupe cible et au contexte de la RDC.</p>	<p>2. Dans quelle mesure les résultats obtenus (objectif, résultats et produits du projet) continuent-ils d'être pertinents par rapport aux besoins des femmes et des filles ?</p>	<p>Il sera évalué dans quelle mesure les stratégies et les activités du projet étaient pertinentes et adaptées aux besoins des femmes et des filles et si le projet a pu s'adapter à tout changement dans le contexte et les besoins des principaux bénéficiaires au cours de la période d'exécution.</p>
<p>3. Efficience Mesure dans laquelle le projet a été mis en œuvre avec utilisation économique et rationnelle des ressources (budget, temps, ressources humaines et matérielles) pour les résultats obtenus.</p>	<p>3. Dans quelle mesure le projet a-t-il été mis en œuvre de manière efficace et rentable ?</p>	<p>L'évaluation cherchera à déterminer si les activités ont été réalisées dans les délais et dans les limites du budget, et si les activités ont été conçues pour tirer le meilleur parti des ressources (par exemple, des comparaisons de coûts ont-elles été faites entre différents types d'interventions/activités avant de prendre des décisions ?). Il sera aussi vérifié si le projet a été bien géré pour tirer le meilleur parti des ressources humaines et financières.</p>
<p>4. Durabilité Mesurer si les avantages du projet sont susceptibles de se poursuivre après la fin du financement.</p>	<p>4. Dans quelle mesure les résultats obtenus, en particulier les changements positifs dans la vie des femmes et des filles (niveau objectif du projet), seront-ils maintenus après la fin de ce projet ?</p>	<p>Comme la durabilité concerne le long terme, à ce stade l'évaluation appréciera la probabilité de durabilité qui ressort en fin de projet. Par exemple, quelles mesures ont été prises pour institutionnaliser le projet, renforcer les capacités des parties prenantes ou garantir des avantages aux titulaires de droits grâce à des systèmes de responsabilité et de contrôle.</p>

<p>5. Impact Changements intervenus ou influencés par le projet, soit grâce aux activités du projet, soit par effets d'entraînement.</p>	<p>5. Dans quelle mesure le projet a-t-il contribué à mettre fin à la violence à l'égard des filles, à l'égalité des sexes et/ou à l'autonomisation des filles (impact prévu et imprévu) ?</p>	<p>Il sera important de relever spécifiquement : tout changement observé dans la situation des femmes et des filles eu égard aux différentes formes de violence et examiner au même moment les changements intentionnels et non intentionnels, tant pour les femmes et les filles ciblées par le projet que celles qui ne le sont pas.</p>
<p>6. Promotion de l'égalité des genres et des droits humains</p>	<p>6. Dans quelle mesure le projet a-t-il contribué à accroître l'équilibre dans les relations hommes/femmes et à renforcer la connaissance et la capacité de défense des droits humains spécifiquement par les filles?</p>	<p>Le focus dans ces deux aspects transversaux sera mis sur l'évaluation de la mesure dans laquelle l'amélioration de l'égalité des genres et de la connaissance des droits humains a influencé ou non la réduction des violences à l'égard des filles et des femmes</p>
<p>7. Coordination et complémentarité avec d'autres intervenants</p>	<p>7. Dans quelle mesure le projet a-t-il collaboré dans les provinces ciblées avec d'autres projets ou organisations engagés dans la lutte contre les violences sexuelles, et au niveau national ou provincial avec des réseaux ou plates-formes existantes sur la même thématique?</p>	<p>L'évaluation cherchera à apprécier le niveau de collaboration et d'échanges d'information avec d'autres acteurs travaillant sur la lutte contre les violences sexuelles afin de renforcer la compréhension de l'efficience du projet et de son influence dans le mouvement de la lutte contre les violences sexuelles en RDC.</p>

<p>8. Production des connaissances</p>	<p>8. Dans quelle mesure l'expérience du projet et les leçons qui en découlent génèrent-elles des connaissances qui peuvent être documentées et partagées avec d'autres acteurs</p>	<p>L'évaluation cherchera à examiner l'existence et la consistance des leçons tirées par les parties prenantes au cours de la mise en œuvre du projet</p> <p>Les leçons et pratiques prometteuses ou émergentes qui pourraient être documentées et partagées avec d'autres acteurs seront identifiées.</p>
<p>9. Création de mouvement d'action pour les femmes et renforcement institutionnel</p>	<p>9. Dans quelle mesure le projet a-t-il contribué à créer ou à renforcer un mouvement d'action pour les femmes et à renforcer les capacités institutionnelles des organisations qui font partie de ce mouvement</p>	<p>La contribution à la création d'un mouvement fort pour l'action en faveur des femmes est une dimension sous-entendue par le projet, ce qui requiert des capacités institutionnelles élevées de la part du FFC et des partenaires de mise en œuvre qui sont principalement des organisations féminines.</p>

Source : Rapport initial, termes de référence et données de l'évaluation

7. METHODOLOGIE DE L'ÉVALUATION

7.1. Conception générale de la méthodologie de l'évaluation

L'équipe d'évaluation du cabinet MAX IMPACT SARL a utilisé une méthodologie tridimensionnelle:

a) Une évaluation participative : l'évaluation a été réalisée en étroite collaboration avec l'équipe FFC en charge du projet, et avec les acteurs clés de mise en œuvre sur terrain que sont les points focaux du projet dans chacune des provinces concernées. Les bénéficiaires directs et indirects et les parties prenantes clés ont été rencontrés pour des échanges : filles formées, enseignants, autorités scolaires, parents, autorités judiciaires, autorités administratives, chefs traditionnels, membres de la communauté environnante, différentes structures de prise en charge des victimes.

b) Une évaluation de portée analytique : des analyses ont été faites sur base des informations et données aussi bien qualitatives que quantitatives en lien direct ou indirect avec les questions d'évaluation.

c) Une évaluation valorisant la triangulation : l'appréciation des réalisations et les jugements ont été consolidés à partir de sources d'information diversifiées, notamment les documents et rapports du projet, les interviews et entretiens avec les bénéficiaires et les acteurs communautaires, ainsi que les observations et témoignages sur le terrain.

7.2. Sources de données

Les principales sources des données ont été les suivantes:

a) L'exploitation documentaire : exploitation de tous les documents importants de planification du projet (la proposition du projet, le cadre des résultats), les rapports d'avancement et les rapports annuels du projet, les différents documents de politiques de gestion du projet, les modules de formation, et autres documents trouvés et jugés pertinents par l'équipe d'évaluation. La liste des documents consultés se trouve en annexe 7 de ce rapport.

b) Les entretiens individuels ou de groupe semi-structurés avec les filles bénéficiaires, les points focaux, les enseignants, les responsables d'écoles et d'autres structures communautaires, et autres informateurs-clés. La liste des catégories et nombre des personnes rencontrées se trouve à l'annexe 6 du rapport.

c) Les focus groups pour des échanges et la récolte des faits et opinions sur des questions spécifiques liées aux connaissances, aux attitudes et pratiques en rapport avec la prévention et la lutte contre les violences sexuelles en milieu scolaire. Les principaux focus groups organisés sont les suivants: les focus groups avec les filles formées (membres des clubs scolaires), les échanges avec des groupes-témoins des filles n'ayant pas été formées ou touchées directement par le projet, les focus groups avec les enseignants, les focus groups avec les membres des comités des parents et ceux avec des membres de la communauté.

d) Une enquête complémentaire par questionnaire écrit auprès des filles bénéficiaires du projet rencontrées.

Le questionnaire utilisé pour cette enquête se trouve à l'annexe 5 du rapport.

e) Les observations faites sur les lieux de rencontres et dans les milieux de visites

7.3. Méthodes de collecte et d'analyse des données

Les techniques de collectes des données comme cela transparait dans la section ci-dessus sur les sources des données ont été majoritairement qualitatives : analyse documentaire, entretiens/interviews semi-structurés, échanges en focus groups, observations directes.

Les techniques quantitatives utilisées sont : (1) l'enquête sur questionnaire écrit avec les filles bénéficiaires en marge des échanges en focus groups ; et (2) la comparaison illustrative du niveau du respect du budget entre montants prévus et montants effectivement utilisés pour les lignes budgétaires clés sur base du rapport de l'année 3 dans l'appréciation de l'efficacité de gestion du projet.

L'analyse des données collectées a été faite par dépouillement des informations, classement, recoupement, traitement des résultats de l'enquête avec le logiciel Excel, comparaison et explication des résultats.

7.4. Echantillonnage

Le premier niveau d'échantillon choisi est un échantillon géographique représentatif raisonné de 7 provinces sur 10 (70% des provinces couvertes par le projet): Kinshasa, Kongo Central, Kasai Central, Ituri, Nord-Kivu, Tanganyika et Sud-Kivu. Les visites de terrain et la collecte directe des données auprès des parties prenantes a eu lieu dans ces 7 provinces, plus précisément dans les 7 chefs-lieux car les écoles ciblées sont toutes situées dans ces villes capitales provinciales : Kinshasa, Matadi, Kananga, Bunia, Goma, Kalemie et Bukavu.

Les 3 provinces non visitées ont fait objet d'une collecte partielle des données à distance par entretiens téléphoniques avec les points focaux.

L'échantillon géographique ci-dessus a été choisi de commun accord entre l'équipe d'évaluation et le management FFC du projet sur base de critères de couverture des grandes zones du pays (Capitale, Ouest, Est, Nord et Sud) et de minimalisation des difficultés d'accessibilité au regard des coûts et de l'irrégularité des vols.

Le deuxième niveau de l'échantillon a concerné les bénéficiaires et les parties prenantes à rencontrer. L'orientation d'échantillonnage a été celle de la fixation d'un seuil optimal tout en restant flexible en fonction de la disponibilité des acteurs et des circonstances locales particulières de chaque milieu au moment de l'arrivée des évaluateurs. Le tableau ci-dessous présente la composition et la taille de l'échantillon prévues et la taille réelle utilisée.

Tableau no 3. Composition, taille prévue et taille réelle de l'échantillon

Bénéficiaires/Parties prenantes	Nombre de personnes prévu par province pour les 7 provinces visitées	Nombre de personnes effectivement rencontrées
Gestionnaires/superviseurs du projet au niveau de FFC et direction de FFC	4	7 (5 femmes et 2 Hommes)
Points focaux	7	10 (dont 3 en ligne), toutes femmes
Filles formées et accompagnées dans les 60 écoles ciblées/clubs des filles	30 par province, soit 210 au total	164
Groupe-témoin des filles non formée par le projet et en provenance des écoles non ciblées	10 par province, soit 70 au total	42
Enseignants et directeurs d'écoles en provenance des écoles ciblées	18 par province, soit 126 au total	89 (28 femmes et 51 hommes)
Autorités scolaires	7	11 (3 femmes et 8 hommes)
Autorités judiciaires	14	9 (1 femme et 8 hommes)
Autorités administratives et politiques	14	9 (6 femmes et 3 hommes)
Chefs traditionnels	14	6 (0 femme et 6 hommes)
Femmes leaders mentors	7	7
Consultants utilisés dans la formation	7	7 (3 femmes et 4 hommes)
Membres des comités des parents	42	31 (8 femmes et 23 hommes)
Structures travaillant dans la prise en charge médicale, psychosociale ou judiciaire des victimes	21	15 (4 femmes et 11 hommes)
Médias impliqués	14	10 (0 femme et 10 hommes)
Membres de la communauté (femmes et hommes)	28	22 (9 femmes et 13 hommes)

La procédure de sélection des personnes faisant partie de l'échantillon a été basée sur la représentativité et sur la disponibilité, à partir des contacts effectués par les points focaux.

Les personnes rencontrées au cours de l'évaluation répertoriées dans la colonne 3 du tableau en tant qu'échantillon réel peuvent être classées en 3 grandes catégories : les bénéficiaires directs du projet (filles formées, enseignants et membres des comités de parents formés), les membres de la communauté où le projet s'est réalisé (membres de la communauté et filles rencontrées comme groupes-témoin) et les informateurs clés (acteurs de mise en œuvre du projet, les différentes autorités et structures collaboratrices).

7.5. Aspects éthiques pris en compte dans l'évaluation

L'évaluation a été réalisée dans le respect des principes énoncés dans les « Directives éthiques pour l'évaluation » du GNUE, conformément aux exigences définies dans les Termes de Référence et en conformité avec les directives éthiques qui ont prévalu dans la réalisation du projet par le FCC.

L'évaluation étant une évaluation finale, elle n'a pas été de nature à se concentrer sur des données personnelles, confidentielles très sensibles des bénéficiaires mais sur les résultats et les changements produits par l'intervention pour en tirer des leçons. Ceci place le travail à un niveau où le respect des principes éthiques et sécuritaires de base suivants a suffi:

(1) L'information préalable par les points focaux et par le responsable de l'Evaluation au niveau du FCC des conditions sécuritaires dans les milieux à visiter ;

(2) L'organisation des rencontres entre l'équipe d'évaluation et les personnes à interroger dans les lieux de travail sécurisés, principalement les écoles, les lieux de travail des points focaux et les bureaux habituels de travail des concernés pour la plupart d'informateurs clés (autorités, mentors, médias, structures de collaboration) ;

(3) le libre consentement des interlocuteurs pour les entretiens exprimé en début de séances après explication de l'objet de la rencontre et du contexte de l'évaluation du projet ;

(4) l'affirmation de la garantie d'anonymat des réponses et des déclarations notamment par la non exigence de signature des listes de présences pour les entretiens avec les évaluateurs, hormis les listes exigées par l'administration FCC pour la justification de certaines dépenses liées à l'évaluation, la non inclusion des photos et le questionnaire d'enquête à réponses sans indication du nom de la répondante ;

(5) pour les filles mineures, le consentement préalable des parents avait été accordé pour les activités du projet sur formulaire signé en début d'implication dans le projet. L'équipe d'évaluation a pu constater l'existence de ces fiches signées une seule fois et qui ont couvert le travail avec les enfants concernés pendant le reste de leur implication dans le projet. Ce consentement a été considéré valable aussi pour l'évaluation en tant qu'activité du projet. Il n'a donc pas été nécessaire de faire signer un nouveau formulaire de consentement. Deux

exemples des formulaires de consentement signés dans le cadre du projet et demeurés valables sont fournis en annexe 8 et annexe 9 de ce rapport.

7.6. Limites de la méthodologie

La principale limite de la méthodologie choisie était liée aux difficultés de régularité des vols et à la nécessité d'ajuster les programmes de terrain aux disponibilités des vols sur différentes destinations étant donné que le transport entre provinces dépendait essentiellement des vols soit des compagnies aériennes privées, soit du service aérien humanitaire des Nations Unies (UNHAS).

L'autre limite importante est celle liée à la prédominance de la collecte d'informations qualitatives à partir des entretiens, focus group et interviews semi-structurés comparativement à l'approche quantitative qui exigerait une enquête plus vaste avec un échantillon plus grand des répondants. Toutefois, la nature du projet est telle que le gros du travail réalisé a été la formation, la sensibilisation et le plaidoyer. Ces aspects relèvent de la recherche des changements d'attitudes et de comportements des groupes-cibles, et sont donc beaucoup plus d'ordre qualitatif. La principale mesure d'atténuation a été le recours à la triangulation des données et informations en comparant les informations fournis par les rapports du projet et par les questionnaires du projet avec les déclarations des bénéficiaires, et les analyses et opinions des informateurs clés.

Le reste des besoins en informations a été normalement couvert grâce à la disponibilité de l'équipe FFC, des points focaux et des parties prenantes sur terrain qui ont fait montre de bonne collaboration durant tout le travail d'évaluation. Les parties prenantes visées qui étaient en déplacement ou étaient indisponibles pour une rencontre pour certaines raisons ont été contactées avec succès au téléphone.

8. CONSTATATIONS ET ANALYSE PAR QUESTION D'ÉVALUATION

8.1. Critère d'évaluation : Efficacité

Question d'évaluation 1. Dans quelle mesure l'objectif, les résultats et les produits prévus du projet (résultats du projet) ont-ils été atteints et comment ?

1°) Constatations et analyse

Les activités prévues par le projet sur les trois ans (2020, 2021 et 2022) ont été réalisées dans leur ensemble. Les informations collectées sur terrain corroborent les rapports du projet. En effet, dans toutes les 10 provinces, les ateliers de formation des jeunes filles sur la lutte contre les violences sexuelles, sur les lois et instruments juridiques y afférents, sur les droits de la femme et de la fille et sur le leadership avaient été organisés, de même que les ateliers de formation des enseignants. La disponibilité et l'usage des outils de sensibilisation comme la boîte à images et les t-shirts est visible. L'accompagnement des filles formées et organisées en clubs scolaires par les 10 points focaux pour des actions de plaidoyer auprès des autorités scolaires, judiciaires, parlementaires et des chefs traditionnels pour demander la prise d'actions et des réformes en faveur de la réduction des violences sexuelles et des violences basées sur le genre qui déshumanisent les femmes et les filles a été effectif. Le mentorat des jeunes filles par des femmes leaders pour leur motivation et inspiration a eu lieu. Le référencement des victimes des violences sexuelles identifiées dans le cadre du projet auprès des structures spécialisées de prise en charge médicale, psychosociale et judiciaire a fonctionné dans les 10 provinces et cette prise en charge avait été assurée dans les limites des moyens du projet. La sensibilisation par les médias écrits et audiovisuels a eu lieu. Le renforcement institutionnel du FCC en matière de prévention du COVID-19 montre encore ses signes même en ce temps de fin du projet avec les dispositifs ad hoc d'hygiène au bureau. Les points focaux avaient été renforcés en capacités sur la lutte contre les violences sexuelles et sur l'usage des outils informatiques et de communication moderne (ordinateurs, téléphones, internet, réunions zoom, notamment). Le suivi du projet et de sa performance ainsi que l'encadrement de celui-ci par divers documents de politique de gestion et par le rapportage aussi bien narratif que financier ont été assurés comme le témoignent les différents rapports de progrès et annuels et les différents documents mis à la disposition de l'équipe d'évaluation.

Le premier niveau d'efficacité du projet est donc prouvé par ce niveau élevé de mise en œuvre des activités prévues pour les différents produits qui figurent dans la chaîne des résultats élaborés dans le document du projet.

Le second niveau d'efficacité est celui qui fait l'objet de la question d'évaluation ci-dessus. La question est relative à la mesure et à la manière dans laquelle le but du projet, ses objectifs spécifiques et résultats prévus ont été atteints ou non.

Le but de ce projet était formulé comme suit : *“ D’ici la fin de l’intervention, les 600 jeunes filles de 10 provinces ciblées par le projet se sentent plus en sécurité et mieux armées pour se protéger contre les violences sexuelles faites dans les milieux scolaires en RDC”*

Trois niveaux de changements étaient visés comme objectifs spécifiques en vue d’accroître la sécurité et la capacité des filles à se protéger et à protéger leurs pairs contre les violences sexuelles en milieux scolaires :

- Des connaissances accrues des textes réprimant les violences sexuelles et un changement de perceptions et attitudes individuelles et institutionnelles sur les violences sexuelles (outcome 1)
- Des capacités renforcées sur les droits des femmes et des jeunes filles et l’évolution des filles en agents de changement (outcome 2)
- Le mouvement des femmes et des filles à modifier les stéréotypes et à prévenir les violences sexuelles est renforcé et influence les communautés environnantes (outcome 3)

Au cours de l’évaluation, les principaux constats suivants ont été faits par rapport à ces différents changements visés:

-Suite à la formation reçue, les filles membres des clubs scolaires font montre de connaissances accrues sur les droits des femmes, les droits des filles, les différentes formes de violences sexuelles et les lois qui répriment les violences sexuelles. Pour preuve, elles en parlent aisément au cours des entretiens et utilisent ces connaissances pour sensibiliser d’autres filles dans leurs écoles, dans les écoles voisines, en famille et dans d’autres milieux favorables (groupes d’amis, marchés, églises).

Nombreuses sont les filles qui ont déclaré avoir beaucoup appris, à l’instar de cette jeune fille de 17 ans de Goma qui a dit au cours de l’entretien :

“ Auparavant, quand on parlait de violences sexuelles, je pensais qu’il s’agissait seulement des viols. Grâce à la formation, je sais aujourd’hui qu’il y a plusieurs formes de violences sexuelles et la boîte à images nous a montré 16 formes parmi lesquelles je négligeais certaines formes que je subissais de la part des garçons comme les attouchements inappropriés, ou en famille par la surcharge des travaux ménagers sur moi au profit des garçons”

-Toutes les parties prenantes rencontrées (enseignants, parents, autorités, membres de la communauté) confirment dans toutes les provinces visitées que les filles formées sont devenues des sensibilisatrices courageuses sur la lutte contre les violences sexuelles à l’école et dans la communauté.

-Les filles formées ont développé une capacité de communication et un sens de leadership qui étaient aisément remarquables dans les échanges par rapport aux filles des groupes-témoins venues des écoles non ciblées par la formation.

Ce leadership s'exprime dans l'engagement envers la lutte contre les violences sexuelles mais aussi il s'étend à d'autres domaines comme l'a déclaré cette fille à Matadi :

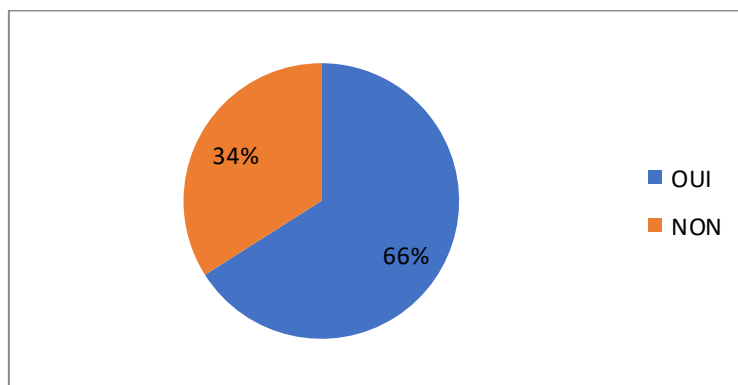
" Je lutte déjà contre les violences sexuelles, mais je voudrais devenir une femme leader d'abord en poursuivant des études de droit à l'université, et ensuite en créant plus tard une organisation qui va défendre les femmes et les filles pour leurs droits et qui développera des activités de formation professionnelle pour les filles des familles pauvres afin de protéger leur dignité et éviter l'exploitation sexuelle due à la pauvreté des parents"

-La plupart des filles rencontrées ont brisé la peur, ont bâti la confiance en soi et ne font plus du tabou à parler et discuter de la question des violences sexuelles, à dénoncer les cas d'abus, de harcèlement et de violence sexuelle commis par leurs collègues élèves garçons ou par les enseignants. Ceci influence le comportement de nombreux enseignants qui deviennent plus prudents comme l'a déclaré cet enseignant de Kananga :

" J'ai moi-même suivi la formation sur les violences sexuelles à l'école et j'ai beaucoup appris, et beaucoup changé car certaines paroles que j'adressais aux élèves filles, certaines punitions corporelles que je leur faisais subir étaient des violences sexuelles. Et, dans notre école, presque tous les enseignants sont devenus très prudents surtout avec le courage des filles à dénoncer tout comportement qui frise la violence à leur égard, et à prévenir les déviations en parlant de ce que dit la loi sur les violences sexuelles".

En illustration de la capacité des filles à dénoncer les cas de violences sexuelles subies, l'enquête menée pendant l'évaluation auprès de 164 filles formées rencontrées dans 7 provinces a montré que 66% des filles (46 filles sur 69) qui avaient vécu des cas de violences sexuelles en milieu scolaire les avaient dénoncé auprès des responsables de l'école contre seulement 34% qui n'avaient pas dénoncé, comme le montre le graphique ci-dessous.

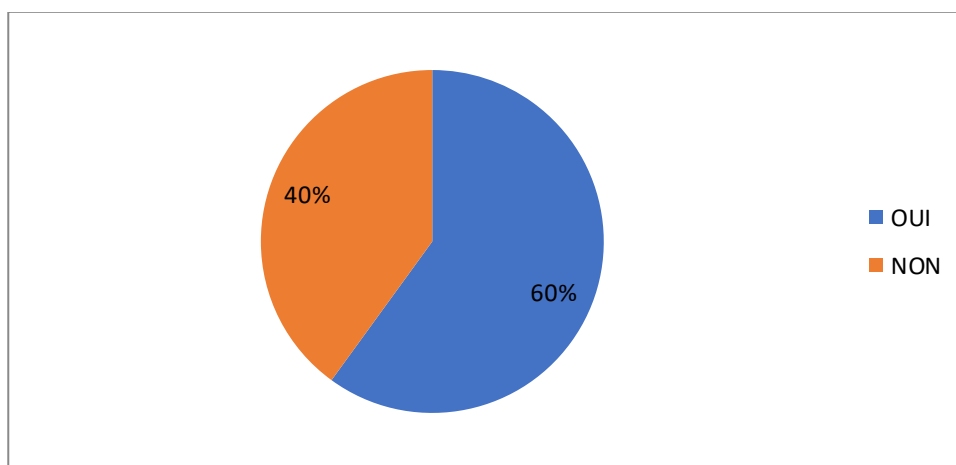
Graphique 1 : Proportion de filles interrogées pendant l'enquête qui avaient au moins une fois dénoncé une violence sexuelle subie pendant la période du projet (2020-2023)



Source : Résultats de l'enquête effectuée auprès des filles formées pendant l'évaluation

Et, toujours selon l'enquête pendant l'évaluation, 60% des cas dénoncés auprès des responsables d'écoles (28 cas sur 46) ont abouti à des sanctions diverses à l'égard des coupables (réponses OUI) comme le montre le graphique 2 ci-dessous.

Graphique no 2 : Proportion des cas de violences sexuelles dénoncés par les filles auprès des responsables d'écoles qui ont abouti à des sanctions contre les coupables



Source : Résultats de l'enquête effectuée auprès des filles formées pendant l'évaluation

-Les filles vivant avec handicap, comme les filles malentendantes et les filles muettes, qui ont été elles aussi formées, comme c'est le cas notamment à Kinshasa et à Kindu, font également preuve du courage de sensibilisation et de dénonciation

- Certaines filles affirment avoir changé leur mode d'habillement pour s'habiller décentement à l'école et dans la communauté, et avoir changé leurs façons de côtoyer les garçons et les enseignants afin d'éviter des attitudes et comportements pouvant influencer des risques de violences sexuelles à leur égard

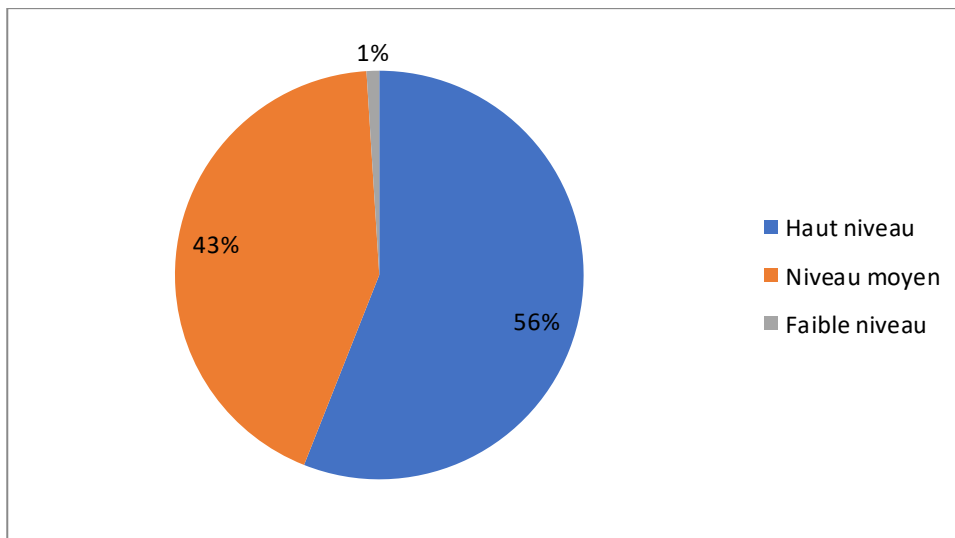
- Les clubs scolaires des filles et l'action individuelle et de groupe des filles formées et de celles qu'elles sensibilisent créent une dynamique d'encouragement mutuel et social à la prévention et à la réduction des violences sexuelles faites aux femmes et aux filles. Le mouvement des femmes et des filles qui modifient les stéréotypes et prennent en charge la lutte contre les violences sexuelles en est renforcé et influence les communautés environnantes.

-Les différentes parties prenantes impliquées dans le projet, et dans toutes les provinces visitées, ont presque unanimement apprécié et encouragé l'implication des jeunes filles dans la prévention et la lutte contre les violences sexuelles en milieu scolaires. Qu'il s'agisse des

enseignants, des parents, des autorités scolaires (préfets, directeurs des études, chefs de sous-division, chefs de division de l'Education), des autorités administratives ou techniques (chefs de division en charge de genre, famille et enfants, chef de division de la Justice, ministres provinciaux), des autorités judiciaires (procureurs de parquets, magistrats) ou des chefs coutumiers, presque tous ont déclaré que l'implication des filles de jeune âge dans la prévention et la lutte contre les violences sexuelles après une formation sur la matière est une bonne approche car cela compense les insuffisances sur l'éducation sexuelle et l'éducation à la vie au niveau des familles et des écoles, et donne les capacités aux filles qui sont en âge de risque de savoir se défendre et de dénoncer les tentatives et les abus de violences basées sur le genre et de violences sexuelles.

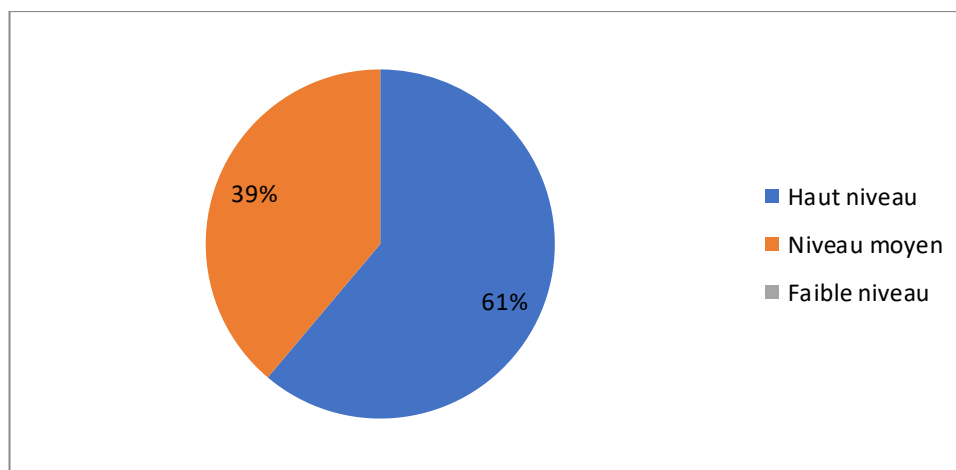
- Les filles perçoivent elles-mêmes leurs capacités à se protéger contre les violences sexuelles et à poursuivre la lutte comme étant élevées et leur motivation et détermination à poursuivre la lutte contre les violences sexuelles au-delà du projet comme étant également élevées. En effet, les résultats de l'enquête conduite auprès de 164 filles montrent que, en ce qui concerne leurs capacités, 56% des filles estiment qu'elles sont de haut niveau et 43% qu'elles sont moyennes, tandis que pour leur motivation et détermination à poursuivre la lutte contre les violences sexuelles, 61% des filles la jugent de haut niveau et 39% comme étant de niveau moyen, comme le montrent respectivement les graphiques 3 et 4 ci-dessous.

Graphique 3 : Perception du niveau de leurs capacités de lutte contre les violences sexuelles par les filles membres des clubs scolaires



Source : Résultats de l'enquête effectuée auprès des filles formées pendant l'évaluation

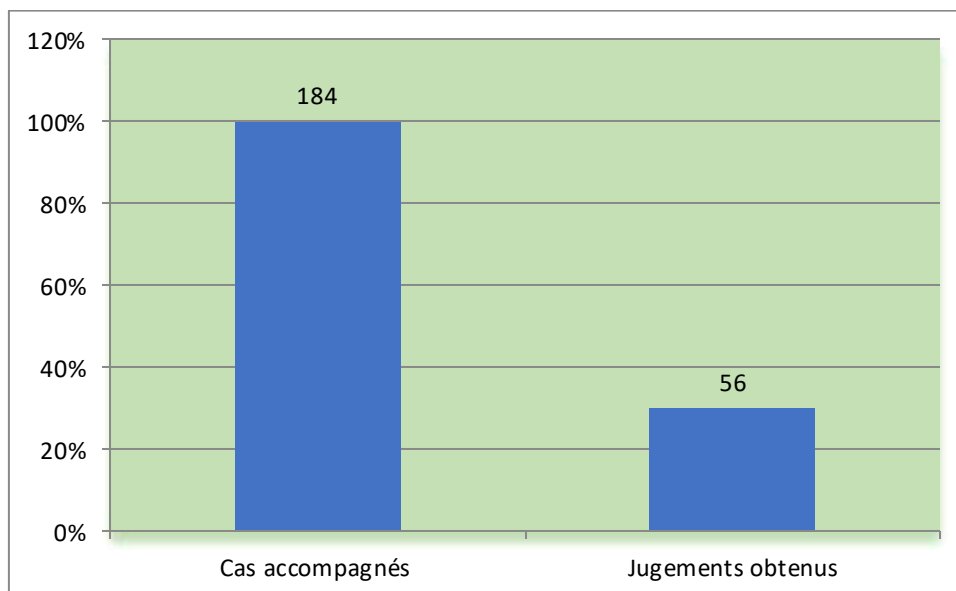
Graphique 4 : Perception par les filles de leur niveau de motivation et de détermination à poursuivre la lutte contre les violences sexuelles



Source : Résultats de l'enquête effectuée auprès des filles formées pendant l'évaluation

-Au-delà de la formation et de la sensibilisation, le projet a permis aux victimes des violences sexuelles et des violences basées sur le genre d'accéder aux services appropriés de prise en charge dans leurs milieux (prise en charge médicale, prise en charge psychosociale, et accompagnement juridique et judiciaire). Ceci est arrivé soit par référencement des cas par le projet, soit par présentation personnelle ou familiale directe des cas auprès des structures de prise en charge grâce aux informations fournies ou diffusées, entre autres, par le projet. Ainsi, les statistiques du projet font état de 165 cas pris en charge médicalement en 2021 et 2002, 209 cas de prise en charge psychosociale et 184 cas pris de prise en charge juridique et judiciaire. Sur les 184 cas de prise en charge juridique et judiciaire, 56 jugements ont été obtenus (27 en 2021 et 29 en 2022) et nombreux dossiers sont en cours même à la fin du projet. Les jugements obtenus représentent donc 30% des cas accompagnés en justice, comme on peut le visualiser sur le graphique ci-dessous. L'insuffisance des magistrats pour l'instruction rapide des dossiers, les tergiversations dues aux tentatives d'arrangements à l'amiable entre parties malgré que les dossiers soient déjà en justice et les comportements dilatoires de certains juges qui cherchent à se faire corrompre sont parmi les défis qui expliquent le nombre relativement peu élevé des jugements obtenus.

Graphique 5. Proportion des jugements obtenus par rapport au nombre de cas accompagnés en justice



Source : Statistiques du projet

Par ailleurs les informations et données collectées au cours de l'évaluation permettent d'analyser la mesure d'atteinte des objectifs et résultats du projet par grands types d'actions ayant conduit aux changements décrits ci-dessus, notamment la formation dispensée, la sensibilisation par les filles et par les médias, les actions de plaidoyer, l'accompagnement judiciaire, la prise en charge médicale et psychosociale, et le mentorat des filles par des femmes leaders.

Tableau no 4. Analyse de l'efficacité du projet par types d'actions menées

Type d'action	Facteurs ayant favorisé l'efficacité	Facteurs ayant limité l'efficacité
Formation en matière de lutte contre les violences sexuelles et droits des femmes/filles	<ul style="list-style-type: none"> -Bonne sélection et utilisation des formateurs compétents et expérimentés (femmes leaders dans la lutte contre les VS, avocats et autres). - Utilisation de la boîte à image sur les VS préparée et validée à l'avance ainsi que du guide du formateur. - Sélection des filles ayant 	<ul style="list-style-type: none"> -La formation organisée sur peu de jours (3 jours) de manière intensive une seule fois sans possibilité d'un retour d'approfondissement. -Le très petit nombre d'écoles ciblées par le projet et de filles formées (6 écoles par province et 60 filles formées par école en

	<p>des bonnes capacités et un bon niveau de moralité et de dévouement. La plupart des filles formées appartiennent à des écoles du centre ville qui reçoivent généralement des enfants des familles d'un niveau social et économique relativement aisé comparativement aux écoles des quartiers périphériques plus pauvres.</p> <p>- La pertinence du sujet des droits des femmes/filles et des VS en RDC et l'actualité répandue de la problématique et des projets sur les VS, les droits des femmes, la scolarisation des filles et le leadership féminin dans le contexte urbain de la RDC.</p>	<p>trois ans) dans un contexte où les écoles se comptent par milliers dans chaque province et le phénomène des VS en milieux scolaires est une réalité préoccupante un peu partout en RDC.</p> <p>- La focalisation sur la formation des filles en excluant les garçons a réduit l'avantage qu'aurait apporté la dimension de masculinité positive dans la dynamique de sensibilisation contre les VS en milieux scolaires grâce à une forte implication aussi bien des filles que des garçons.</p>
<p>Sensibilisation sur la prévention et la lutte contre les VS par les filles et par les médias</p>	<p>-La formation préalable des filles avant la sensibilisation</p> <p>-La formation des enseignants dans les mêmes écoles que les filles sur les VS</p> <p>-L'accompagnement et encadrement par les points focaux qui sont toutes des femmes compétentes, dévouées et appartenant à des organisations féminines qui ont d'autres liens de travail avec le FFC.</p> <p>-L'engagement volontaire et le dévouement des filles</p>	<p>-Les limites budgétaires qui ne permettaient pas de soutenir tous les déplacements de sensibilisation voulus par les filles et la multiplication souhaitée des émissions et spots publicitaires dans les médias</p> <p>-Quelques cas d'intimidations des filles par certains enseignants, certains garçons et hommes qui allèguent des arguments liés à la coutume ou qui évoquent l'ampleur du phénomène des VS pour tenter de décourager</p>

	<p>formées.</p> <ul style="list-style-type: none"> -L'intérêt des médias sur la question des VS qui hausse leur auditoire et leur perception positive dans le public. -L'encouragement des filles par les autorités scolaires, par les parents et membres de la communauté -L'installation et l'utilisation des numéros verts pour la dénonciation sécurisée des cas de violences 	<p>l'action des filles. Les interventions des autres enseignants, garçons ou hommes plus positifs sur l'action des filles parviennent à prédominer et à réduire l'effet négatif de ces intimidations.</p> <p>-Bien qu'une estimation de l'audience (couverture d'auditeurs) par les différents médias utilisés dans les 10 provinces se situe à 259.717 auditeurs selon les données du projet, et que l'estimation initiale dans le document du projet situait l'estimation du nombre des personnes à atteindre par les médias à 45.000 auditeurs, le nombre réel d'auditeurs atteints demeure difficile à établir du fait que la plupart des médias n'ont pas mis en place des mécanismes de feedback pour récolter les réactions des auditeurs aux différents spots diffusés et émissions réalisées.</p>
<p>Plaidoyer envers les autorités scolaires, judiciaires, administratives, parlementaires et traditionnelles</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Le courage, l'abandon de la peur et le sens de leadership des filles -Bonne réceptivité et considération des filles par les interlocuteurs -Encadrement et préparation des séances de plaidoyer par les points focaux 	<ul style="list-style-type: none"> - Faible suivi des promesses d'action ou de mise en œuvre des changements données par les autorités. Le projet ne prévoyait pas d'autres rencontres de suivi après que les filles ont exprimé leurs demandes auprès des autorités dans une rencontre unique. -Faible nombre de chefs traditionnels atteints et

	<p>-Existence dans les instances du service étatique de l'EPST et du service de Genre, famille et enfants, des points focaux sur les VBG et les VS institués et installés officiellement au niveau des Divisions Provinciales, des sous-divisions de l'EPST et des écoles</p> <p>-L'aboutissement à des initiatives d'édits au niveau des Assemblées Provinciales dans certaines provinces, comme le Kasai Central et le Kongo Central, en vue de la transformation de certaines coutumes et pratiques sociales qui favorisent la discrimination et les violences envers les femmes et les filles</p>	<p>faible accompagnement de leur action pour influencer les coutumes néfastes à la femme/fille. La planification du volet plaidoyer demanderait dans l'avenir la nécessité d'un suivi après les rencontres initiales.</p>
<p>Prise en charge et accompagnement judiciaire</p>	<p>-Dévouement de certains avocats, surtout des avocates femmes à accompagner les cas référés de VS malgré les contraintes et exigences financières des procédures en justice</p> <p>-Présence dans les parquets de certains procureurs et magistrats déterminés à l'application stricte de la loi réprimant les VS</p> <p>- Mise en fonctionnement dans certains parquets des cellules spéciales de répression des infractions de VS comme recommandé</p>	<p>-Les limites budgétaires qui ne permettent pas de faire face à plusieurs exigences des frais de procédure ou de justice (par exemple le déplacement et l'hébergement des victimes pour leur présence aux procès, les frais pour les retraits de documents de jugements, etc.) et d'accompagner les dossiers jusqu'au bout, surtout en cas de procédure en appel</p> <p>-Le faible ou non fonctionnement des cellules spéciales de répression des infractions de VS dans plusieurs parquets faute de</p>

	<p>par le Procureur Général de la République</p>	<p>magistrats et/ou d'appui matériel à leur opérationnalité</p> <p>- La présence dans certains parquets et tribunaux de magistrats et juges non convaincus de la gravité du phénomène des VS, d'autres complaisants par rapport aux dispositions de la loi sur les VS et d'autres qui sont corrompus et font des dossiers de VS une source d'enrichissement personnel au mépris de la loi</p> <p>-Un problème structurel de justice, qui ne peut être résolu que par l'action du Ministre National de la Justice et du Conseil Supérieur de la Magistrature, bloque l'effectivité de faire justice aux victimes au niveau des tribunaux pour enfants en provinces. Ces tribunaux sont dotés d'un nombre insuffisant de juges qui ne permet pas de faire fonctionner à leur niveau la chambre d'appel. Ceci fait que, même quand un procès contre les auteurs des VS sur mineurs est gagné, il suffit que la partie perdante fasse appel pour que la procédure s'arrête à ce niveau du fait de la compétence territoriale du tribunal pour enfants et de l'absence de chambre</p>
--	--	--

		d'appel. Ceci laisse le condamné au premier degré en liberté ; ce qui frustre les victimes et leurs défenseurs. Par exemple, à Matadi, 7 dossiers gagnés de VS contre mineurs sont restés ainsi bloqués.
Prise en charge médicale et psychosociale	<ul style="list-style-type: none"> -Disponibilité d'hôpitaux et centres de santé prêts à collaborer à la prise en charge médicale -Présence dans les villes concernées et interventions de certains psychologues et assistants psychosociaux formés 	<ul style="list-style-type: none"> -Absence ou faiblesse de conventions formalisées de prise en charge médicale avec les structures qualifiées. -Faible supervision ou suivi du travail d'accompagnement psychosocial des cas référés et des cas qui se présentent sans référencement. <p>Dans ces deux types de prise en charge, le projet ne pouvait que référer les cas sans aucun autre engagement d'appui, les structures collaboratrices étant sensées disposer des capacités et des moyens, ce qui n'était pas parfois le cas.</p>
Mentorat des filles par les femmes leaders	<ul style="list-style-type: none"> -Disponibilité et volonté des femmes leaders mentors à interagir avec les filles pour les motiver et les inspirer par leurs exemples personnels - Courage de certaines filles à contacter les mentors même en dehors des occasions formellement organisées 	<ul style="list-style-type: none"> -Nombre insuffisant d'occasions d'interaction organisées par le projet entre mentors et filles (souvent une seule rencontre), ce qui affaiblit la portée même du mentorat pourtant si utile aux filles. - Absence d'un guide ou d'un plan de mentorat, ce qui laisse à chaque mentor d'intervenir comme elle veut ou pense bon.

2°) Conclusion

La plupart des limitations à l'efficacité décrite ci-dessus sont soit du domaine du contexte institutionnel de la RDC, notamment en ce qui concerne l'aspect d'accompagnement judiciaire, soit du domaine d'une planification du projet avec des interventions très limitées en matière de plaidoyer ou du mentorat par rapport aux exigences réelles de résultat dans ces aspects. De cet angle de vue, l'efficacité du projet par rapport au contexte se bute à des limitations non négligeables.

Toutefois, sur le plan de la mise en œuvre de ce que le projet avait prévu et des résultats de changements dans un contexte institutionnel et de budget limité, le projet a été efficace par :

- (1) la réalisation de toutes les activités prévues en dépit du contexte sécuritaire variable (guerres et décret d'état de siège au Nord-Kivu et Ituri) et en dépit de la prévalence de l'épidémie à COVID-19 en 2020 et 2021 ;
- (2) l'atteinte des objectifs et résultats de changements visés, surtout en ce qui concerne la transformation des filles formées en agents de changement et en leaders dans la lutte contre les VS en milieux scolaires de la RDC. Malgré le petit nombre de la cible visée par rapport à l'ampleur de la problématique et à la prévalence des VS, le choix de focalisation sur les milieux scolaires a apporté un atout de résultat et la sensibilisation permet de multiplier les effets de prise de conscience et d'engagement à la lutte contre les VS par les autres élèves, les enseignants, les parents et les membres de la communauté directement ou indirectement touchés.

8.2. Critère d'évaluation : Pertinence

Question d'évaluation 2. Dans quelle mesure les résultats obtenus (objectif, résultats et produits du projet) continuent-ils d'être pertinents par rapport aux besoins des femmes et des filles ?

1°) Constatations et analyse

La situation des violences sexuelles en RDC reste très préoccupante. Si, dans le passé le phénomène était plus présenté en relation avec les zones de l'Est du pays affectées par les guerres à répétition, il est aujourd'hui reconnu que c'est partout dans le pays que ces violences sont commises et elles sont favorisées par les déviations humaines, la pauvreté, les coutumes, l'impunité et d'autres facteurs.

Dans toutes les provinces visitées pendant l'évaluation, tous les interlocuteurs ont confirmé que les violences sexuelles en milieux scolaires sont une réalité, même si c'est à des degrés différents. Nulle part le phénomène n'a été jugé négligeable. A titre illustratif, Un homme âgé de plus de 60 ans, exerçant de hautes responsabilités dans le secteur de la justice dans la ville de Kananga et rencontré dans le cadre de l'évaluation, était pessimiste quant à l'éradication des violences sexuelles dans sa province en disant :

“ Dans notre milieu ici, la coutume favorise beaucoup la domination des femmes par les hommes. Les violences sexuelles sont souvent commises et passées sous silence car une famille qui dénonce un cas de sa fille ou d'une femme violée l'expose au mépris et à la difficulté de trouver un mari. Dans le passé, on a fait croire aux gens que les violences sexuelles étaient vécues seulement à l'Est du pays à cause des guerres. Et pourtant la situation est grave même ici, au centre du pays, loin des zones de guerre. Dans les familles, dans les villages et même ici en ville à Kananga, les cas des viols et autres violences à l'égard des femmes et des filles sont nombreux même si la tendance est à la baisse à cause de la sensibilisation et des sanctions exemplaires en justice pour ceux qui sont attrapés. Toutefois, malgré tout ce travail de sensibilisation qui se fait, je ne pense pas qu'on peut mettre fin à ce phénomène, on peut réduire oui, mais ça restera encore là pour longtemps”

A plusieurs endroits, il a été affirmé par les parents, les enseignants et les membres de la communauté que, suite à la sensibilisation menées par les filles et les autres acteurs scolaires, et à l'application ferme des sanctions, les VS en milieux scolaires où le projet FFC est intervenu ont baissé, mais ils n'ont pas disparu. Le projet a donc été pertinent et il le demeure car il répond au besoin important de protection des filles en milieux scolaires.

Dans sa publication du 30 janvier 2023, le UNFPA notait : “ Environ 60 247 cas de VBG ont été déclarés de janvier à Juin 2022 dans l'ensemble du territoire. Plus de 60% de ces cas de VBG sont des violences sexuelles. 96% des survivantes sont des femmes et filles, 41% sont des enfants. Pour ce qui est de la répartition géographique, plus de 87% des cas sont déclarés à l'est et centre du Pays soit (33%) dans le Nord-Kivu, 17% dans le sud Kivu et 16% à Ituri, 6% dans le Kasai central, 3% dans le Tanganyika et Maniema”.¹⁴

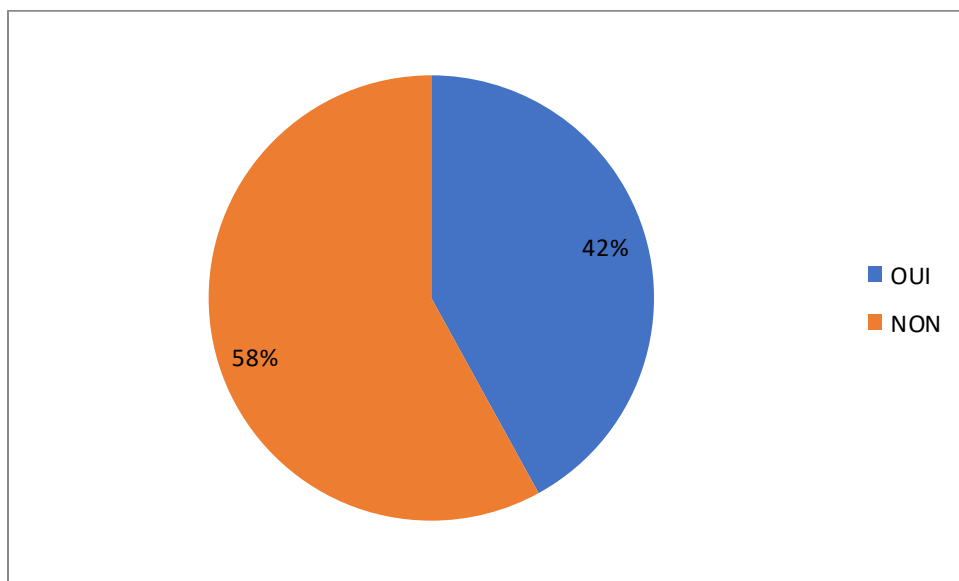
S'agissant spécifiquement des milieux scolaires, des données du Mécanisme de Gestion des Plaintes (MGP) mis en ligne par le Ministère de l'Enseignement primaire, secondaire et technique (EPST) en appui au programme « *Gratuité de l'enseignement primaire* », lancé depuis l'année scolaire 2019 par le Président de la République, sont révélateurs : “Le Gouvernement de la République Démocratique du Congo vient d'enregistrer, pour la période allant du 26 mai 2021 au 29 mars 2022, et grâce au mécanisme de gestion des plaintes mis en ligne par le Ministère de l'Enseignement primaire, secondaire et technique (EPST), plus de 6000 cas de

¹⁴ <https://drc.unfpa.org/fr/publications/bulletin-trimestriel-du-sous-cluster-vbg>

violences basées sur le genre. Il s'agit, notamment de 23 cas de viols des filles en milieu scolaire, précisément au primaire, avec comme conséquences, 2 cas de viol et 1 cas de mort. Ces éléments nous poussent à dire que les violences basées sur le genre et le viol existent bel et bien dans le milieu scolaire. Cependant, des langues se délient timidement pour les dénoncer et surtout beaucoup d'obstacles se présentent pour faire condamner ses auteurs."¹⁵

L'enquête réalisée pendant l'évaluation auprès de 164 filles membres des clubs scolaires dans 7 provinces confirme aussi l'existence des violences sexuelles en milieux scolaires en RDC. En effet, sur les 164 filles interrogées 69 ont affirmé avoir connu personnellement au moins une situation de violence sexuelle pendant la durée du projet, soit 42% des répondantes, comme on peut le voir sur le graphique ci-dessous.

Graphique no 6. Proportion des filles enquêtées ayant connu personnellement au moins une situation de violence sexuelle en milieu scolaire pendant la période du projet (2020-2023)

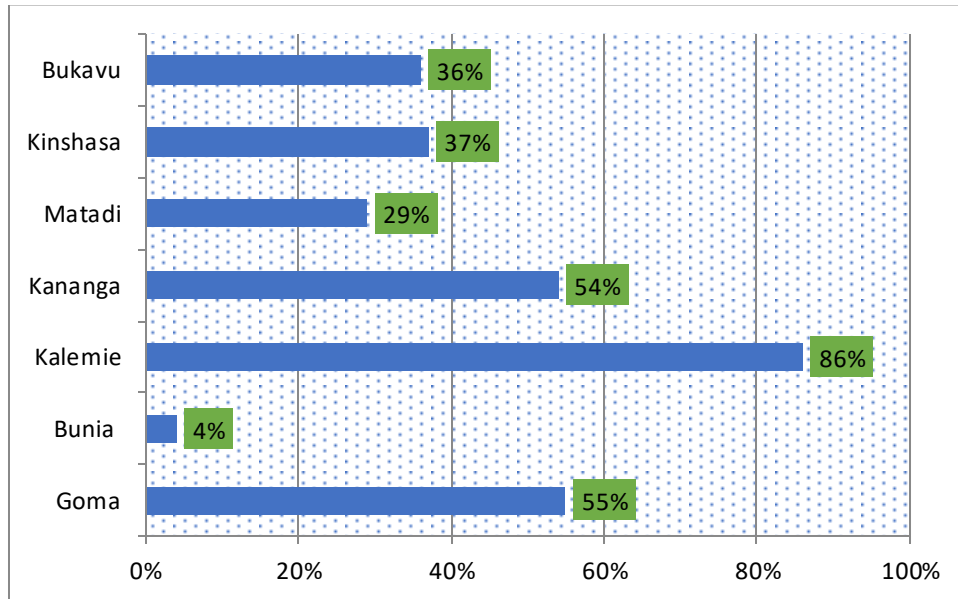


Source : Résultats de l'enquête auprès des filles membres des clubs scolaires pendant l'évaluation.

Et, cette situation d'existence des violences sexuelles en milieux scolaires confirmée par les filles rencontrées, se présente dans toutes les provinces, à des niveaux variables. Il n'y a pas eu de province avec zéro cas de violence sexuelle rapporté par les filles comme le montre la répartition suivante des réponses obtenues.

¹⁵ <https://congoprofond.net/rdc> - 3 mai 2023

Graphique no 7. Répartition par province des réponses des filles confirmant avoir connu une situation de violence sexuelle pendant la période du projet



Source : Résultats de l'enquête auprès des filles pendant l'évaluation.

Dans pareilles circonstances nationales et provinciales en RDC au sujet des violences sexuelles en général et des violences sexuelles en milieux scolaires, la pertinence du projet exécuté par FFC et des interventions similaires éventuelles dans le futur n'est pas à démontrer, elle est évidente.

2°) Conclusion

Au-delà des préoccupations d'ordre mondial ou des engagements idéologiques et professionnels des acteurs internationaux dans le domaine de la lutte contre les violences basées sur le genre, la réalité et l'ampleur des violences sexuelles en milieux scolaires en RDC et le besoin de protection des filles pour leur garantir un milieu éducatif sain et sécurisé font de ce projet une intervention bien pertinente. Le projet répond au besoin important de protection des filles en milieux scolaires de la RDC et de préparation d'un leadership féminin opérationnel et efficace pour la transformation sociale à partir de l'école.

La pertinence du projet est confirmée dans le contexte de chaque province de la RDC et dans le contexte du pays dans son ensemble, raison pour laquelle les autorités rencontrées au cours de l'évaluation ont presque unanimement reconnu la valeur du projet et encouragé sa poursuite et son élargissement territorial.

8.3. Critère d'évaluation : Efficience

Question d'évaluation 3. Dans quelle mesure le projet a-t-il été mis en œuvre de manière efficace et rentable ?

1°) Constatations et analyse

-Les rapports financiers du projet montrent en général un niveau élevé de respect des prévisions budgétaires dans l'exécution des dépenses du projet. Hormis la première année du projet (2020) qui a été beaucoup affectée par la survenance de la pandémie de COVID-19 et le choc des mesures de prévention et de riposte qui ont fait que des activités du projet prévues soient sérieusement ralenties, la situation a évolué pour les deux autres années. Pour l'année 2021, le rapport du projet montre un faible écart entre les budgets prévus et les dépenses réelles pour les activités des principaux résultats du projet variant entre 0,28% et 1,25% en plus ou en moins¹⁶.

La même tendance du grand respect des prévisions budgétaires dans l'exécution des dépenses a été maintenue en 2022. A titre illustratif, pour l'année 2022, la comparaison entre budget prévu et dépenses effectuées pour quelques aspects clés du projet se présente comme suit.

Tableau no 5 : Comparaison entre budget prévu et dépenses réelles de l'année 3 pour quelques aspects clés du budget du projet

Domaine de dépenses	Budget prévu pour 2022	Dépenses réelles 2022	Pourcentage d'écart
Outcome 1- Activités clés : outils et matériels de sensibilisation, formation des filles, formation des enseignants	85.850 USD	84.934 USD	- 1%
Outcome 2 – Activités clés : formation des points focaux, évaluation des performances des filles par les points focaux, monitoring et documentation des cas des VS faites aux filles, mentorat, rencontres de plaidoyer, rencontres d'échanges pour les filles	24.000 USD	23.550 USD	- 1,8%
Outcome 3 - Activités clés : rencontres d'échange en ligne, rencontre de révision des pratiques traditionnelles, mise en place et fonctionnement des clubs de jeunes filles, campagnes médiatiques de sensibilisation	42.250 USD	42.250 USD	0%
Personnel/ salaires du personnel	21.100 USD	21.283 USD	+ 0,8%

Source : Rapport annuel de l'année 3 du projet-01/01/2022-31/12/2022 soumis le 31/01/2023

¹⁶ Rapport annuel – année 2 du projet - 01/01/2021-31/12/2021 soumis le 31/01/2022

Il ressort de ce tableau un niveau d'écart négligeable entre les prévisions et les réalisations des dépenses pour les aspects clés du projet liés aux objectifs spécifiques 1, 2 et 3 et aux dépenses du personnel, soit des écarts de moins de 2% en moins (sous-consommation) et de 0,8% en plus (surconsommation). Donc un grand respect des prévisions budgétaires qui signifie une réalisation financière globalement rentable du projet.

-Le recours à une demande d'extension sans coût du projet pour une période de trois mois est aussi une mesure d'efficacité pour rattraper les retards dus aux perturbations du calendrier de mise en œuvre des activités du projet et pour bien utiliser le solde des fonds disponible de manière responsable et sans précipitation.

-L'utilisation des points focaux non salariés pour piloter le projet dans chacune des 10 provinces a constitué une mesure forte de réalisation du projet à moindre coût, et donc de grande efficacité, car l'alternative serait d'employer à la place du personnel salarié ; ce qui impliquerait des dépenses de personnel plus élevées.

La motivation qui a soutenu le dévouement des points focaux est liée à diverses raisons. Pour les unes, la motivation est liée aux relations antérieures de leurs organisations avec le FFC, surtout pour les organisations qui avaient bénéficié de financements antérieurs octroyés par le FFC. Pour d'autres c'est l'adéquation du projet avec leurs propres actions individuelles ou organisationnelles de lutte contre les violences sexuelles et basées sur le genre, et de promotion des droits de la femme. Pour d'autres encore il s'agit de la valorisation de leur expérience et de l'expérience de leur organisation pour plus de visibilité et l'ouverture des opportunités face à d'autres intervenants et bailleurs de fonds.

-Il y a eu aussi réalisation efficace des actions du projet grâce à l'implication remarquable de différentes parties prenantes, presque toutes avec une dose de volontariat, qui a permis de réaliser des activités de manière parfois bénévole ou à faibles coûts de la part du projet. C'est le cas notamment du dévouement volontaire de certains cabinets d'avocats pour l'accompagnement judiciaire des victimes référés, de la prise en charge psychosociale, du temps supplémentaire offert par les mentors aux contacts avec les filles, de l'engagement volontaire des enseignants et des parents, de la sensibilisation par les filles accompagnées des points focaux parfois sans exigence de paiement des frais de transport pour des distances qui devraient normalement supposer une prise en charge, de la participation volontaire des autorités scolaires et autres autorités impliquées dans certaines activités du projet sans exigence de paiement de certains frais qu'elles exigent souvent aux projets en RDC.

-La présence permanente sur terrain des points focaux, leurs relations personnelles avec les acteurs étatiques et non gouvernementaux dans les milieux, et la capacité de "diplomatie et de contacts" de certaines parmi elles pour atteindre et convaincre les autorités (scolaires,

administratives, judiciaires ou traditionnelles) ont beaucoup joué pour faciliter l'acceptation et l'organisation des activités du projet.

-Il convient de noter aussi l'efficacité due à l'utilisation dans le projet, au niveau du FCC et sur terrain par les points focaux, des nouvelles technologies de l'information et de la communication, notamment la communication téléphonique, l'usage de l'internet, les réunions par zoom et d'autres formes de travail à distance. Ceci a permis, surtout pendant la période de l'épidémie de COVID-19, de ne pas arrêter le travail du projet et de poursuivre certaines activités en tenant compte des mesures barrières et des dispositions d'hygiène pour lesquelles le FCC et les points focaux avaient été renforcés en capacités et en dispositions matérielles.

2°) Conclusion

La réalisation efficace et rentable du projet a été effective grâce principalement à quatre facteurs : (1) la gestion financière et administrative prudente par l'équipe FCC, (2) le recours au pilotage du projet sur terrain par des points focaux qui sont des femmes leaders dévouées à la cause de la lutte contre les VBG et les VS et à la promotion des droits des femmes, des filles et des enfants, (3) l'implication volontaire de plusieurs acteurs techniques en milieux scolaires, autorités et acteurs communautaires, et (4) le recours aux nouvelles technologies de l'information et de la communication pour la facilitation du travail soit en présentiel soit à distance.

8.4. Critère d'évaluation : Durabilité

Question d'évaluation 4. Dans quelle mesure les résultats obtenus, en particulier les changements positifs dans la vie des femmes et des filles (niveau objectif du projet), seront-ils maintenus après la fin de ce projet ?

1°) Constatations et analyse

Il y a des changements obtenus par le projet qui ont beaucoup de chances de se maintenir même après le projet. C'est le cas des connaissances acquises par les filles, les enseignants et les parents qui ont été formés. C'est aussi le cas de l'éveil de conscience et l'engagement à lutter contre les VS par les filles, les enseignants, les parents et les autorités qui ont été sensibilisés notamment par le plaidoyer mené par les filles. C'est également le cas de la dynamique engagée de sensibilisation par les pairs, les filles entre elles, les enseignants entre eux, les membres de la communauté entre eux et la poursuite de la sensibilisation par certains

médias grâce à leurs efforts personnels ou à d'autres projets similaires qui existent ou qui vont venir dans leurs milieux.

L'existence des points focaux comme femmes leaders dans la lutte contre les VS et de leurs organisations, ainsi que l'action continue de FFC sont des atouts de pérennité de l'action de ce projet.

Par contre, des limites à la durabilité des changements existent aussi. C'est par exemple le fait que les filles formées et actives terminent leurs études secondaires, quittent leurs écoles pour aller à l'université et laissent ainsi des vides dans les clubs scolaires de lutte contre les VS. La baisse de vigilance par les filles et les autorités scolaires peut ainsi apparaître dans certaines écoles et favoriser le retour à des comportements coupables de certains enseignants réfractaires au changement de mentalité.

Le tableau suivant résume les facteurs favorisant et les obstacles à la durabilité du projet.

Tableau no 6. Analyse de la durabilité du projet : facteurs favorisants et obstacles

Facteurs qui favorisent la durabilité du projet	Obstacles à la durabilité du projet	Mesures/actions susceptibles de renforcer la durabilité du projet
<ul style="list-style-type: none"> -La présence des filles formées et devenues leaders de la lutte contre les VS dans leurs écoles et dans communauté -La présence des enseignants, des parents, autorités scolaires et autres partenaires qui ont été formés et/ou sensibilisés et devenus aussi engagés dans la lutte contre les VS en milieux scolaires -La révision des Règlements Intérieurs par plusieurs écoles en incluant des dispositions assurant l'égalité de genre entre filles et garçons -L'intégration par les écoles et les enseignants des enseignements sur les VBG et 	<ul style="list-style-type: none"> - L'affaiblissement des clubs scolaires par le départ des filles leaders qui terminent leurs études secondaires - La non institutionnalisation des clubs scolaires de lutte contre les VS et l'absence d'une perspective à long terme d'accompagnement des filles leaders au-delà de ce projet et au-delà de leurs études secondaires - Absence des fonds de suivi des cas de prise en charge et des dossiers en cours en justice après le projet - La non budgétisation par l'Etat des activités de lutte contre les violences sexuelles 	<ul style="list-style-type: none"> -La poursuite du plaidoyer auprès du Ministère de la Justice et du Conseil Supérieur de la Magistrature pour la solution des problèmes structurels qui handicapent l'administration correcte et rapide de la justice dans les cas de VS -La poursuite du plaidoyer auprès du Ministère de l'EPST pour l'effectivité de l'insertion des matières relatives aux VBG et VS dans les programmes d'enseignement actuels ; et pour l'allocation des frais de fonctionnement aux activités des points focaux VBG institués dans les

<p>les VS dans le cours d'Education à la Vie</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'existence des points focaux comme femmes leaders dans la lutte contre les VS et l'action de leurs organisations dans ce domaine ; - L'action continue du FFC comme organisation féminine leader dans la lutte contre les VBG, les VS et la promotion des droits et du leadership féminin -La participation du FFC et de certaines de ses organisations féminines partenaires aux clusters VBG au niveau national et provincial -La poursuite de la sensibilisation sur les VBG et VS par certains medias au-delà du projet -La détermination des autorités du ministère de l'EPST au niveau national et provincial à assainir le milieu scolaire des violences sexuelles. Cette détermination est déjà traduite dans certains instruments officiels comme : (1) l'arrêté No MINEPST/CABMIN/0624/2020 du 15/09/2020 instituant le Mécanisme de Gestion des Plaintes (MGP) devant aider à la prévention et à la résolution des cas d'abus relatifs aux violences sexuelles et basées sur le genre ; 	<p>dans les écoles</p> <ul style="list-style-type: none"> - Pauvreté et misère des familles - Insécurité persistante dans l'Est du pays 	<p>divisions, sous-divisions et établissements scolaires.</p> <ul style="list-style-type: none"> -La conduite d'une réflexion et la prise d'action pour l'obtention des possibilités d'extension et de renforcement de la durabilité de ce projet.
--	---	---

<p>(2) Le code de bonne conduite du personnel enseignant dit "code 22"</p> <p>(3) Le projet PERSE (Projet d'Equité et de Renforcement du Système Educatif)</p> <p>- La volonté des enseignants, des responsables d'écoles et des autorités de l'enseignement à officialiser l'insertion de la matière de genre et lutte contre les violences sexuelles dans le cours d'Education à la vie</p> <p>- L'existence des cellules spéciales de répression des infractions de violences sexuelles dans certains parquets en provinces et la perspective de voir ces cellules renforcées et d'autres installées là où elles ne fonctionnent pas encore.</p>		
---	--	--

Source : Données d'évaluation

2°) Conclusion

Il existe des obstacles importants d'ordre institutionnel, budgétaire et sécuritaire qui ne facilitent pas la durabilité des acquis du projet au niveau où cela serait souhaitable. La situation est également variable selon les provinces. La demande de la poursuite du projet est exprimée par les bénéficiaires et les parties prenantes dans toutes les provinces.

Cependant, les changements positifs obtenus par le projet dans la vie des filles en milieux scolaires et dans la situation de lutte contre les VBG et les VS dont sont victimes les femmes en général vont continuer à bénéficier des capacités et de l'engagement actif des filles formées et des acteurs éducatifs et sociaux impliqués dans le projet. Il y a un besoin de renforcement du plaidoyer pour la poursuite des réformes dans le secteur de la justice et de l'enseignement, et un besoin de réflexion et d'action pour la continuation du projet avec des dispositions de renforcement de la durabilité de ses acquis.

8.5. Critère d'évaluation : Impact

Question d'évaluation 5. Dans quelle mesure le projet a-t-il contribué à mettre fin à la violence à l'égard des filles, à l'égalité des sexes et/ou à l'autonomisation des filles (impact prévu et imprévu) ?

1°) Constatations et analyse

La plupart d'acteurs sociaux en milieux scolaires ont confirmé que les cas et la tendance à commettre des VS ont beaucoup baissé dans les 60 écoles ciblées par le projet et dans d'autres écoles touchées par la sensibilisation, et que la même tendance à la baisse s'observe dans la communauté environnante. Un changement positif de mentalité par rapport aux VBG, aux VS et à la considération sociale des femmes, des filles et de leurs droits s'opère dans les communautés touchées par le projet.

Cette tendance n'est pas attribuable au seul projet du FFC car il existe dans la plupart des villes visitées d'autres organisations et projets de lutte contre les VS même si la particularité du projet du FFC a été la focalisation sur le milieu scolaire et la mise en avant des jeunes filles comme actrices de premier plan.

La considération sociale des filles et des femmes subit aussi un effet d'amélioration car même les chefs traditionnels rencontrés affirment leur détermination à poursuivre l'action de changement des coutumes en vue d'une scolarisation plus élevée des filles au même titre que les garçons et en vue de la lutte contre les mariages forcés, contre les mariages précoces et contre les arrangements à l'amiable entre familles en cas de viols des filles comme avait déclaré ce chef coutumier rencontré à Tshibashi dans la périphérie de Kananga :

"Depuis que les filles formées par ce projet sont passées nous rencontrer et demander des changements dans les coutumes avilissantes pour les femmes, j'ai intensifié la sensibilisation des chefs de villages dans mon groupement et la prise des sanctions envers les hommes qui se comportent mal envers les femmes et les filles. Par exemple, j'ai fait arrêter un fumeur de chanvre qui ne cessait de harceler sexuellement les filles dans ce village. Je passe dans les groupes des jeunes et dans les églises pour décourager les violences domestiques, les mariages forcés et les déviations envers les femmes et les filles. Le nombre des filles qui sont scolarisées dans ce groupement a fort augmenté. Ce que je demande est que des organisations comme FFC et d'autres nous aident avec des centres de formation professionnelle des filles pour celles qui n'avancent pas beaucoup avec les études car le manque d'emploi, le manque de revenus et la pauvreté des familles sont à la base de beaucoup de pratiques avilissantes pour les filles, y compris la légèreté des comportements qui conduit aux abus sexuels".

Le leadership des filles formées s'affirme, au-delà de la sensibilisation contre les violences sexuelles, dans d'autres domaines comme la prise de parole en public, le développement des idées entrepreneuriales (cas des filles qui entreprennent de petites activités économiques comme la fabrication des galettes et d'autres petits produits), le rapprochement avec d'autres organisations comme communicatrices ou sensibilisatrices à l'instar de cette fille de Goma devenue communicatrice contre les VBG pour l'UNICEF.

Un autre impact non négligeable identifié sur le terrain est l'accroissement de la visibilité des Points Focaux et de leurs organisations qui attire par endroit l'attention d'autres organisations envers elles, et même l'accès à d'autres financements comme le montre l'exemple de Mbuji-Mayi où le Point Focal a accédé à un financement de l'organisation belge ENABEL pour la réalisation des spots de sensibilisation et de plaidoyer à la radio au sujet de l'accès des femmes à la terre pour cultiver.

Il faut cependant noter que la cible très limitée du projet avec 6 écoles seulement par province dans la seule ville capitale provinciale a assez limité l'ampleur de l'impact du projet dans les provinces visées étant donné que les VS en milieux scolaires sont répandues aussi bien en villes qu'en milieux ruraux, et le nombre d'écoles se compte par milliers dans chaque province.

2°) Conclusion

Le projet s'inscrit dans un contexte où d'autres interventions de sensibilisation et de lutte contre les VS en général existent dans presque toutes les provinces ciblées si bien que les changements au niveau des bénéficiaires directs et au niveau de la communauté ne sont pas attribuables au seul travail du projet.

L'impact à long terme et à des niveaux supérieurs de la société et des politiques du pays et des organisations de la société civile en matière de prévention et de réduction des violences sexuelles en milieux scolaires est aussi en dehors du champ de cette évaluation de l'action sur une courte période de trois ans.

Toutefois, il apparaît clairement que le projet a bien contribué à réduire les VS contre les filles en milieux scolaires ciblés, à promouvoir l'équilibre de genres et à renforcer le leadership et l'autonomisation des filles. L'engagement des filles sur la question des violences sexuelles sous l'impulsion de ce projet crée une dynamique sociale d'action par les jeunes face aux maux dont ils sont victimes actuels ou potentiels. L'encouragement de cette dynamique par les acteurs communautaires (parents, responsables d'écoles, autorités) est aussi un autre impact majeur constaté et important qui peut inspirer d'autres projets similaires.

L'action du projet sur une cible assez réduite de 6 écoles par province, face au problème des VS assez répandu en milieu scolaire, a tout de même limité l'étendue des changements qu'il aurait pu impulser dans le pays.

8.6. Critère d'évaluation : Promotion de l'égalité des genres et des droits humains

Question d'évaluation 6. Dans quelle mesure le projet a-t-il contribué à accroître l'équilibre dans les relations hommes/femmes et à renforcer la connaissance et la capacité de défense des droits humains spécifiquement par les filles?

1°) Constatations et analyse

Ce projet a mis les filles à l'avant plan pour la défense des droits des filles et des femmes et pour le plaidoyer en faveur de plus d'équilibre dans les relations hommes/femmes et dans le traitement social des deux genres.

Le projet a aussi démontré dans sa réalisation les capacités des femmes à mener des actions de taille au même titre que les hommes. Tous les points focaux qui ont conduit le projet dans les 10 provinces sont de femmes, et parmi les formateurs il y a eu des femmes, notamment des avocates bien compétentes.

Les écoles ciblées étaient pour la plupart des écoles mixtes. Ceci a permis le rééquilibrage des genres, par exemple par la participation de tous les élèves aux travaux manuels sans distinction du genre. Dans certaines écoles il est fait état de certaines filles formées qui sont devenues chefs de classes.

Le nombre de filles à l'école a augmenté et il y a eu amélioration de la performance des filles à l'école. Dans les familles il est fait état d'une prise de conscience de l'égalité entre filles et garçons et du rééquilibrage des charges de travail entre filles et garçons pour éviter la surcharge des filles au profit des garçons.

Il est signalé aussi le recrutement des enseignantes dans quelques écoles où il n’y avait pas des femmes pour accompagner les filles et d’un cas de promotion d’une enseignante devenue directrice d’école (préfète).

La sensibilisation n’a pas été limitée sur la question des violences sexuelles mais elle a été élargie aux questions des droits des filles, des droits des femmes et des enfants.

2°) Conclusion

Le fait de placer les filles à l’avant plan dans la prévention et la lutte contre les violences sexuelles, dans la défense des droits des filles et des femmes et dans le plaidoyer en faveur des changements pour plus d’équilibre dans les relations hommes/femmes, a favorisé des changements sociaux d’attitudes et de comportements dans le sens de l’égalité des genres et la prise en compte des droits des femmes et des filles. Ceci est une contribution du projet, aussi modeste soit-elle, à l’amélioration des équilibres sociaux dans les milieux locaux de la RDC.

Il faut cependant noter que la question de l’équilibre des genres et de la prise en compte des droits humains dans une société relève du changement des normes sociales et culturelles et de l’évolution de l’environnement institutionnel qui garantit les droits de tous. Ceci est au-delà de l’apport que peut avoir un projet particulier comme celui-ci.

8.7. Critère d’évaluation : Coordination et complémentarité avec d’autres intervenants

Question d’évaluation 7. Dans quelle mesure le projet a-t-il collaboré dans les provinces ciblées avec d’autres projets ou organisations engagées dans la lutte contre les violences sexuelles, et au niveau national ou provincial avec des réseaux ou plates-formes existantes sur la même thématique?

1°) Constatations et analyse

Dans toutes les provinces où le projet est intervenu, il existe d’autres organisations et des structures étatiques qui intègrent en leur sein des actions de lutte contre les violences sexuelles et les violences basées sur le genre. C’est ainsi que le projet a pu se connecter dans l’action avec différentes parties prenantes préexistantes comme les structures médicales de prise en

charge des victimes des VS, les structures de prise en charge psychosociale, les organisations d'accompagnement judiciaire.

A travers les Points focaux, le projet a bénéficié des synergies des organisations dans la lutte contre les violences sexuelles et de l'action ou collaboration avec des réseaux locaux des femmes.

Ce qui est remarquable, en plus de la collaboration avec les organisations de la société civile, c'est l'établissement des liens forts de collaboration avec les structures étatiques et judiciaires, notamment grâce au plaidoyer : ministère national du genre, ministères provinciaux et divisions en charge du genre et de la jeunesse, divisions et sous-divisions de l'enseignement, parquets.

2°) Conclusion

Le projet a noué partout des collaborations bénéfiques en termes d'efficacité et d'efficience avec les organisations de la société civile et les structures étatiques impliquées dans la lutte contre les violences basées sur le genre et dans la promotion des droits des femmes et de l'équilibre du genre.

Les différentes collaborations ont permis de réduire les coûts des activités comparativement à une approche où le projet tenterait de beaucoup faire lui-même. Le dynamisme des points focaux sur le plan local a fait obtenir au projet une participation assez volontaire de certaines structures comme les cabinets d'avocats et des autorités étatiques. Pour certains autres acteurs qui ont collaboré au projet, notamment les femmes mentors, la considération qu'ils ont du FFC et la perspective des relations futures éventuelles ont aussi renforcé l'engagement. Ces collaborations ont donc créé une autre dimension de confiance, de rapprochement des vues face à la question des violences basées sur le genre et des droits de la femme et de la fille. Des initiatives communes futures peuvent en découler.

8.8. Critère d'évaluation : Production des connaissances

Question d'évaluation 8. Dans quelle mesure l'expérience du projet et les leçons qui en découlent génèrent-elles des connaissances qui peuvent être documentées et partagées avec d'autres acteurs

1°) Constatations et analyse

Ce projet de trois ans dans le domaine de la prévention et la lutte contre les violences sexuelles en milieux scolaires a produit une expérience et des leçons que le FFC, les Points Focaux et leurs organisations ainsi que d'autres parties prenantes (enseignants, parents, les structures de prise en charge des victimes, les autorités scolaires et d'autres autorités impliquées) peuvent valoriser, chacun à sa manière et dans le cadre leurs autres actions et engagements.

Dans le cadre du travail d'évaluation finale du projet, la masse d'informations collectées permet de souligner deux principaux domaines de leçons génératrices des connaissances qui peuvent être documentées et partagées plus tard. Il s'agit de :

(1) La transformation des jeunes filles élèves en agents de changement et en leaders dans la prévention et la lutte contre les violences sexuelles dans leurs écoles et dans leurs communautés de vie. Cette transformation, de par l'expérience du projet, est passée par le processus suivant : choix et responsabilisation des points focaux du projet – identification des écoles à cibler et des filles à former dans ces écoles — préparation et validation des outils de formation (principalement la boîte à images sur les violences sexuelles) - identification des formateurs - formation des filles sur les questions de violences sexuelles, des droits de la femme et des filles, de la communication et du leadership – formation des enseignants et des membres des comités de parents – organisation des filles formées en clubs scolaires de sensibilisation et de lutte contre les violences sexuelles dans les écoles – appui et accompagnement par les autorités scolaires et les points focaux de la sensibilisation faite par les filles dans leurs écoles, dans les écoles voisines et dans la communauté – encouragement de la dénonciation par divers mécanismes incluant les boîtes à suggestions et le numéro vert – la documentation des cas des violences sexuelles par les points focaux - la mise en relation avec les structures de prise en charge médicale, psychosociale et juridique pour le référencement des cas de VS documentés – la réalisation du plaidoyer auprès des autorités par les filles avec l'accompagnement des points focaux – l'échange d'expériences entre les filles – le mentorat des filles par des femmes leaders ayant fait preuve de performances dans la vie pour inspiration – le complément à la sensibilisation par la diffusion des spots et des émissions à travers les médias écrits et audiovisuels.

Tel que décrit, ce processus est une expérience qui peut être documentée dans ses détails et qui peut être partagée avec d'autres acteurs intéressés par la prévention et la lutte contre les violences sexuelles en milieux scolaires pour application dans leurs contextes particuliers avec les adaptations éventuelles.

(2) La réalisation du projet sur le terrain dans le cadre du partenariat entre organisations féminines à travers des points focaux volontaires, non salariés, mais motivés par d'autres facteurs comme la valeur de la relation avec le FFC, les appuis financiers antérieurs reçus, la passion de contribuer à la lutte pour les droits des femmes et pour la protection de la dignité humaine de la femme, la recherche d'une expérience propre et de plus de visibilité face aux autres intervenants et aux bailleurs de fonds. Des organisations opérant dans un contexte institutionnel similaire à celui du FFC peuvent expérimenter une telle approche génératrice d'efficacité dans la mise en œuvre des projets.

8.9. Critère d'évaluation : Création de mouvement d'action pour les femmes et renforcement institutionnel

Question d'évaluation 9. Dans quelle mesure le projet a-t-il contribué à créer ou à renforcer un mouvement d'action pour les femmes et à renforcer les capacités institutionnelles des organisations qui font partie de ce mouvement

1°) Constatations et analyse

Le FFC est lui-même une organisation leader appartenant au mouvement d'action par les femmes et pour les femmes. Le projet de prévention et réduction des violences sexuelles en milieux scolaires est une action conçue par le FFC pour renforcer les capacités des femmes dès le jeune âge à se prendre en charge, à se protéger et à défendre leur droit à la dignité humaine.

Les points focaux qui ont été choisis par le FFC pour piloter le projet dans chacune des provinces sont des femmes leaders appartenant pour la plupart à des organisations féminines qui militent pour les droits humains, les droits de la femme et l'équilibre du genre. Certaines avaient déjà reçu auparavant des appuis financiers à leurs projets à travers le FFC.

A part le FFC, les points focaux et leurs organisations entretiennent de liens de collaboration avec d'autres organisations féminines dans leurs provinces et certaines appartiennent à des réseaux comme les clusters VBG et les réseaux de défense des droits humains.

Dans chaque province, chaque point focal était en mesure d'indiquer plus de 5 organisations féminines avec lesquelles elle-même ou son organisation collaborent soit dans l'échange d'informations, soit dans des actions en synergie, soit dans des plaidoyers communs en faveur des femmes et/ou des enfants.

Le projet actuel a ajouté à cette création ou consolidation de mouvements féminins dans les zones d'intervention en impliquant de nouveaux acteurs féminins comme les filles formées, les enseignantes, les avocates impliquées dans l'accompagnement judiciaire, les femmes responsables des services étatiques comme les chefs de division du genre, les inspectrices d'enseignement, les points focaux genre au sein des services de l'enseignement, etc.

Ce qui reste à faire c'est de rendre les actrices individuelles et institutionnelles de ces mouvements féminins locaux, provinciaux et nationaux conscientes de l'appartenance à une dynamique féministe plus grande, à renforcer leurs efforts de synergie et à se structurer en cas de besoin sur des bases thématiques ou géographiques plus d'efficacité ensemble.

2°) Conclusion

Le projet actuel est né et a été exécuté dans le cadre d'une dynamique de mouvement féministe dans laquelle le FFC et ses principaux partenaires en provinces s'inscrivent déjà. Le projet a ajouté à cette dynamique la consolidation de mouvements féminins dans les zones d'intervention par l'implication de nouveaux acteurs féminins comme les filles formées, les enseignantes, les avocates impliquées dans l'accompagnement judiciaire, les femmes responsables des services étatiques comme les chefs de division du genre, les inspectrices d'enseignement, les points focaux genre au sein des services de l'enseignement et les diverses femmes sensibilisées par le projet et devenues aussi, dans une certaine mesure, des activistes des droits des femmes, de l'égalité des genres et de la lutte contre les violences basées sur le genre.

8.10. Résumé d'analyse SWOT¹⁷ du projet

L'ensemble des constatations présentées ci-dessus dégagent des éléments de forces du projet sur lesquels les projets similaires futurs peuvent bâtir, des faiblesses qui peuvent nécessiter améliorations ou corrections, des opportunités qui peuvent être exploitées en cas de contexte similaire et des menaces qui peuvent valoir la peine d'être minimisées ou contrôlées. Le tableau ci-dessous résume les plus saillants de ces éléments d'analyse SWOT du projet.

¹⁷ Analyse des Forces, Faiblesses, Opportunités et Menaces

Tableau no 7. Tableau du résumé de l'analyse SWOT du projet

Principales FORCES du projet	Principales FAIBLESSES du projet
<ul style="list-style-type: none"> -L'engagement et le dévouement des Points Focaux, de la Directrice du FFC et du personnel FFC commis au projet -L'engagement et le dévouement des filles formées dans la sensibilisation sur les VS et les VBG, dans la dénonciation des cas et tentatives de VS et dans le plaidoyer -L'inclusion des filles vivant avec handicap dans la formation sur les VS et dans les clubs scolaires -L'implantation des clubs scolaires de sensibilisation et de lutte contre les VS dans les écoles -L'engagement des enseignants formés et des responsables d'écoles à appliquer le contenu de la formation sur les VS et les droits des filles à l'égalité et à appliquer des sanctions et des réformes dans leurs écoles -la documentation avec preuves par les Points Focaux des cas de violences sexuelles identifiés pour faciliter le référencement et les poursuites en cas de besoin -La disponibilité du financement et d'un bailleur de Fonds (UN TRUST Fund) attentif et dévoué à la cause féministe -La disponibilité de presque toutes les parties prenantes visées à collaborer avec le projet sans multiplier les conditionnalités 	<ul style="list-style-type: none"> -Le petit nombre d'écoles ciblées par le projet et de filles formées (6 écoles par province et 60 filles formées par école en trois ans) dans un contexte où les écoles se comptent par milliers dans chaque province et le phénomène des VS en milieux scolaires est répandu. - la focalisation sur la formation des filles en excluant les garçons qui a réduit l'avantage qu'aurait apporté la dimension de masculinité positive dans la dynamique de sensibilisation contre les VS en milieux scolaires grâce à une forte implication aussi bien des filles que des garçons. -les limites budgétaires qui ne permettaient pas de soutenir tous les déplacements de sensibilisation voulus par les filles et la multiplication souhaitée des émissions et spots publicitaires dans les médias - La non institutionnalisation des clubs scolaires de lutte contre les VS et l'absence d'une perspective à long terme d'accompagnement des filles leaders au-delà de ce projet et au-delà de leurs études secondaires - Absence de budget de suivi des cas de prise en charge et des dossiers en cours en justice après le projet
Principales OPPORTUNITES ayant favorisé le projet	Principales MENACES ayant limité la performance projet
<ul style="list-style-type: none"> -La disponibilité des services et autorités étatiques à autoriser et accompagner le projet dans toutes les provinces et au niveau national (Genre, EPST, Jeunesse, Parquets) -L'existence dans les provinces des structures de prise en charge des victimes de VS 	<ul style="list-style-type: none"> -la situation d'Etat de siège décrété pour les provinces du Nord-Kivu et d'Ituri avec remplacement des autorités civiles par les autorités militaires et des organes de justice civile par la justice militaire avec la

<p>(Hôpitaux, cabinets d'avocats, structures de travail psychosocial) et leur disponibilité à la collaboration avec le projet dans le référencement et la prise en charge des cas</p> <ul style="list-style-type: none"> -Les relations antérieures de travail entre les organisations féminines en provinces et les points focaux avec le FFC et leur engagement d'action transformatrice en faveur des femmes et des enfants dans leurs communautés -L'existence des textes officiels et des structures, notamment les points focaux VBG, au sein du Ministère de l'EPST et des Divisions et Sous-Divisions de l'EPST en provinces 	<p>conséquence de limitation du plaidoyer dans ces deux provinces</p> <ul style="list-style-type: none"> -l'insuffisance, la grande instabilité et les conditions matérielles de travail difficiles des magistrats dans les provinces -la corruption courante dans les instances judiciaires qui affecte négativement l'administration de la justice en faveur des victimes des VS -l'absence de chambres d'appel dans les tribunaux pour enfants en provinces qui bloque structurellement la poursuite des procès contre les auteurs des VS en cas d'appel après le jugement au premier degré -les difficultés d'accès aux autorités à Kinshasa -la persistance des coutumes discriminatoires et avilissantes pour les femmes et les filles dans presque toutes les provinces - le départ des filles formées qui terminent leurs études secondaires et la réduction des membres très actifs et expérimentés des clubs scolaires qui en résulte - Pauvreté et misère des familles - Insécurité persistante dans l'Est du pays
--	---

Source : Analyse des données de l'évaluation

9. CONCLUSIONS

Critères d'évaluation	Conclusions
<p>Conclusion générale</p>	<p>En dépit des limitations dues au contexte institutionnel et sécuritaire fragile de la RDC et à la modestie du budget par rapport au grand rayon géographique ciblé, le projet de prévention et de réduction des violences sexuelles en milieux scolaires en RDC réalisé de 2020 à 2023 par le FFC dans 10 provinces de la RDC a été d'une efficacité réelle. Cette efficacité se manifeste dans l'atteinte des objectifs et résultats de changements visés, surtout en ce qui concerne la transformation des filles formées en agents de changement et en leaders dans la lutte contre les VS en milieux scolaires de la RDC. La réalisation efficace et rentable du projet a été effective grâce à une gestion financière et administrative prudente avec grand respect de la conformité des dépenses aux prévisions budgétaires, le pilotage du projet sur terrain par des femmes points focaux expérimentées et dévoués, l'implication volontaire de plusieurs structures de collaboration et autorités en milieux scolaires, administratifs et judiciaires ainsi qu'à l'usage de nouvelles technologies de l'information et de la communication pour la facilitation du travail.</p> <p>L'engagement des filles sur la question des violences sexuelles sous l'impulsion de ce projet crée une dynamique sociale d'action par les jeunes filles face aux maux dont elles sont victimes actuels ou potentiels, et généralement pour la cause de la défense de l'équilibre des genres et des droits des femmes. L'encouragement de cette dynamique par les acteurs communautaires (parents, responsables d'écoles, autorités) est l'un des impacts majeurs constatés qui peut inspirer d'autres projets similaires.</p> <p>Il existe des obstacles importants d'ordre institutionnel, budgétaire et sécuritaire qui ne facilitent pas la durabilité des acquis du projet au niveau où cela serait souhaitable. La situation est également variable selon les provinces. La demande de la poursuite du projet est exprimée par les bénéficiaires et les parties prenantes dans toutes les provinces.</p> <p>Les changements positifs obtenus par le projet dans la vie des filles en milieux scolaires et dans la situation de lutte contre les VBG et les VS dans leurs communautés peuvent continuer à bénéficier des capacités et de l'engagement actif des filles formées et des acteurs éducatifs et sociaux impliqués dans le projet. Il y a toutefois un besoin de renforcement du plaidoyer pour la poursuite des réformes dans le secteur de la justice en vue d'une répression plus rapide et plus efficace des infractions liées aux VS, et</p>

	<p>un besoin de réflexion et d'action pour la continuation du projet avec des dispositions de renforcement de la durabilité de ses acquis.</p>
<p>Efficacité</p>	<p>La plupart des limitations à l'efficacité de ce projet sont soit du domaine du contexte institutionnel de la RDC, notamment en ce qui concerne l'aspect d'accompagnement judiciaire, soit du domaine d'une planification assez prudente du projet avec des interventions limitées en matière de formation, de plaidoyer ou du mentorat par rapport aux exigences réelles de résultat dans ces aspects.</p> <p>Toutefois, sur le plan de la mise en œuvre de ce que le projet avait prévu et des résultats de changements dans un contexte institutionnel et de budget limité, le projet a été efficace par :</p> <p>(1) la réalisation de toutes les activités prévues en dépit du contexte sécuritaire variable (guerres et décret d'état de siège au Nord-Kivu et Ituri) et en dépit de la prévalence de l'épidémie à COVID-19 en 2020 et 2021 ;</p> <p>(2) l'atteinte des objectifs et résultats de changements visés, surtout en ce qui concerne la transformation des filles formées en agents de changement et en leaders dans la lutte contre les VS en milieux scolaires de la RDC. Malgré le petit nombre d'écoles ciblées par rapport à l'ampleur de la problématique et à la prévalence des VS, le choix de focalisation sur les milieux scolaires a apporté un atout de résultat, et la sensibilisation permet de multiplier les effets de prise de conscience et d'engagement à la lutte contre les VS par les autres élèves, les enseignants, les parents et les membres de la communauté directement ou indirectement touchés.</p>
<p>Pertinence</p>	<p>Au-delà des préoccupations d'ordre mondial ou des engagements idéologiques et professionnels des acteurs internationaux dans le domaine de la lutte contre les violences basées sur le genre, la réalité et l'ampleur des violences sexuelles en milieux scolaires en RDC et le besoin de protection des filles pour leur garantir un milieu éducatif sain et sécurisé font de ce projet une intervention bien pertinente. Le projet répond au besoin important de protection des filles en milieux scolaires de la RDC et de préparation d'un leadership féminin opérationnel et efficace pour la transformation sociale à partir de l'école.</p> <p>La pertinence du projet est confirmée dans le contexte de chaque province de la RDC et dans le contexte du pays dans son ensemble, raison pour laquelle les membres de la communauté et les autorités rencontrées au cours de l'évaluation ont presque unanimement reconnu la valeur du projet et encouragé sa poursuite et son élargissement territorial.</p>

<p>Efficience</p>	<p>La réalisation efficace et rentable du projet a été effective grâce principalement à quatre facteurs : (1) la gestion financière et administrative prudente par l'équipe FCC, (2) le recours au pilotage du projet sur terrain par des points focaux qui sont des femmes leaders dévouées à la cause de la lutte contre les VBG et les VS et à la promotion des droits des femmes, des filles et des enfants, (3) l'implication volontaire de plusieurs acteurs techniques en milieux scolaires, autorités et acteurs communautaires, et (4) le recours aux nouvelles technologies de l'information et de la communication pour la facilitation du travail soit en présentiel soit à distance.</p>
<p>Durabilité</p>	<p>Dans le contexte actuel de la RDC, des obstacles importants d'ordre institutionnel, budgétaire et sécuritaire ne sont pas de nature à faciliter la durabilité des acquis du projet et nécessitent des actions complémentaires de plaidoyer et même une poursuite du projet avec une planification intégrant plus clairement le renforcement de la durabilité des acquis.</p> <p>Cependant, les changements positifs obtenus par le projet dans la vie des filles en milieux scolaires et dans la situation de lutte contre les VBG et les VS dont sont victimes les femmes en général peuvent continuer à bénéficier des capacités et de l'engagement actif des filles formées et des acteurs éducatifs et sociaux impliqués dans le projet.</p> <p>La présence du FCC et son travail en faveur de la dignité de la femme, la présence des points focaux du FCC sur le terrain et l'émergence des réseaux de collaboration dans le cadre du mouvement d'action des femmes sont d'autres facteurs importants qui contribueront à la durabilité de certains acquis importants de ce projet.</p>
<p>Impact</p>	<p>Le projet s'inscrit dans un contexte où d'autres interventions de sensibilisation et de lutte contre les VS en général existent dans presque toutes les provinces ciblées si bien que les changements au niveau des bénéficiaires directs et au niveau de la communauté ne sont pas attribuables au seul travail du projet.</p> <p>Toutefois, il apparaît clairement que le projet a bien contribué à réduire les VS contre les filles en milieux scolaires ciblés, à promouvoir l'équilibre de genres et à renforcer le leadership et l'autonomisation des filles.</p> <p>L'engagement des filles dans leurs écoles et dans la communauté sur la question des violences sexuelles sous l'impulsion de ce projet crée une dynamique sociale d'action par les jeunes filles en faveur d'une lutte plus</p>

	<p>grande contre les VS. L'encouragement constaté sur le terrain de cette dynamique par les acteurs communautaires (parents, responsables d'écoles, autorités) est aussi un autre impact majeur qui peut inspirer d'autres projets similaires.</p> <p>L'action du projet sur une cible assez réduite de 6 écoles par province, face au problème des VS assez répandu en milieu scolaire, a tout de même limité l'étendue des changements qu'il aurait pu impulser dans le pays.</p>
<p>Coordination et complémentarité avec d'autres intervenants</p>	<p>Le projet a noué partout des collaborations bénéfiques en termes d'efficacité et d'efficience avec les organisations de la société civile et les structures étatiques impliquées dans la lutte contre les violences basées sur le genre et dans la promotion des droits des femmes et de l'équilibre du genre.</p> <p>Les différentes collaborations ont permis de réduire les coûts des activités comparativement à une approche où le projet tenterait de beaucoup faire lui-même. Le dynamisme des points focaux sur le plan local a fait obtenir au projet une participation assez volontaire de certaines structures comme les cabinets d'avocats et des autorités étatiques. Pour certains autres acteurs qui ont collaboré au projet, notamment les femmes mentors, la considération qu'ils ont du FFC et la perspective des relations futures éventuelles ont aussi renforcé l'engagement. Ces collaborations ont donc créé une autre dimension de confiance, de rapprochement des vues face à la question des violences basées sur le genre et des droits de la femme et de la fille. Des initiatives communes futures peuvent en découler.</p>
<p>Égalité des sexes et droits humains</p>	<p>Le fait de placer les filles à l'avant plan dans la prévention et la lutte contre les violences sexuelles, dans la défense des droits des filles et des femmes et dans le plaidoyer en faveur des changements pour plus d'équilibre dans les relations hommes/femmes a favorisé des changements sociaux d'attitudes et de comportements dans le sens de l'égalité des genres et la prise en compte des droits des femmes et des filles. Ceci est une contribution du projet, aussi modeste soit-elle, à l'amélioration des équilibres sociaux dans les milieux locaux de la RDC.</p> <p>Il faut cependant noter que la question de l'équilibre des genres et de la prise en compte des droits humains dans une société relève du changement des normes sociales et culturelles et de l'évolution de l'environnement institutionnel pour garantir les droits de tous. Ceci est au-delà de l'apport</p>

	que peut avoir un projet particulier comme celui-ci.
Production de connaissances	<p>Deux domaines principaux de leçons génératrices de connaissances se dégagent et peuvent être davantage documentés dans l’expérience de ce projet, à savoir :</p> <p>(1) Le processus de transformation des jeunes filles élèves en agents de changement et en leaders dans la prévention et la lutte contre les violences sexuelles dans leurs écoles et dans leurs communautés de vie.</p> <p>(2) La réalisation d’un projet sur le terrain dans le cadre du partenariat entre organisations féminines à travers des points focaux volontaires, non salariés, mais motivés par d’autres facteurs comme les relations antérieures de travail, la passion de contribuer à la lutte pour les droits des femmes et pour la protection de la dignité humaine de la femme, la recherche d’une expérience propre et de plus de visibilité face aux autres intervenants et aux bailleurs de fonds.</p>
Création ou renforcement d’un mouvement d’action féministe et renforcement institutionnel	<p>Le projet actuel est né et a été exécuté dans le cadre d’une dynamique de mouvement féministe dans laquelle le FFC et ses principaux partenaires en provinces s’inscrivent déjà. Le projet a ajouté à cette dynamique la consolidation de mouvements féminins dans les zones d’intervention par l’implication de nouveaux acteurs féminins comme les filles formées, les enseignantes, les avocates impliquées dans l’accompagnement judiciaire, les femmes responsables des services étatiques (comme les chefs de division du genre, les inspectrices d’enseignement), les points focaux genre au sein des services de l’enseignement et les diverses femmes sensibilisées par le projet et devenues aussi, dans une certaine mesure, des activistes des droits des femmes, de l’égalité des genres et de la lutte contre les violences basées sur le genre.</p>

10. RECOMMANDATIONS

Critères d'évaluation	Recommandations	Parties prenantes concernées	Calendrier suggéré (le cas échéant)
<p>Conclusion générale</p>	<p>1. Mener une réflexion, après l'approbation de ce rapport d'évaluation et après la clôture du projet, sur les opportunités et les possibilités d'avoir un financement pour une nouvelle phase de 3 ans de ce projet avec une cible plus grande en nombre d'écoles, en nombre d'élèves filles à former, en nombre d'élèves garçons à inclure dans la formation, et en couverture géographique pour toucher dans chacune des 10 provinces, en plus de la ville capitale provinciale, un ou deux territoires ruraux où les violences sexuelles en milieu scolaire sont le plus signalées.</p> <p>Une telle action de continuation du projet avec une cible plus élargie devrait aussi inclure des dispositions d'institutionnalisation et de pérennisation des clubs scolaires de lutte contre les VS et d'autres dispositions de renforcement de la durabilité des acquis du projet.</p>	<p>FFC peut initier et conduire la réflexion et la conception de l'action de continuation</p> <p>UN Trust Fund, comme bailleur de fonds de ce projet devrait être associé ou accompagner la réflexion en vue de la facilitation éventuelle d'accès au financement</p>	<p>Deuxième semestre de l'année 2023</p>
<p>Efficacité</p>	<p>2 Mener un plaidoyer plus fort au niveau national pour obtenir du Ministre de la Justice et du Conseil Supérieur de la Magistrature des décisions et actions concrètes instituant les chambres d'appels au niveau des Tribunaux pour Enfants en provinces d'une part, et des décisions complémentaires et actions concrètes pour rendre opérationnelles et efficaces les cellules spéciales de répression des infractions de violences sexuelles dans les parquets où elles ne sont pas encore opérationnelles et dans</p>	<p>FFC</p> <p>Autorités judiciaires nationales</p>	<p>A partir du deuxième semestre 2023</p>

	ceux où elles existent sans moyens d'action et sans un nombre adéquat de magistrats.		
Pertinence	La mise en œuvre de la recommandation formulée ci-dessus pour la conclusion générale est de nature à accroître la pertinence et l'impact du projet		
Efficiace	3 Renforcer la motivation des Points Focaux et leur allouer quelques facilités matérielles additionnelles de travail, surtout pour les déplacements et la communication, en vue de garder contact et assurer un suivi de la suite des dossiers des victimes des VS qui sont en cours en justice, et de garder des contacts de suivi post-projet avec les écoles ciblées et les clubs scolaires mis en place dans ces écoles dans le cadre du projet.	FFC Les Points Focaux et leurs organisations	A partir du deuxième semestre 2023 et pour un an
Durabilité	4 Mener un plaidoyer et agir en collaboration avec le Ministère de l'EPST pour obtenir l'inclusion formelle du contenu sur les VBG et les VS dans le cours d'Education à la Vie et aboutir à la production d'un manuel officiel réadapté et validé pour ce cours dans chacune des classes concernée.	FFC Ministère de l'EPST	A partir du deuxième semestre 2023
Impact	5 Accompagner et appuyer les Points Focaux et leurs organisations à développer des initiatives et projets complémentaires au projet terminé en vue de perpétuer et renforcer son impact dans leurs provinces, notamment en poursuivant la sensibilisation par les médias sur les VS et les droits des femmes et des filles, en incluant les garçons avec la formation en masculinité positive et en créant des activités qui renforcent les capacités professionnelles, l'autonomisation et le leadership des filles.	FFC Les Points Focaux et leurs organisations UN Trust Fund	A partir du deuxième semestre 2023
Production de connaissances	6 En cas de poursuite du projet pour une nouvelle phase selon la recommandation	FFC	En fin de la deuxième phase

	<p>formulée ci-dessus pour la conclusion générale, envisager en fin du projet, en plus de l'évaluation finale, un travail de documentation et de diffusion des leçons apprises de l'expérience originale de ce projet en vue d'enrichir la pratique d'autres acteurs en matière de lutte contre les VS et de promotion du leadership des filles dans le cercle des partenaires du FFC et dans le mouvement féministe globalement.</p>	<p>Les Points Focaux et leurs organisations</p> <p>UN Trust Fund</p>	<p>du projet si elle est obtenue et mise en oeuvre</p>
<p>Création d'un mouvement d'action féministe et renforcement institutionnel</p>	<p>7 Utiliser l'expérience des clubs scolaires créés dans les 60 écoles dans le cadre de ce projet pour créer une nouvelle dimension de mouvement féminin de prévention et de lutte contre les violences sexuelles en milieux scolaires et académiques en RDC. Il serait question de pérenniser les clubs scolaires créés dans les écoles, d'ajouter de nouveaux clubs scolaires si une nouvelle phase du projet est obtenu, d'accompagner les filles performantes sortis des clubs scolaires pour démarrer des clubs similaires dans les universités ou écoles supérieures où elles se font inscrire, d'accompagner ces clubs des filles en milieux universitaires, de nouer des liens entre les clubs en milieux universitaires et ceux en milieux scolaires dans les mêmes villes, et animer ainsi dans les villes ciblées (en commençant par les 10 provinces actuelles du projet) un mouvement féminin des filles engagées dans la prévention et la lutte contre les VS. Ce mouvement peut dans l'avenir se doter d'une structuration et des programmes de transformation sociale en matière d'égalité de genres, des droits des femmes et d'élimination des VBG et des VS.</p>	<p>FFC</p> <p>Les Points Focaux et leurs organisations</p> <p>UN Trust Fund</p>	

	<p>8 Repenser le système d'appui aux femmes points focaux FCC dans les provinces en vue de l'amélioration de leur engagement et de leurs performances individuelles, notamment en créant autour d'elles des comités locaux d'appui au sein desquels le point focal peut avoir un soutien d'échange, de planification et d'autoévaluation locale de l'action.</p>	<p>FFC Les Points Focaux et leurs organisations UN Trust Fund</p>	
--	--	---	--

11. ANNEXES

ANNEXE 1. TERMES DE REFERENCE DE L'EVALUATION

EVALUATION DU PROJET DE « PREVENTION ET REDUCTION DES VIOLENCES SEXUELLES EN MILIEUX SCOLAIRES ».

Date limite de dépôt de la candidature: 06 Mars 2023 à 23H00 de Kinshasa

Date de début de l'évaluation finale : 09 Mars 2023

Durée prévue pour du processus d'évaluation : 82 jours allant du 09 Mars au 31 Mai 2023

Historique et contexte

Le projet intitulé «Prévenir et réduire les violences sexuelles dans les écoles » s'inscrit dans la droite ligne de la mise en œuvre de l'Agenda adopté en décembre 2000, par le Conseil européen de Lisbonne ainsi qu'à la stratégie nationale de lutte contre les violences en République Démocratique du Congo (RDC).

Il a pour but principal, le renforcement de capacité de 600 jeunes filles écolières de 60 écoles ciblées dans 10 provinces pour qu'elles deviennent des championnes de lutte contre les violences et actrices de changement dans leurs écoles et communautés.

En effet, la République Démocratique du Congo(RDC) a adhéré et ratifié des instruments juridiques internationaux qui protège la femme/fille. Elle dispose également des instruments nationaux notamment la constitution du 18/02/2006, le nouveau code de la famille du 15 juillet 2016, etc.), qui mettent en exergue les questions des droits de la femme.

Cependant, dans un contexte socio-politique caractérisé par la recrudescence des conflits armés et de l'insécurité généralisée, des catastrophes naturelles, etc., les femmes continuent à subir des violences sexuelles et celles basées sur le genre ; et les filles n'en sont pas épargnées. Plusieurs rapports des organisations de défense et de promotion des droits de l'homme, dont celui de la Fédération Internationale des droits de l'homme, 2008 font unanimement mention de :

- L'impunité massive dont jouissent tant les responsables, les militaires que les civils ; -
- La banalisation sans précédent des violences sexuelles à l'égard des femmes/filles ; -
- L'absence quasi-totale de répression des auteurs de violences sexuelles.

Selon un rapport de l'UNICEF, « 46 % des écolières ont confirmé avoir été victimes de harcèlement sexuel, d'abus et de violence de la part de leurs enseignants ou d'autres membres du personnel scolaire ».

Le rapport MICS indique que 47 % des habitants de la RDC tolèrent la violence faite aux femmes. A titre indicatif, en provinces du Kasaï au cours des cinq dernières années, aurait enregistré plusieurs cas de violence sexuelle et sexiste à l'école et dans les communautés.

Entre août 2016 et mai 2017, 1429 incidents de violence sexiste ont été signalés dans les 49 points de prestation de services.

C'est dans ce cadre que le Fonds pour les Femmes Congolaises (FFC) a initié le présent projet pour doter les filles de capacité à se protéger et agir pour protéger leurs paires qui font face quotidiennement aux diverses formes de violences sexuelles dans les milieux scolaires.

En effet, la motivation de FFC à cibler les filles scolaires est de constituer une pépinière des filles leaders capables de sensibiliser leurs pairs à développer des attitudes et pratiques qui contribuent à réduire ou à bannir les violences faites à leurs égards. Que les filles formées deviennent des actrices de changement à travers l'extension de la sensibilisation auprès de leur pairs pour le respect de leurs droits et leur dignité.

Il est connu et reconnu que les milieux scolaires n'offrent pas toujours le cadre ultime pour l'éducation et l'instruction des filles. Il arrive que les autorités, enseignants ou les collègues garçons proposent ou imposent à ces dernières des services sexuels en échange soit des points, des travaux pratiques ou même de l'argent. Se retrouvant dans des conditions socioéconomiques précaires, certaines filles tombent dans le piège et deviennent la proie facile exposée aux multiples risques de tentation. C'est pourquoi, le projet a préconisé de renforcer la capacité des filles sur la connaissance de leurs droits, les formes de violences et les moyens de dénonciations. Stratégiquement, le projet avait aussi prévu d'accroître la connaissance des autorités scolaires, enseignants et comités des parents sur les mêmes sujets, pour leur permettre d'en faire usage utile en vue de sanctionner administrativement ceux qui se compromettraient, et de faciliter le référencement auprès des structures de prise en charge holistique des survivant.es en cas de besoins. Ceci, en vue d'assainir ou d'améliorer l'environnement scolaire, particulièrement en faveur de la jeune fille et de tous les élèves en général. Le noyau ciblé pour la capacitation (élèves filles, autorités scolaires et enseignants, représentant du comité des parents) devrait à leur tour procéder à la restitution auprès de leurs pairs.

La zone d'intervention couvre 10 provinces, à savoir Kinshasa, Kongo Centrale, Kasaï orientale, Kasaï Centrale, Haut Uele, Ituri, Maniema, Nord-Kivu, Sud-Kivu et Tanganyika. La durée initiale du projet était de 3 ans, prenant cours le 1er Janvier 2020 pour se terminer au 31 Décembre 2022. Une prolongation sans coût a été négocié et obtenue jusqu'au 31 Mars 2023.

Cibles de projet

600 filles écolières de 60 écoles identifiées dans les 10 provinces ont constitué la cible directe du projet. Tandis que la cible indirecte était composée des membres des communautés et particulièrement les autorités scolaires, judiciaires, les acteurs de la société civile et les parents des élèves. De manière spécifique 300 enseignants, autorités scolaire et membres de comité des parents ont aussi bénéficié de renforcement de capacité, en tant qu'encadreurs à qui les

parents confient les enfants pour poursuivre et compléter l'éducation commencée en famille, et censés garantir la protection nécessaire à ces derniers.

Plusieurs autres personnes ont été touchées par la campagne médiatique (spots publicitaires, émissions radio, les sensibilisations de masse, les réseaux sociaux, etc.) Leur nombre est estimé à environ 15 000 par an, soit 45 000 personnes durant les trois années.

Le projet a aussi porté sur l'implication des autorités politiques et judiciaires et d'autres acteurs de la société civile partant de leur influence à faire respecter l'application des instruments juridiques protégeant la fille.

Les modules de formation organisés à l'intention des filles et des autorités, enseignants et comité des parents ont porté sur les mêmes contenus, à savoir les instruments juridiques protégeant les filles, les formes des violences sexuelles et les lois qui les répriment. Les différentes formes des violences sexuelles enseignés lors de ces formations sont : Le viol; L'excitation des mineurs à la débauche; Le proxénétisme ; La prostitution forcée ; Le harcèlement sexuel ; L'esclavage sexuel ; Le mariage forcé ; La mutilation sexuelle ; La zoophilie ; La transmission délibérée des infections sexuellement transmissibles incurables ; La grossesse forcée ; La stérilisation forcée ; La pornographie mettant en scène les enfants ; Les attentats à la pudeur et Le proxénétisme.

Stratégies utilisées

Elle a consisté à l'implication des autorités, enseignants et comité des parents en vue de leur responsabilisation dans l'accompagnement des filles, et l'assainissement de l'environnement scolaire en vue de leur donner la chance nécessaire à l'éducation et à l'instruction.

Les plaidoyers adressés auprès des décideurs et détenteurs de pouvoir politique, judiciaire et coutumier en vue de leur responsabilisation en vue de l'application des lois pour bannir les stéréotypes et pratiques néfastes aux droits de la fille.

Une autre stratégie se rapportait à la collaboration avec les responsables des organisations féminines basées dans les 10 provinces ciblées, qui jouent le rôle de son interface sur terrain et désignés points focaux. Cette collaboration était basées sur les relations de confiance et axée sur la transparence et la complémentarité dans les actions. Pour des raisons d'efficacité, FFC leur a apporté un renforcement de capacité sur le monitoring et la documentation des cas. Ces points focaux ont travaillé avec l'équipe technique de FFC tant pour la planification des activités à réaliser que pour leur mise en œuvre.

Les activités prévues en vue d'atteindre l'objectif global du projet ont été réalisées dans sa totalité. Il s'agissait des ateliers de formation, des séances de mentorats, des réunions d'échanges d'expérience, des plaidoyers menés auprès des chefs traditionnels et autorités politico administratifs, etc..

A titre de rappel, les objectifs visés par le projet sont :

Renforcer les connaissances de 600 écolières de 60 écoles ciblées dans 10 provinces en RDC
Obtenir l'adhésion des responsables et autorités politico administrative (chefs traditionnels,

autorités scolaires, autorités judiciaires et personnalités politiques (députés, Ministres, etc.) sur leur rôle et responsabilité dans l'application et le respect des droits des filles à protection des filles, à travers des comportements sensibles à la protection des filles au regard des instruments juridiques nationaux et internationaux

Renforcer la connaissance des autorités scolaires (Responsables, enseignants et comité) ainsi que les élèves de 60 écoles dans 10 provinces adoptent des comportements sensibles et sans discrimination liée au genre provinces offre un environnement avec moins de violence sexuelle pour les filles.

Tandis que les résultats attendus se résument en :

- 600 écolières sont sensibilisées aux lois qui les protègent (constitution de la RDC, égalité des sexes, CEDAW, résolution 1325 des Nations Unies et nouveau code de la famille).
- Pour chacune des 60 écoles ciblées par le projet, un club composé de 10 filles sera mis en place.
- 60 écoles sont des modèles de lutte contre la violence sexuelle dans 10 provinces ;
- Les dirigeants communautaires (chefs traditionnels) changent de perceptions et attitudes à l'égard des filles et adoptent des comportements sensibles à la protection des droits des filles, avec un effet d'entraînement sur l'ensemble de la communauté.
- Les tribunaux s'engagent à punir les auteurs de violence sexuelle à la suite du plaidoyer des filles.
- Plus de 45 cas de violence sexuelle documentés et renvoyés par les coordonnateurs statistiques à d'autres organisations qui fournissent un soutien judiciaire.
- Création de nouveaux clubs étudiants et mentorat entre femmes.
- Un plus grand nombre d'enseignants, de garçons, d'administrateurs scolaires et de membres de la communauté en général sont sensibles aux effets négatifs de la violence sexuelle et à une réponse plus axée sur la victime.

Le projet avait préconisé de travailler avec 60 écoles , en ciblant 600 filles à raison de 200 par an, pour une durée de 3 ans.

En annexe de présent TDR, la chaîne des résultats du projet décrivant l'objectif général, les résultats, les produits ainsi que activités clés pour atteindre cet objectif global.

Objectif de l'évaluation

-Mesurer le niveau d'atteinte des objectifs et des résultats énoncer dans le descriptif du projet sur le plan de l'efficacité, la pertinence, l'efficience, la durabilité ainsi que le niveau d'intégration de l'égalité de sexe et de respect des droits humains en milieux scolaires; et de relever le niveau de productions des connaissances à travers, notamment les pratiques prometteuses ou émergentes, et qui pourraient être documentées et partagées avec d'autres acteurs .

-Identifier les enseignements(leçons apprises), les histoires de succès, les pratiques innovantes et prometteuses dans le domaine de l'élimination de la violence faite à la femme et à la fille.

A travers ces objectifs il sera question de procéder à la vérification des indicateurs et de s'assurer de leur objectivité. Ce serait également l'occasion de relever et d'analyser les éléments d'évidence sur les effets et l'impact générés du projet pour infirmer ou confirmer la pertinence et la durabilité du projet, tout en s'appuyant sur les leçons et les bonnes pratiques apprises, les déclarations, les témoignage, etc.

Les résultats de l'évaluation seront exploités par le destinataire final en vue d'une appréciation sur l'efficacité, la pertinence, l'efficacité, la durabilité, l'impact ainsi que les critères transversaux et sensibles au genre. Ces éléments d'analyses permettront au bailleur de prendre des décisions et des actions qui seront communiqués au FFC.

Portée de l'évaluation:

L'évaluation couvrira toute la durée du projet qui va de l'année scolaire 2019-2020 à l'année scolaire 2021-2022, et dans la zone d'exécution du projet, à savoir les 10 provinces (Kinshasa, Kongo-Central, Kasai Central, Kasai Oriental, Tanganyika, Nord Kivu, Sud-Kivu, Maniema, Ituri et Haut-Uele). Dans son orientation, l'évaluateur veillera à toucher les bénéficiaires primaires et secondaires cibles ainsi que les parties prenantes plus larges.

Critère d'évaluation	Question d'évaluation obligatoire
<p>Efficacité Une mesure de la mesure dans laquelle un projet atteint son objectif objectifs / résultats (comme indiqué dans le document de projet et cadre de résultats) dans conformément à la théorie du changement.</p>	<p>1. Dans quelle mesure l'objectif, les résultats et les produits prévus du projet (résultats du projet) ont-ils été atteints et comment ? En répondant à cette question, veuillez évaluer dans quelle mesure le projet a directement bénéficié aux bénéficiaires cibles. Au niveau des objectifs du projet, cela fait référence aux bénéficiaires primaires (femmes et filles) et au niveau des résultats, aux bénéficiaires secondaires (tels que les hommes et les garçons). Veuillez joindre en annexe un tableau du nombre de bénéficiaires touchés. Si le projet était axé sur un changement de politique ou de législation, veuillez évaluer dans quelle mesure le projet a réussi à plaider en faveur de ce changement et si cela est susceptible de bénéficier positivement aux femmes et aux filles. Dans tous les cas, veuillez indiquer si le projet a obtenu des résultats conformes à la théorie du changement attendue ou non.</p>

<p>Pertinence</p> <p>La mesure dans laquelle le projet est adapté aux priorités et aux politiques du groupe cible et le contexte.</p>	<p>2. Dans quelle mesure les résultats obtenus (objectif, résultats et produits du projet) continuent-ils d'être pertinents par rapport aux besoins des femmes et des filles ?</p> <p>En répondant à cette question, veuillez évaluer dans quelle mesure les stratégies et les activités du projet étaient pertinentes et adaptées aux besoins des femmes et des filles et si le projet a pu s'adapter à tout changement dans le contexte et les besoins des principaux bénéficiaires au cours du projet.</p>
<p>Efficacité</p> <p>Mesure des sorties - qualitative et quantitative - en rapport aux entrées. C'est un terme économique qui indique si le projet a été livré coût effectivement.</p> <p>Durabilité</p> <p>La durabilité est préoccupé par mesurer si les avantages d'un projet sont susceptibles de se poursuivre après la fin du projet/financement.</p>	<p>3. Dans quelle mesure le projet a-t-il été mis en œuvre de manière efficace et rentable ?</p> <p>En répondant à cette question, vous souhaitez peut-être déterminer si les activités ont été réalisées dans les délais et dans les limites du budget et si les activités ont été conçues pour tirer le meilleur parti des ressources (par exemple, des comparaisons de coûts ont-elles été faites entre différents types d'interventions/activités avant de prendre des décisions ?). Vérifiez également si le projet a été bien géré pour tirer le meilleur parti des ressources humaines et financières.</p> <p>4. Dans quelle mesure les résultats obtenus, en particulier les changements positifs dans la vie des femmes et des filles (niveau objectif du projet), seront-ils maintenus après la fin de ce projet ?</p> <p>En répondant à cette question, évaluez la probabilité à est effectuée à la fin du projet lorsque la durabilité plus long terme ne peut pas encore être évaluée). Par exemple, quelles mesures ont été prises pour institutionnaliser le projet, renforcer les capacités des parties prenantes ou garantir des avantages aux titulaires de droits grâce à des systèmes de responsabilité et de contrôle ?</p>

Impact : Il consistera à évaluer le changement intervenu ou influencer par le projet, soit grâce aux activités du projet, soit par effet d'entraînement.

Mentionner dans quelle mesure le projet a-t-il contribué à mettre fin à la violence à l'égard des femmes, à l'égalité des sexes et/ou à l'autonomisation des femmes (impact prévu et imprévu) ?

Il est important de relever spécifiquement :

Tout changement observé dans la situation des femmes et des filles eu égard aux différentes par rapport à des formes de violence et examiner au même moment les changements

intentionnels et non intentionnels, tant pour les femmes et les filles ciblées par le projet que celles qui ne le sont pas (si possible).

Les pratiques prometteuses ou émergentes qui pourraient être documentées et partagées avec d'autres acteurs

Les connaissances sont nouvelles, innovantes générées et qui s'appuient sur des preuves d'autres projets ou ont un potentiel de reproduction ou d'intensification dans d'autres projets ou contextes.

NB. Éviter de revenir sur les leçons ou de connaissances qui ont déjà été plusieurs fois documentées dans les rapports antérieurs

Égalité des genres et Droits humains

Critères transversaux : l'évaluation doit examiner dans quelle mesure les approches sensibles au genre et celles fondées sur les droits de l'homme ont été intégrées tout au long du projet. Concrètement, il sera question d'incorporer ou d'orienter des questions d'évaluation des droits de l'homme et de la sensibilité au genre dans toutes les questions d'évaluation.

Il est impérieux de s'assurer que l'approche d'évaluation et les méthodes de collecte de données soient sensibles au genre. Par exemple : s'assurer que les femmes et les filles se sentent en sécurité pour partager des informations; que les données d'évaluation intègrent les informations désagrégées par sexe et autres critères sociaux importants en rapport avec le projet.

Méthodologie d'évaluation

La méthodologie détaillée de l'évaluation sera proposée par les consultants externes postulant. Ceci constituera l'un des éléments de critère de sélection du candidat. Toutefois FFC se chargera de mettre à la disposition de l'évaluateur les informations nécessaires, ainsi que leurs sources, les outils susceptibles de recueillir les réponses aux questions d'évaluation. En premier lieu, l'évaluateur fera recours aux consultations ou entretiens avec le personnel du projet et les principales parties prenantes. De manière spécifique, ces consultations et entretiens porteront sur le briefing sur le relatif notamment au projet (but, objectifs, activités et résultats clés) et le contexte de mise en œuvre. Il sera mis à sa disposition, les documents essentiels tels que le documents du projet, les rapports, les outils utilisés dans la collecte des données (les fiches de documentation des cas, les fiches d'évaluation de performance des filles, autres fiches de collecte des données etc.). ce serait également l'occasion de partager et de procéder à un passage à revue de la liste des parties prenantes et le rôle de chacune de celles-ci.

Les consultations et entretien initial permettront aux parties prenantes à l'évaluation d'échanger au maximum sur le préparatif tant sur le plan technique que logistique pour une meilleure planification en vue d'atteindre l'objectif de l'évaluation.

De l'occasion, l'évaluateur partagera sur les grandes lignes de la méthodologie préconisée ou le modèle d'évaluation proposée, les méthodes de collecte, d'analyse des données et

d'échantillonnage proposées, les visites sur terrain, le niveau d'engagement des parties prenantes, etc.

A l'issue de ces échanges, les parties prenantes (Evaluation et équipe FFC) harmoniseront sur la portée de l'évaluation. Il sera question de lever l'option sur la possibilité de :

- Modification ou réduction du nombre/de la portée des emplacements prévus pour la collecte des données(sous réserve de sécurité)
- Modification ou réduction du nombre de groupes cibles (l'échantillon) pour la collecte de données(sous réserve de sécurité)
- Adapter ou modifier les méthodologies à la collecte de données à distance ou à l'aide d'un bureau d'études, etc.

Éthique de l'évaluation

L'évaluateur sélectionné sera tenu à une déclaration explicite indiquant que l'évaluation doit être menée conformément aux principes énoncés dans les « Directives éthiques pour l'évaluation » de l'UNEG qui stipule :

L'évaluateur ou les évaluateurs doivent mettre en place des garanties et des protocoles spécifiques pour protéger la sécurité (à la fois physique et psychologique) des répondants et de ceux qui collectent les données, ainsi que pour prévenir les dommages. Cela doit garantir que les droits de l'individu sont protégés et que la participation à l'évaluation n'entraîne pas une nouvelle violation de ses droits.

L'évaluateur ou les évaluateurs doivent avoir un plan en place pour :

Protéger les droits des répondants, y compris la vie privée et la confidentialité ;

Préciser comment le consentement éclairé sera obtenu et veiller à ce que les noms des personnes consultées lors de la collecte de données ne soient pas rendus publics ;

Si le projet implique des enfants (moins de 18 ans*), les évaluateurs doivent envisager des risques et nécessité d'un accord parental. (Fiches de consentement des parents).

Les évaluateurs doivent être formés à la collecte d'informations sensibles et en particulier des données relatives à la violence à l'égard des femmes et sélectionner les membres de l'équipe d'évaluation en tenant compte de ce critère.

Les outils de collecte de données doivent être conçus d'une manière culturellement appropriée et ne créer de la détresse chez les répondants ;

Les séances de collecte de données doivent être organisées au moment et à l'endroit appropriés pour minimiser les risques aux interviewés /répondants ;

Il est nécessaire de fournir des informations sur la manière dont les personnes en situation de risque peuvent demander de l'aide (orientation vers des organisations qui peuvent fournir des conseils soutien, par exemple)

Livrable et calendrier

L'équipe d'évaluation est appelée à remettre les livrables produits en français et dans un délai de dix (10) jours ouvrables, après la fin de l'évaluation. Ceci faciliterait l'assurance de la qualité et l'intégration des commentaires des parties prenantes après chaque jalon d'évaluation. Les consultants doivent répondre aux commentaires lors de la prochaine itération des travaux ou les gestionnaires de tâches doivent prendre note de toute préoccupation qui n'a pas été résolue.

Le rapport d'évaluation

Il constitue le principal livrable et sa soumission devrait intervenir dans les 4 semaines à partir de la date du début de l'évaluation. Il sera soumis à l'examen et à l'approbation du Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies.

L'évaluateur est tenu au respect de la structure et aux exigences minimales selon les directives de UN Trust.

Composition de l'équipe d'évaluation et compétences requises

Se référant au principe d'indépendance, les expert.s recruté.s ne devraient pas être ceux ayant participé à la conception, à l'exécution, à la gestion ou au conseil de tout aspect du projet faisant l'objet de l'évaluation et de tout autre projet financé par le Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies.

L'équipe d'évaluation sera composée essentiellement des consultants nationaux. Elle travaillera sous la supervision du responsable de l'évaluation de FFC. Un comité interne composé de 4 membres du FFC apportera son appui à l'équipe d'évaluateur.

L'évaluateur principal est responsable de la réalisation et de la gestion de l'équipe de l'évaluation du début à la fin de l'activité, de la collecte et de l'analyse des données, ainsi que de la rédaction et de la finalisation du rapport qui sera soumis en français. Au cas où il travaillerait en équipe, le rôle et les tâches de chaque membre seraient mieux définis par l'équipe même d'évaluateurs sélectionnée.

Compétence requise

Expérience d'évaluation d'au moins 5 ans dans la conduite d'évaluations externes, avec des compétences d'évaluation à méthodes mixtes et une flexibilité dans l'utilisation de méthodes d'évaluation non traditionnelles et innovantes ;

Expertise dans les approches d'évaluation fondées sur le genre et les droits de l'homme et les questions de violence à l'égard des femmes et des filles ;

Expérience de la conception de programmes et de la théorie du changement, de l'évaluation sensible au genre, des approches participatives et de l'engagement des parties prenantes ;
Expériences d'évaluations spécifiques dans les domaines de l'élimination de la violence à l'égard des femmes et des filles ;

Expérience dans la collecte et l'analyse de données quantitatives et qualitatives ainsi que dans la visualisation des données ;

Connaissance approfondie de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes Un engagement fort à fournir des résultats opportuns et de haute qualité, c'est-à-dire une évaluation crédible dont le rapport peut être partagé et utilisé ;

Une solide expérience en matière de leadership et de gestion d'équipe, ainsi que des compétences interpersonnelles et de communication pour aider à garantir que l'évaluation est comprise et utilisée ;

Bonnes compétences en communication et capacité à communiquer avec diverses parties prenantes et à exprimer de manière concise et claire des idées et des concepts

Connaissances du pays et expérience/encrage pour garantir une couverture de la zone d'intervention

Bonne maîtrise du français (la connaissance de l'anglais et d'au moins deux langues nationales sur les trois (Kikongo, Swahili et Tshiluba) constituerait est un atout ;

Budget

Il sera organisé un entretien avec l'évaluateur sélectionné sur des indications et/ou orientations spécifiques du budget, en vue d'une proposition d'évaluation réalisable et conséquent.

Le coût de service sera fixé en dollars pour le montant total prenant en compte les honoraires de consultant, les voyages, les indemnités de subsistance, etc.).

En vue de permettre à l'évaluateur de mieux étoffer sa proposition d'évaluation, les informations utiles lui seront fournies à temps. Il sera question de mettre à sa disposition par exemple :

- La liste des principales parties prenantes/institutions selon leur localisation
- Des documents à consulter
 - Documents de stratégie nationale,
 - Le document de projet
 - Le cadre des résultats et des ressources
 - Rapports périodiques (Progrès et rapports annuels du projet)
 - Outils de collecte de données, plans de suivi, indicateurs et données collectées

La durée prévue pour la réalisation de l'évaluation est dix (10) jours ouvrables. Après chaque étape, l'évaluateur veillera à la soumission des commentaires des parties prenantes pour permettre au consultant de répondre aux commentaires lors de la prochaine itération de

travail. Les préoccupations n'ayant pas trouvé de réponses seront notées systématiquement par les responsables des tâches.

Ci-dessous une proposition de calendrier pour la finalisation du processus de l'évaluation finale

NO	LIVRABLE	DATES	COMMENTAIRE
1		06 MARS	FIN RECRUITEMENT DU CONSULTANT
2	INCEPTION REPORT	09 MARS –20 MARS (12 JOURS)	FEEDBACK UNTR 21-27 MARS (5 JOURS OUVRABLE)
3	EVALUATION PROPPREMENT DITE	30 MARS AU 30 AVRIL 2023 (4 SEMAINES)	EVALAUTION
4	DRAFT RAPPORT D'EVALUATION	1 MAI AU 12 MAI 2023 (10 JOURS OUVRABLES)	FEEDBACK UNTR (10 JOURS OUVRABLES) 15 -26 MAI 2023
5	RAPPORT FINALE	31 MAI 2023	FEEDBACK UNTR 5 JOURS OUVRABLES

ANNEXE 2. MATRICE D'ÉVALUATION

Critères d'évaluation	Questions de l'évaluation	Indicateurs	Source des données et méthodes de collecte des données
Efficacité	Dans quelle mesure le but, les réalisations et les produits attendus du projet (résultats du projet) ont-ils été atteints, et de quelle manière ?	<p>Qualité et nombre d'outils de sensibilisation produits et utilisés</p> <p>Niveau de connaissances et compétences des filles issues des clubs scolaires en matière de lutte contre les violences sexuelles et défense des droits des femmes</p> <p>Niveau d'engagements dans les actions de dénonciation et de punition, des enseignants et autorités scolaires formés sur les lois contre les violences faites aux filles</p> <p>Niveau de performance des points focaux dans le monitoring des cas de violences et l'accompagnement des filles dans les milieux scolaires</p> <p>Niveau d'appréciation par les filles de l'utilité du mentorat offert par</p>	<p>-Rapports du projet</p> <p>- Exploitation de la documentation de terrain au niveau des écoles, des points focaux et des parties prenantes sur terrain</p> <p>-Entretiens et interviews avec les parties prenantes sur terrain et les autres informateurs-clés dans les milieux d'intervention</p> <p>-Echanges en focus groups</p> <p>-Mini-enquête de confirmation auprès des bénéficiaires</p> <p>-Utilisation de questions spécifiques d'échelle d'appréciation</p>

		<p>les femmes leaders</p> <p>Niveau de dénonciation et de réduction des cas de violences faites aux filles dans les milieux scolaires</p> <p>Nombre des cas de violences dénoncés documentés, de cas de violences référés vers les organisations de prise en charge appropriées</p> <p>Niveau de mise en œuvre au sein du FFC des mesures de résilience adoptées face à la crise de COVID-19 et à d'autres crises</p>	
Pertinence	Dans quelle mesure les résultats atteints (but, réalisations et produits du projet) continuent-ils de répondre aux besoins des femmes et des filles ?	<p>Niveau, témoignages, résultats d'études sur la tendance actuelle de fréquence des violences sexuelles faites aux femmes en général, et aux filles en milieux scolaires en particulier en RDC</p> <p>Niveau d'appréciation des différentes parties prenantes (bénéficiaires, enseignants, parents, autorités, communauté) sur l'utilité des activités du projet dans leur contexte local</p>	Même que ci-dessus
Efficiences	Dans quelle mesure le projet a-t-il été mis en	Niveau de respect des prévisions budgétaires	Même que ci-dessus

	œuvre de façon efficiente et rentable ?	<p>Niveau de respect des calendriers et programmations du projet</p> <p>Niveau de coordination et collaboration avec d'autres acteurs sur la thématique de lutte contre les violences sexuelles</p> <p>Niveau de respects des politiques et règles de gestion mises en place dans la mise en œuvre du projet</p>	
Durabilité	Dans quelle mesure les résultats obtenus, notamment les changements positifs apportés à la vie des femmes et des filles (au niveau du but du projet), se perpétueront-ils après l'achèvement du projet ?	<p>Nombre, témoignages d'actions de prévention et de lutte contre les violences sexuelles entreprises par les filles, par les enseignants et par les écoles ciblées sans appui financier</p> <p>Niveau d'intégration des acquis de la formation et de l'accompagnement du projet dans les pratiques scolaires et institutionnelles locales</p>	Même que ci-dessus
Impact	Dans quelle mesure le projet a-t-il contribué à éliminer la violence à l'égard des femmes ou à favoriser l'égalité des sexes et/ou l'autonomisation des femmes (que l'impact soit intentionnel ou non) ?	<p>Nombre et exemples de pratiques traditionnelles ou sociales néfastes à l'égard des filles et des femmes qui connaissent des modifications positives</p> <p>Preuves d'intérêt et</p>	Même que ci-dessus

		<p>témoignages d'action face aux messages de sensibilisation diffusés par les médias</p> <p>Témoignages d'autres filles influencées par les membres des clubs scolaires au sein de l'école</p> <p>Témoignages de changements positifs d'attitudes et de pratiques à l'égard des filles dans les écoles et dans la communauté attribuables au projet</p>	
Production de connaissances	Dans quelle mesure le projet a-t-il généré des connaissances ou des pratiques prometteuses ou émergentes dans le champ des VFFF susceptibles d'être répertoriées et partagées avec d'autres praticiens ?	<p>Nombre et type de leçons majeures tirées de l'action du projet, identifiées par les différentes parties prenantes</p> <p>Déclarations de nouvelles connaissances acquises par les filles et par d'autres parties prenantes</p>	- Même que ci-dessus
Égalité des sexes et droits humains	Critères transversaux : l'évaluation devra examiner dans quelle mesure des approches basées sur les droits humains et sensibles au genre ont été intégrées à l'ensemble du projet.	<p>Nombre de participants différenciés par sexe (Hommes/Femmes) aux séances de sensibilisation menées par les filles membres des clubs scolaires</p> <p>Initiatives ou mesures prises dans les écoles ou par les autorités</p>	- Même que ci-dessus

		<p>scolaires pour engager davantage les garçons dans la lutte contre les violences sexuelles faites aux filles</p> <p>Nombre ou fréquence d'indication par les filles et les autorités scolaires d'autres thèmes sur les droits humains abordés en plus de la question des violences sexuelles (droit à l'éducation, droit à l'information, liberté d'opinion, etc.)</p>	
Création de mouvement d'action pour les femmes et renforcement institutionnel	Dans quelle mesure le projet a-t-il contribué à créer ou à renforcer un mouvement d'action pour les femmes et à renforcer les capacités institutionnelles des organisations qui font partie de ce mouvement	<p>Initiatives ou mesures prises dans le cadre du mouvement</p> <p>Initiatives ou mesures prises pour le renforcement institutionnel du FFC</p>	-

ANNEXE 3. FICHE DES DONNEES SUR LES BENEFICIAIRES DU PROJET

NOMBRE DE BÉNÉFICIAIRES TOUCHÉS PAR LE PROJET

Type de bénéficiaires primaires	Nombre
Filles élèves d'écoles secondaires formées sur la lutte contre les VS et sur les droits des femmes/filles	600
Enseignants hommes et femmes formées sur la lutte contre les VS et sur les droits des femmes/filles	300
Membres des comités des parents d'écoles associés à la formation	120
Femmes leaders travaillant comme points focaux du projet dans les provinces	10
Femmes leaders intervenant comme mentors auprès des filles	10
Filles sensibilisées dans les 60 écoles ciblées et dans d'autres écoles touchées	Non déterminé
Femmes/filles victimes des VS bénéficiaires de la prise en charge médicale	165
Femmes/filles victimes des VS bénéficiaires de la prise en charge psychosociale	205
Femmes/filles victimes des VS bénéficiaires de l'accompagnement juridique	184
NOMBRE TOTAL DE BÉNÉFICIAIRES PRIMAIRES TOUCHÉS	-
Type de bénéficiaires secondaires	Nombre
Membres de la communauté touchés par la sensibilisation des filles et par la sensibilisation par les médias	Non déterminé (Estimation initiale du projet : 45.000 personnes sur une capacité d'audience de 259.717 personnes estimée par les médias utilisés)
Autorités de l'EPST (Chefs et agents de divisions, de sous-divisions et d'Inspections de l'enseignement)	30
Autorités des services de Genre et de la Jeunesse	20
Chefs traditionnels	20
Juristes (avocats, procureurs)	30
Parlementaires provinciaux	Non déterminé
Journalistes/médias	20

ANNEXE 4. QUESTIONS-GUIDES D'ENTRETIEN

Cette série de guides d'entretien reprend les questions clés qui seront complétées selon la dynamique des rencontres par des questions subsidiaires de clarification ou de recherche des précisions. Ces questions seront testées au niveau du premier site et améliorées par l'équipe suivant l'expérience de leur clarté, de la fluidité des réponses et du besoin d'informations complémentaires ou d'adaptation.

Elles sont présentées ci-dessous par catégorie d'interlocuteurs (parties prenantes) et non par critère d'évaluation même si leur conception découle des différents aspects liés aux différents critères (efficacité, efficience, pertinence, durabilité, impact, approche d'égalité des genres et des droits humains, coordination et collaboration, création de mouvement d'action pour les femmes et renforcement institutionnel). C'est au niveau de l'analyse des données, pour en tirer les constats et les recommandations, que les résultats qui en découlent seront classés selon les critères.

Questions aux gestionnaires du projet au niveau de FFC

1. Vous avez vécu ou exercé des responsabilités dans la mise en œuvre du projet de prévention et réduction des violences sexuelles en milieux scolaires. Quelles ont été, selon vous :

- Les principales forces (points forts de ce projet)
- Les principales faiblesses (points faibles de ce projet)
- Les facteurs du contexte qui ont favorisé/facilité la mise en œuvre
- Les facteurs du contexte qui ont été des contraintes ou des obstacles dans le déroulement du projet

2. Quelles sont, parmi les réalisations du projet, ou parmi les changements apportés par le projet dans la communauté, dans les 10 provinces, les 3 ou 4 que vous considérez comme réalisations-phare ou exemples de réussite du projet

3. Quels sont les 2, 3 ou 4 aspects du projet ou activités qui n'ont pas bien réussi, selon vous, et pour quelles raisons ils n'ont pas bien réussi

4. Le service des finances du projet nous produire un tableau simple d'état de consommation budgétaire du projet, reprenant les postes budgétaires principaux du projet (pas trop détaillés), les montants totaux prévus par poste, les montants totaux consommés par poste au 31. 12. 2022

5. Quelles activités commencées par le projet pourront se poursuivre facilement après le projet, et pourquoi ? Et lesquelles ne pourront pas se poursuivre sans un autre appui, et pourquoi.

6. Si vous aviez à concevoir ou à exécuter un autre projet comme celui-ci en RDC, quels changements vous y apporteriez sur base de l'expérience de l'actuel projet

7. En quoi ce projet a-t-il appliqué concrètement dans les activités sur terrain, selon vous, l'approche genre et l'approche des droits humains
8. Avec quelles organisations ou réseaux, à part vos points focaux, avez-vous collaboré dans la mise en œuvre de ce projet, sur quels aspects et quel bénéfice vous avez tiré de cette collaboration dans la réalisation du projet.
9. Quels types de travail de renforcement du mouvement pour mettre fin à la violence à l'égard des femmes et des filles votre organisation s'est-elle engagée au cours de la période de subvention ?
10. De quelle manière votre organisation s'est-elle engagée dans le travail de renforcement du mouvement en ce qui concerne l'augmentation de l'efficacité des lois et des politiques et de leur mise en œuvre ?
11. Quels sont les principaux aspects institutionnels qui ont été renforcés par ce projet au sein de FFC, et dans les organisations locales partenaires ?

Questions à la Directrice du FFC

- Questions 1, 2, 6, 8, 9,10, 11 ci-dessus
- Quels sont les principaux défis connus dans la gestion financière de ce projet, dans la gestion des ressources humaines de ce projet, et dans les relations avec le bailleur de fonds , et quelles solutions avaient été trouvées à ces défis

Questions aux Points focaux

1. Vous avez vécu ou exercé des responsabilités dans la mise en œuvre du projet de prévention et réduction des violences sexuelles en milieux scolaires dans cette province. Quelles ont été, selon vous :
 - les principales forces (points forts de ce projet)
 - les principales faiblesses (points faibles de ce projet)
 - les facteurs du contexte qui ont favorisé/facilité la mise en œuvre
 - les facteurs du contexte qui ont été des contraintes ou des obstacles dans le déroulement du projet
2. Quelles sont, parmi les réalisations du projet ici en province, ou parmi les changements apportés par le projet dans la communauté, les 3 ou 4 que vous considérez comme réalisations-phare ou exemples de réussite du projet
3. Quels sont les 2, 3 ou 4 aspects du projet ou activités qui n'ont pas bien réussi, selon vous, et pour quelles raisons ils n'ont pas bien réussi
4. Quelles activités commencées par le projet pourront se poursuivre facilement après le projet, et pourquoi ? Et lesquelles ne pourront pas se poursuivre sans un autre appui, et pourquoi.

5. Si vous aviez à concevoir ou à exécuter un autre projet comme celui-ci en RDC, quels changements vous y apporteriez sur base de l'expérience de l'actuel projet
6. En quoi ce projet a-t-il appliqué concrètement dans les activités sur terrain, selon vous, l'approche genre et l'approche des droits humains
7. Avec quelles organisations ou réseaux aviez-vous collaboré ici sur terrain dans la mise en œuvre de ce projet, sur quels aspects et quel bénéfice vous avez tiré de cette collaboration dans la réalisation du projet.
8. Dans la gestion et la manière de conduire ce projet par le FFC, qu'est-ce qui a facilité votre travail de point focal, et qu'est-ce qui a rendu parfois la réalisation de votre travail de point focal difficile
9. Quels types de travail de renforcement du mouvement pour mettre fin à la violence à l'égard des femmes et des filles votre organisation s'est-elle engagée au cours de la période de subvention ?
10. De quelle manière votre organisation s'est-elle engagée dans le travail de renforcement du mouvement en ce qui concerne l'augmentation de l'efficacité des lois et des politiques et de leur mise en œuvre ?

Questions d'entretien avec les filles formées et accompagnées dans les écoles ciblées/clubs des filles *(N.B. Ces questions seront posées dans la langue de communication facile choisie en début de rencontre par les interlocutrices pour aisance d'échange)*

1. Le problème de violences sexuelles dans les écoles ou sur le chemin de l'école dans ce milieu est-il réel, et quels en sont les principaux acteurs
2. Quelles connaissances nouvelles les formations organisées par ce projet de 2020 à maintenant vous ont apportées
3. Quels changements dans vos attitudes, dans vos comportements vous avez adopté grâce à ces formations et à la sensibilisation reçue
4. Quelles actions vous avez mené auprès d'autres filles pour les aider à prévenir ou à lutter contre les violences sexuelles ?
5. Quelles actions vous avez mené dans la communauté pour favoriser le respect des filles
6. Quelles activités réalisées dans le cadre de ce projet (formation, voyage d'échanges d'expériences, plaidoyers, mentorat par les femmes leaders, prises en charge diverses, accompagnement en justice s'il y a eu, etc.) vous ont semblé les plus utiles, et lesquelles moins utiles, et pourquoi
7. De quoi vous sentez-vous capables de continuer à faire grâce aux capacités acquises, même sans l'accompagnement de ce projet ?
8. Qu'est-ce qui pourrait être fait davantage, ou en plus de ce qui a été fait par ce projet, pour stopper ou réduire fortement les violences sexuelles envers les filles dans les milieux scolaires et dans la communauté.

Questions d'entretien en focus group avec un groupe témoin des filles non impliquées dans le projet (d'une ou de quelques écoles hors projet)

1. Le problème ou le risque de tracasseries d'ordre sexuel ou de violences sexuelles dans les écoles ou sur le chemin de l'école tels que vous les vivez ou tels que vos collègues ailleurs en parlent ici dans ce milieu est-il réel, et quels en sont les principaux acteurs
2. Où obtenez-vous des informations ou des éléments de connaissances sur comment prévenir ou lutter contre les violences sexuelles faites aux femmes et aux filles, ou sur les droits des femmes et des filles
3. Quels changements dans vos attitudes, dans vos comportements vous avez adopté grâce à ces informations ou ces éléments de connaissance reçus par ci par là sur la lutte contre les violences sexuelles envers les femmes et les filles
4. Y-a-t-il des actions que vous avez déjà personnellement mené ou en groupe auprès d'autres filles pour les aider à prévenir ou à lutter contre les violences sexuelles ? Si oui, lesquelles par exemple
5. Connaissez-vous ou aviez-vous déjà entendu parler des filles dans certaines écoles de votre ville qui sensibilisent les autres filles sur la lutte contre les violences sexuelles ? Si oui, ce sont des filles de quelles écoles

Questions aux enseignants et directeurs d'écoles ciblées par le projet

1. Quelles sont les principales nouvelles connaissances que les formations organisées par le projet «Prévention et réduction des violences sexuelles en milieux scolaires» réalisé par l'organisation Fonds pour les Femmes Congolaises (FFC) vous ont apportées
2. Quels changements vous avez remarqués dans les attitudes et les comportements des élèves filles sensibilisées sur la lutte contre les violences sexuelles dans votre école
3. Quels changements votre école a-t-elle introduits ou développés en matière de lutte contre les violences sexuelles faites aux élèves filles
4. Comme le projet prend fin, quelles sont les actions commencées ou les changements obtenus qui ont la probabilité d'être poursuivis même après ce projet. Pourquoi voyez-vous que ces actions ou changements pourront continuer

Questions aux autorités scolaires

1. Quelles sont les principales nouvelles connaissances que les formations organisées par le projet «Prévention et réduction des violences sexuelles en milieux scolaires» réalisé par l'organisation Fonds pour les Femmes Congolaises (FFC) vous ont apportées

2. Quels changements vous avez remarqués dans les attitudes et les comportements des élèves filles sensibilisées d'un côté, et des enseignants de l'autre côté, sur la lutte contre les violences sexuelles dans les écoles
3. Quels changements votre service a-t-il introduits ou développés en matière de lutte contre les violences sexuelles faites aux élèves filles
4. Comme le projet prend fin, quelles sont les actions commencées ou les changements obtenus qui ont la probabilité d'être poursuivis même après ce projet. Pourquoi voyez-vous que ces actions ou changements pourront continuer

Questions aux femmes leaders mentors

1. Après le mentorat auprès des filles dans lequel vous êtes intervenu dans le cadre du projet «Prévention et réduction des violences sexuelles en milieux scolaires» réalisé par l'organisation Fonds pour les Femmes Congolaises (FFC), aviez-vous vu, ou eu des échos, ou des témoignages des changements d'attitudes et de comportements chez les filles accompagnées. Si oui, quels changements principalement.
2. Qu'est-ce qui pouvait être mieux fait ou ajouté pour un accompagnement à plus grand impact des filles en matière de lutte contre les violences sexuelles en milieux scolaires ?

Questions aux consultants utilisés dans la formation

1. Après la formation dans laquelle vous êtes intervenu dans le cadre du projet «Prévention et réduction des violences sexuelles en milieux scolaires» réalisé par l'organisation Fonds pour les Femmes Congolaises (FFC), aviez-vous eu des échos ou des témoignages de la suite de ce travail dans la communauté ici ? Si oui, quels échos ou témoignages par exemple.
2. Qu'est-ce qui pouvait être mieux fait ou ajouté pour une formation à plus grand impact en matière de lutte contre les violences sexuelles en milieux scolaires ?

Questions aux membres des comités des parents

1. Comme parents, encouragez-vous l'engagement des élèves filles dans les actions de lutte contre les violences sexuelles comme celles menées dans le cadre du projet «Prévention et réduction des violences sexuelles en milieux scolaires» réalisé par l'organisation Fonds pour les Femmes Congolaises (FFC). Si oui, pourquoi. Si non, pourquoi.
2. Quels changements dans les attitudes et les pratiques négatives des gens envers les femmes et les filles dans votre communauté ont connu une modification positive du fait de la collaboration ou du travail avec "le projet de lutte contre les violences sexuelles en milieux scolaires" réalisé par l'organisation Fonds pour les Femmes Congolaises (FFC)

3. Comme le projet prend fin, quelles sont les actions commencées ou les changements obtenus qui ont la probabilité d'être poursuivis même après ce projet. Pourquoi voyez-vous que ces actions ou changements pourront continuer

Questions aux autorités judiciaires

1. Y a-t-il eu des cas portés en justice devant votre juridiction dans le cadre du projet «Prévention et réduction des violences sexuelles en milieux scolaires» réalisé par l'organisation Fonds pour les Femmes Congolaises (FFC) ? Si oui, comment encouragez-vous l'action en justice dans la lutte contre les violences faites aux filles

2. Quels changements votre service a-t-il introduits ou développés en matière de lutte contre les violences sexuelles faites aux filles du fait de la collaboration ou du travail avec le projet réalisé par l'organisation Fonds pour les Femmes Congolaises (FFC)

3. La cellule spéciale de lutte contre les violences sexuelles fonctionne-t-elle dans votre juridiction à la lumière de la note circulaire du procureur général de la république, quels nouveaux efforts sont entrepris par votre juridiction pour faire accéder les victimes des violences sexuelles à la justice

4. Comme le projet prend fin, quelles sont les actions commencées ou les changements obtenus qui ont la probabilité d'être poursuivis même après ce projet. Pourquoi voyez-vous que ces actions ou changements pourront continuer

Questions aux autorités politico-administratives

1. Quels changements votre service a-t-il introduits ou développés en matière de lutte contre les violences sexuelles faites aux filles du fait de la collaboration ou du travail avec le projet «Prévention et réduction des violences sexuelles en milieux scolaires» réalisé par l'organisation Fonds pour les Femmes Congolaises (FFC)

2. Comme le projet prend fin, quelles sont les actions commencées ou les changements obtenus qui ont la probabilité d'être poursuivis même après ce projet. Pourquoi voyez-vous que ces actions ou changements pourront continuer

Questions aux chefs traditionnels

1. Quels changements dans les pratiques et les règles de votre coutume négatives envers les femmes et les filles ont connu une modification positive du fait de la collaboration ou du travail avec le projet «Prévention et réduction des violences sexuelles en milieux scolaires» réalisé par l'organisation Fonds pour les Femmes Congolaises (FFC)

2. A la suite de l'évolution des questions liées aux droits humains, y-a-t-il des pratiques dans vos coutumes que vous trouvez néfastes actuellement ? Lesquelles par exemple.

3. Comme le projet prend fin, quelles sont les actions commencées ou les changements obtenus qui ont la probabilité d'être poursuivis même après ce projet. Pourquoi voyez-vous que ces actions ou changements pourront continuer

Questions aux acteurs de la société civile/organisations travaillant sur la thématique de lutte contre les violences sexuelles

1. Quels changements dans les attitudes et les pratiques négatives des gens envers les femmes et les filles dans votre communauté ont connu une modification positive du fait de la collaboration ou du travail avec le projet «Prévention et réduction des violences sexuelles en milieux scolaires» réalisé par l'organisation Fonds pour les Femmes Congolaises (FFC)
2. En quoi aviez-vous eu ou non à collaborer avec le "le projet de lutte contre les violences en milieux scolaires" réalisé par l'organisation Fonds pour les Femmes Congolaises (FFC) et quels avantages vous aviez vus dans cette collaboration

Questions aux médias impliqués

1. Parmi les messages de sensibilisation que vous aviez diffusés dans le cadre du projet «Prévention et réduction des violences sexuelles en milieux scolaires» réalisé par l'organisation Fonds pour les Femmes Congolaises (FFC), lesquels ont obtenu un impact remarquable dans la communauté. Et quelles sont les preuves que vous avez de cet impact.
2. Qu'est ce qui pouvait être fait davantage ou mieux fait dans ce projet pour une sensibilisation à plus grand impact dans le changement d'attitudes et de comportements envers les violences faites aux femmes et aux filles

Questions aux membres de la communauté

1. Quels changements dans les attitudes et les pratiques négatives des gens envers les femmes et les filles dans votre communauté ont connu une modification positive du fait de la collaboration ou du travail avec le projet «Prévention et réduction des violences sexuelles en milieux scolaires» réalisé par l'organisation Fonds pour les Femmes Congolaises (FFC)
2. Comme le projet prend fin, quelles sont les actions commencées ou les changements obtenus qui ont la probabilité d'être poursuivis même après ce projet. Pourquoi voyez-vous que ces actions ou changements pourront continuer

ANNEXE 5. QUESTIONNAIRE DE L'ENQUETE AUPRES DES FILLES FORMEES

Questionnaire de mini-enquête auprès des filles formées/bénéficiaires primaires du projet

Instructions

Ne mettez pas votre nom. Les réponses resteront anonymes

Indiquez votre âge : ans

Répondez sur le papier en soulignant la réponse choisie entre les deux ou trois réponses proposées

1. Vous avez été formée par ce projet sur la prévention et la lutte contre les violences sexuelles et sur les droits de la femme/de la fille en quelle année : 2020 2021 2022
2023

2. Aviez-vous connu personnellement une situation de violence sexuelle contre vous en 2020, 2021, 2022 ou 2023 à l'école ou sur le chemin de l'école : **OUI NON**

3. Si vous aviez connu une situation de violence sexuelle, aviez-vous dénoncé l'acte et/ou l'auteur : **OUI NON**

4. Si vous aviez connu et dénoncé une situation de violence sexuelle contre vous, ce cas avait-il été puni par les autorités scolaires : **OUI NON**

5. Si vous aviez connu et dénoncé une situation de violence sexuelle contre vous, cette situation avait-elle été portée devant la justice : **OUI NON**

6. Avec la formation reçue et l'accompagnement du projet, à quel niveau vous sentez-vous capable et bien outillée pour continuer à sensibiliser et à lutter contre les violences sexuelles dans les milieux scolaires et dans votre communauté environnante :

HAUT NIVEAU NIVEAU MOYEN FAIBLE NIVEAU

7. Avec la formation reçue et l'accompagnement du projet, à quel niveau vous sentez-vous déterminée et motivée à continuer à sensibiliser et à lutter contre les violences sexuelles dans les milieux scolaires et dans votre communauté environnante même après ce projet:

HAUT NIVEAU NIVEAU MOYEN FAIBLE NIVEAU

Merci beaucoup pour votre temps et vos réponses !

**ANNEXE 6. SITES VISITES ET NOMBRE DES PERSONNES ET INSTITUTIONS CONSULTEES
PENDANT L’EVALUATION**

Sites visités : Goma, Bunia, Kalemie, Bukavu, Kananga, Matadi et Kinshasa.

Contact en ligne avec les Points focaux : Kindu, Mbuji Mayi et Isiro.

Catégories de bénéficiaires, membres de la communauté, parties prenantes et informateurs clés rencontrés	Nombre de personnes effectivement rencontrées
Gestionnaires/superviseurs du projet au niveau de FFC et direction de FFC	7 (5 femmes et 2 Hommes)
Points focaux	10 (dont 3 en ligne), toutes femmes
Filles formées et accompagnées dans les 60 écoles ciblées/clubs des filles	164
Groupe-témoin des filles non formée par le projet et en provenance des écoles non ciblées	42
Enseignants et directeurs d’écoles en provenance des écoles ciblées	89 (28 femmes et 51 hommes)
Autorités scolaires	11 (3 femmes et 8 hommes)
Autorités judiciaires	9 (1 femme et 8 hommes)
Autorités administratives et politiques	9 (6 femmes et 3 hommes)
Chefs traditionnels	6 (0 femme et 6 hommes)
Femmes leaders mentors	7
Consultants utilisés dans la formation	7 (3 femmes et 4 hommes)
Membres des comités des parents	31 (8 femmes et 23 hommes)
Structures travaillant dans la prise en charge médicale, psychosociale ou judiciaire des victimes	15 (4 femmes et 11 hommes)
Médias impliqués	10 (0 femme et 10 hommes)
Membres de la communauté (femmes et hommes)	22 (9 femmes et 13 hommes)

ANNEXE 7. LISTE DES DOCUMENTS CONSULTES DANS LE CADRE DE L'ÉVALUATION

1. Termes de référence de l'évaluation finale du projet «Prévention et réduction des violences sexuelles en milieux scolaires»
2. The United Nations Trust Fund to End Violence Against Women - 2019 Call for Proposals : Full Fledged Proposal
3. Project Annual Report 2020
4. Project Progress Report 2021
5. Project Annual Report 2021
6. Project Progress Report 2022
7. Project Annual Report 2022
8. Fonds d'Affectation Spéciale de l'ONU- Directives d'Evaluation : Annexes, Outils et Modèles
9. Protocole de collecte des données primaires durant la mise en œuvre du projet de prévention et réduction des violences sexuelles dans les écoles en RDC de 2020 à 2023
10. Stratégie de Plaidoyer et mobilisation communautaire pour la lutte contre les violences sexuelles et basées sur le genre dans le milieu scolaire en RDC
11. Stratégie de communication du projet
12. "RDC : Des violences sexuelles endémiques, amplifiées par les conflits, et un manque critique de prise en charge". Document MSF, juillet 2021.
13. " En RDC, une lutte soutenue contre les violences basées sur le genre au milieu des tabous", document OMS, janvier 2021
14. Etude des risques d'exploitation, abus et harcèlement sexuel en milieu scolaire en RDC, étude réalisée par UNFPA et le Ministère de l'EPST/RDC sous financement de la Banque Mondiale, juillet 2022.
15. Edit de 2022 de l'Assemblée Provinciale du Kasai Central modifiant et complétant l'Edit provincial de 2015 interdisant les coutumes et pratiques avilissantes à l'égard des femmes.
16. Loi no 09/001 du 10 janvier 2009 portant protection de l'enfant
17. Code de bonne conduite du personnel enseignant "Code 22"
18. Loi no 06/019 du 20 juillet 2006 portant protection contre les violences sexuelles
19. Circulaire no MINEPST/SG/80/107/0343/2021 du 23 février 2021 portant dispositions pratiques de mise en œuvre du Mécanisme de Gestion des Plaintes (MGP) à l'Enseignement Primaire, Secondaire et Technique
20. OCHA, RDC-Factsheet : Mouvement des Populations, mars 2023.
21. <https://perse.cd/>
22. <https://drc.unfpa.org/fr/publications/bulletin-trimestriel-du-sous-cluster-vbg>
23. <https://congoprofond.net/rdc> - 3 mai 2023.
24. <https://www.banquemondiale.org/fr/country/drc/overview>

ANNEXE 8. FORMULAIRE DE CONSENTEMENT FCC SIGNE- GOMA



Formulaire de Consentement : interview | photographie | publication sur le site web | film | distribution courrier électronique

Partie A : consentement par un Tuteur d'élève, une Femme/ un Homme (possédant l'âge, la maturité et la compréhension nécessaires pour donner ce consentement éclairé)

1) Je comprends que le refus de participer n'aura aucun effet négatif de ma participation au projet.

2) J'accepte que le FFC (veuillez cocher la ou les case(s) appropriée(s), puis signer à la fin de cette partie)

Je parle et enregistre mes _____ paroles à (endroit choisi) prene ma photo

J'ai fait un film vidéo / 1 autre enregistrement

Je n'utilise pas mes publications sur les réseaux sociaux, y compris email, et blog

2) J'accepte que le FFC (et les organisations qui ont une relation avec le FFC) utilisent :

Des photographies de moi O mon histoire O mon état médical (par exemple ma séropositivité)

3) Je comprends que ma photo et / ou mes informations seront utilisées à des fins .

Pédagogiques Professionnelles Promotionnelles Autre (préciser :

_____)

Signature ou empreinte du pouce

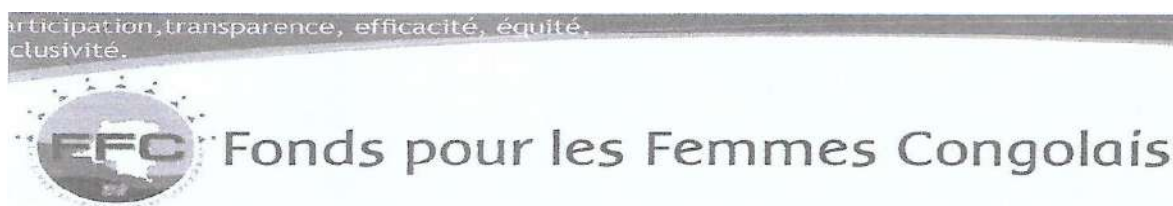
: _____

Date . 08/03/2021

Nom et Lieu : (Veuillez écrire en majuscules)

FIBI KIMUKIRO / GOMA

ANNEXE 9. FORMULAIRE DE CONSENTEMENT FCC SIGNE- BUKAVU



Formulaire de Consentement : interview | photographie | publication sur le site web | film | distribution courrier électronique

Partie A : consentement par une Femme] un Homme (possédant l'âge, la maturité et ta compréhension nécessaires pour donner ce consentement éclairé)

1) Je comprends que le refus de participer n'aura aucun effet négatif de ma participation au projet.

2) J'accepte que FFC : {veuillez cocher la ou les case(s) appropriée(s), puis signer à la fin de cette partie)

me parle et enregistre mes paroles à _____ (endroit choisi) prene ma photo

O fasse un film vidéo / un autre enregistrement utilise mes publications sur les réseaux sociaux, y compris email, et bloc

2) J'accepte que le FFC (et les organisations qui ont une relation avec le FFC) utilisent .
Des photographies de moi mon histoire C mon état médical (par exemple séropositivité)

3) Je comprends que ma photo et / ou mes informations seront utilisées à des fins :

Pédagogiques <Professionnelles O Promotionnelles O Autre (préciser : _____)

Signature ou empreinte du pouce :

Date : 11-04-2022

Nom et Lieu : (Veuillez écrire en majuscules)

BAHIZI BA-RUSINGA Gaspard/COMMUNE DE BAGIRA